

N° 143
JUILLET 2006
7,50 €

Unité

DES CHRÉTIENS

REVUE ŒCUMENIQUE
DE FORMATION
ET D'INFORMATION



Les migrations en Europe :
un défi pour les Eglises

Juillet 2006 • numéro 143

Unité

DES CHRÉTIENS

Revue trimestrielle
de formation et d'informationRédaction-Administration
80, rue de l'Abbé Carton
75014 PARIS ☎ 01 53 90 25 50

Directeur de publication :

Michel Mallèvre

Secrétaire de rédaction :

Catherine Aubé-Elie

Composition, maquette, gravure :

BAYARD SERVICEParc d'activités du Moulin - Allée Hélène Boucher
BP 200 - 59118 WAMBRECHIES**IMPRIMERIE DE LA CENTRALE**Parc d'activités Les Oiseaux - Rue des Colibris
BP 79 - 62302 LENS Cedex

N° C.P.A.P. 0909 G 82028

ISSN 1248 9646

Comité interconfessionnel de rédaction :

Gill Daudé, David Houghton**Michel Mallèvre,****Grigorios Papathomas, Irène Soetaert****ABONNEMENTS**

Tarifs applicables en 2006

France et Union Européenne

A l'ordre de Association/Revue U.D.C.

- Simple : 25 €
- Soutien : 36 €
- le numéro : 9,40 € (dont port 1,9 €)

Pour la Belgique s'adresser à

Communauté de la Résurrection,

B 5 020 Vedrin-Namur.

C.C.P. 000 - 1 410 048 56

Suisse

C.C.P. Constant Christophi,

Revue Unité des Chrétiens

12 - 82 343 - 6

- Simple : 45 FS (port inclus)

Autres pays

A l'ordre de Association/Revue U.D.C.

- Abonnement : 28 €
- Surtaxe aérienne : 6 €

Photo de couverture :

Photo P. Deliss/Godong

EDITORIAL **3**

- TOUS ETRANGERS, VOYAGEURS...

P. Michel Mallèvre**ACTUALITE OECUMENIQUE** **4**

- L'UNION DES EGLISES PROTESTANTES D'ALSACE ET DE LORRAINE
- CENTENAIRE DU PENTECOTISME
- UN NOUVEAU SECRETAIRE GENERAL POUR L'ALLIANCE BIBLIQUE FRANÇAISE

DOSSIER 7**LES MIGRATIONS EN EUROPE : UN DEFII POUR LES EGLISES**

- POLITIQUE MIGRATOIRE ET UNION EUROPEENNE
Catherine Wihtol de Wenden
- "L'ETRANGER COMME TOI-MEME"... REGARDS BIBLIQUES
pasteur Michel Bertrand
- DU ROLE DES CHRÉTIENS
P. Joseph Joblin
- L'AVENIR DE L'EUROPE : UNIR UNE VISION, DES VALEURS, DES CITOYENS ?
Doris Peschke
- L'APPROCHE DE LA CIMADE
Laurent Giovannoni
- LE BAPTEME, CHEMIN DE L'UNITE
P. Pierre Luc Ha
- UNE LECTURE DE LA SPIRITUALITE PROTESTANTE D'EXPRESSIONS AFRICAINES
pasteur Majagira Bulangalire
- LES COMMUNAUTES ORTHODOXES DE FRANCE FACE AUX NOUVEAUX IMMIGRANTS
Michel Sollogoub
- "J'ETAIS ETRANGER, ET VOUS NE M'AVEZ PAS ACCUEILLI"
Tatiana Morozov

"GRANDS TEMOINS" **34**

- NICOLAS LOSSKY
Catherine Aubé-Elie

JALONS SUR LA ROUTE DE L'UNITE **37****FICHES BIBLIOGRAPHIQUES****UNITE DES CHRÉTIENS**

80, rue de l'Abbé Carton - 75014 PARIS

Tel : 01 53 90 25 50 - fax 01 45 42 03 07

e-mail : unite.chretiens.revue@wanadoo.fr

http://loecumenisme.cef.fr



Père Michel MALLÈVRE

Tous étrangers, voyageurs...

“**D**e quoi se mêlent-ils ? qu'ils s'occupent plutôt de remplir les églises et les temples !”

Ces réactions négatives ont, une nouvelle fois, retenti après la publication de la lettre du Conseil d'Églises chrétiennes en France au Premier Ministre à l'occasion du débat parlementaire relatif à une nouvelle loi sur l'immigration. La sollicitude fraternelle pour les migrants serait-elle donc si éloignée de l'annonce de l'Évangile ?

Elle occupe pour tant une place très importante dans la vie des Églises, non seulement par les aides d'urgence que celles-ci tentent d'apporter à des situations tragiques, mais aussi par des actions à plus long terme : visant à l'intégration des migrants dans nos sociétés tentées par le repli sur soi, ou à affronter les causes d'un phénomène complexe qui a pris ces dernières décennies une ampleur sans précédent.

Cet engagement est bien sûr une exigence pour tout citoyen soucieux des Droits de l'Homme, et donc pour tout chrétien. Mais pour ce dernier, il est bien davantage : il est réponse à l'appel du Christ qui s'est identifié à l'étranger, expression de la conscience d'appartenir à un peuple “migrant”, en marche vers son Père.

Avant de donner un écho de l'engagement des Églises, ce numéro voudrait d'abord nous en rappeler les fondements. Les réactions négatives de foyers à l'égard des prises de position des Églises nous rappellent en effet qu'à beaucoup s'investir dans des domaines où le droit, l'économie exigent une grande compétence technique, les Églises risquent d'oublier de dire pourquoi elles le font. Le nécessaire dialogue avec les politiques et les juristes ne doit pas les détourner de chercher aussi comment convaincre les foyers inquiets de l'afflux d'étrangers qu'il est précisément essentiel qu'ils s'engagent avec elles en faveur des migrants. Car finalement, l'attitude de rejet de tant de Français face à la question de l'immigration ne serait-elle pas un symptôme, parmi d'autres, de cette déchristianisation en profondeur de notre société ?

En présentant le dossier à l'échelle européenne, ce numéro voudrait aussi élargir notre horizon au-delà de

Comment pourrions-nous prétendre progresser vers une unité dans la diversité si nous ne sommes pas capables de faire une place à celui qui vient avec sa différence nous révéler d'autres richesses de l'Évangile ?

l'hexagone et... des échéances électorales de 2007. Cette prochaine année sera d'ailleurs celle de plusieurs rassemblements de chrétiens européens : Stuttgart II, et sur tout Sibiu. Le défi des migrations, inscrit dans la *Charte œcuménique européenne*, y sera un thème d'échanges et une provocation à un engagement élargi.

Si les migrations sont un défi œcuménique pour les Églises, ce n'est pas seulement parce que la tâche est si vaste et si complexe qu'elle appelle une action concertée. C'est aussi

parce qu'elles contribuent à faire éclater les frontières géographiques des confessions chrétiennes et qu'elles nous invitent à prendre davantage conscience que nous appartenons à un ensemble économique et politique dont la cohésion dépend aussi en partie de l'unité des Églises.

Mais plus encore, ces Églises sont confrontées à des transformations internes suscitées par l'irruption de ces foyers venus d'ailleurs, avec leurs manières diverses de vivre leur foi et souvent leur expérience œcuménique bien différente de celle de la France. Mais ce défi est une chance car leurs membres peuvent y redécouvrir une dimension importante de l'être ecclésial : la catholicité ! Et précisément œcuménisme et catholicité sont liés.

Comment en effet pourrions-nous prétendre progresser vers une unité dans la diversité si nous ne sommes pas capables de dialoguer et de faire une place à celui qui vient avec sa différence nous révéler d'autres richesses de l'Évangile ? Comment pourrions-nous nous mettre en route ensemble vers l'unité que le Christ veut, si nous ne sommes pas capables d'accueillir le migrant qui vient nous rappeler que nous sommes un peuple de “pèlerins” ?

En écrivant ces lignes au moment où mon mandat vient d'être renouvelé, je ne peux oublier de saluer la mémoire du P. René Girault. À la lecture de ses ouvrages qui m'éveillaient, comme beaucoup d'entre vous, à l'exigence de l'unité des chrétiens, je ne pouvais imaginer que je lui succéderais un jour. Avec les lecteurs de cette revue, dont il fut le directeur de 1980 à 1986, je rends grâce pour tout ce que le Seigneur nous a fait découvrir à travers lui.

Union des Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine

Le dimanche 7 mai, en l'église Saint-Thomas de Strasbourg, en présence de nombreuses personnalités, un culte solennel célébrait l'Union des Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL). La décision de l'Assemblée commune du Consistoire Supérieur de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine (luthérienne) et du Synode de l'Eglise Réformée d'Alsace et de Lorraine, ratifiée à une large majorité le 21 novembre 2004, était enfin mise en œuvre.

Elle avait été rendue possible par un décret gouvernemental signé quelques jours auparavant, le 18 avril 2006, modifiant celui de 1852 sur l'organisation des cultes protestants dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Au nom du gouvernement, le ministre F. Loos affirmait que "l'Etat se réjouit chaque fois que le vouloir vivre ensemble progresse". Et le pasteur Jean-Arnold de Clermont, président de la FPF et de la KEK, dans sa prédication n'a pas manqué de faire allusion à la collaboration technique du Ministère de l'Intérieur qui avait permis cet aménagement juridique, quelques mois après les célébrations du centenaire de la loi de 1905.

Non point une fusion entraînant disparition des deux composantes, qui aurait d'ailleurs exigé une loi pour ces Eglises soumises au régime du Concordat, mais bien leur union préservant l'identité confessionnelle et les finances de chacune. De fait, l'ECAAL et l'ERAL ne disparaissent pas, même si leur nom soulignera davantage leur commune appartenance à la même tradition protestante, puisqu'elles deviennent respectivement l'Eglise Protestante de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine et l'Eglise Protestante Réformée d'Alsace et de Lorraine. Mais il y a désormais un corps pastoral unique et la mise en place d'une structure commune : l'Assemblée

de l'Union, composée de cinquante-deux membres, en est l'instance législative, et le Conseil de l'Union l'instance exécutive. Le décret prévoit d'ailleurs une évolution ultérieure vers une intégration encore plus forte que cette union vécue en fait déjà depuis de nombreuses années par les deux partenaires.

Comme le rappelleront Jean-François Collange et Jean-Paul Humbert, dans le message adressé aux membres de leurs Eglises respectives, le laborieux débat sur cette union avait été ouvert par une parabole dans laquelle elles avaient été comparées à un couple d'étoiles de la grande Ourse. Et de prolonger la métaphore : "Aussi est-ce à travers leur Union désormais scellée qu'elles s'engagent aujourd'hui à refléter dans le ciel d'un monde souvent déboussolé l'Evangile de Jésus-Christ. Au service de la justice et de la paix, elles s'efforceront d'assurer un témoignage et une présence de l'Eglise dans la société toute entière, en organisant de façon plus active et plus performante leur travail grâce aux délibérations et décisions de l'Assemblée de l'Union et de son Conseil." De son côté, le pasteur Jean-Arnold de Clermont, méditant l'évangile du Bon Pasteur, les exhortait : "Vous avez décidé de rendre visible, dans une forte communion les uns avec les autres, que vous êtes les témoins du Christ qui vous dit *Je suis la porte*. Avec lui, vous avez à être témoins de son ouverture." Il ajoutait : "Nous avons à être les témoins du Christ qui a choisi de tendre la main à ceux qui étaient les rejetés de son temps, mais n'hésitait pas à s'asseoir à la table des personnages publics, disant aux uns comme aux autres l'amour de Dieu et son exigence. C'est ce qu'il attend de chacun de vous aujourd'hui

pareillement ; témoins de son amour pour ceux que notre société contemporaine met sur la touche, soupçonne, rejette."

Pour accompagner dans leur fête les quelque 300.000 fidèles de l'UEPAL regroupés en 260 paroisses et 135 œuvres, des représentants d'autres composantes du monde protestant avaient fait le déplacement à Strasbourg, notamment les présidents des Eglises réformée et luthérienne "de l'intérieur". Mais les personnalités religieuses d'Alsace étaient aussi présentes comme l'archevêque de Strasbourg, Mgr Doré, qui affirmait que "toute manifestation d'unité qui se déploie entre membres d'un corps rejaillit sur l'ensemble du corps".

M.M.



Pendant la célébration à Saint-Thomas

photo Service communication de l'EPAL

Centenaire du pentecôtisme

En 1905, un petit groupe de croyants afro-américains, affamés de réveil, était expulsé de la Deuxième Eglise Baptiste à Los Angeles. Ils commencèrent à se rencontrer dans une maison de la rue Bonnie Brae. Les débuts d'un réveil, les manifestations de l'Esprit Saint, attiraient un nombre grandissant de personnes. De façon inattendue, le leader de ce groupe était le fils d'un ancien esclave sans instruction, William Joseph Seymour. Pour Seymour, le message de ce temps était celui d'un renouveau de la Pentecôte, avec pour preuve l'action du Saint-Esprit, manifestée par le parler en langues. Tandis qu'on entendait parler de ce feu du réveil partout dans la ville de Los Angeles, des foules grossissantes débordaient dans la maison de la rue Bonnie Brae. Le besoin d'un espace plus grand était évident. Finalement, un édifice inoccupé au 312 de la rue Azusa (*Azusa Street*) fut loué. Cet édifice avait accueilli l'Eglise Méthodiste Episcopale Africaine, mais il n'était plus entretenu. Mais au bout de quelques jours, avec deux boîtes à chaussures en bois en guise de pupitre, le premier service de la Mission de la rue Azusa eut lieu, le samedi 14 avril 1906.

Pendant trois ans le réveil continua, vingt-quatre heures par jour, sept jours par semaine, avec quelquefois plus de 1000 personnes présentes. Les gens venaient du monde entier pour recevoir leur "Pentecôte". Beaucoup étaient touchés et débordaient de l'Esprit Saint avant même d'être entrés dans l'édifice. Ce qu'on a appelé "le plus grand réveil du monde" se perpétue aujourd'hui chez plus de 600 millions de croyants remplis du Saint-Esprit, habitant tous les pays de la terre.

(d'après <http://pentecostalworldfellowship.org>)

Catholiques et évangéliques en dialogue

Le Comité mixte baptiste-catholique en France, mis en place il y a vingt ans, vient d'achever une nouvelle étude : *l'Eglise*. Comme les précédentes, sur le baptême (1998) et la cène-eucharistie (2001), ce nouveau document est publié par les *Cahiers de l'école pastorale* (n° 59 de mars 2006). Les trois textes paraîtront prochainement ensemble dans un volume intitulé *Du baptême à l'Eglise. Accords et divergences actuels* (collection "Documents d'Eglise").

Simultanément, le groupe de conversations catholiques-évangéliques, lancé en 1998 à l'initiative de Mgr G. Daucourt et du pasteur D. Rivaud, vient d'achever la rédaction d'un document qui vise à rendre davantage compréhensible pour les lecteurs catholiques, auxquels il est plus particulièrement destiné, l'exposé de la théologie et de la vie du monde évangélique. Intitulé *Regard sur le protestantisme évangélique en France*, ce texte à paraître dans la revue *Documents épiscopat* comprend aussi un important glossaire.

Commémorations

Les pentecôtistes américains ont vu grand pour commémorer le centenaire du réveil d'Azusa Street. Les attentes des organisateurs (un comité représentatif de 300 pasteurs) étaient élevées : il s'agissait de connecter 1906 et 2006, de revivre la pentecôte, revivre Azusa Street 1906, quitte à la provoquer un peu. "De plus en plus de pentecôtistes caressent l'idée que les événements du centenaire puissent déclencher un réveil mondial", avançait même la communication de l'événement. La préparation priante a été importante. Un réseau international a été mis en place. Les événements de la première Pentecôte ont été rejoués dans la chambre haute de Jérusalem

en octobre dernier en préparation de la "venue de la flamme de la Pentecôte à Azusa".

120 heures de prière continue ont eu lieu à quelques pas du site de l'époque. A Los Angeles, c'est une semaine entière de manifestations diverses dans les églises de la ville qui était prévue, du 22 au 29 avril. Au programme, entre autres, une procession inaugurale sur les lieux historiques, une journée de bienfaisance et de bénévolat dans la ville, un rassemblement d'Indiens chrétiens ou encore des ateliers de réflexion



thématique : "la préservation de l'héritage pentecôtiste", "les implications théologiques d'Azusa Street", "adorer en Esprit et en vérité", "vos fils et vos filles prophétiseront", etc...

Des délégations du monde entier étaient attendues, mais la semaine devait être surtout anglo-saxonne, avec des Africains et des Latinos. Les francophones d'Europe n'ont pas souhaité s'associer à l'événement en envoyant une délégation ou en organisant une commémoration locale.

(d'après *Christianisme aujourd'hui*, avril 2006 – an 4, no. 4)

Un nouveau secrétaire pour l' Alliance biblique française

Le pasteur Bernard Coyault sera, à compter du 1^{er} septembre, le nouveau Secrétaire général de l' Alliance Biblique Française. Après avoir été, quatre ans durant, responsable de l' animation théologique et de la gestion des bourses d' études au Service Protestant de Mission-DEFAP, il succède au pasteur Christian Bonnet, bien connu et très apprécié des organisateurs d' Expo-bibles qu' il a accompagnés pendant neuf ans.



D.R.

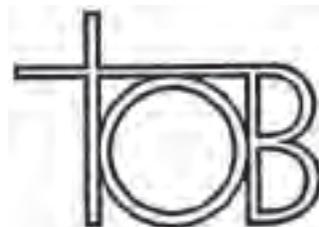
L' Alliance biblique française est l' héritière du mouvement des sociétés bibliques qui vient de fêter son bicentenaire. On en connaît l' origine : le Révérend Charles et ses amis avaient été touchés par la démarche d' une jeune fille du Pays de Galles, Mary Jones, qui avait appris à lire pour déchiffrer l' unique bible de son village puis économisa pour s' en procurer un exemplaire personnel. Ainsi naquit à Londres en 1804 la *British and Foreign Bible Society* (Société biblique britannique et étrangère), qui publia deux ans plus tard sa première bible, en gallois. A la suite de cette première société biblique, d' autres structures semblables virent le jour. En 1818, fut créée la Société biblique protestante de Paris, longtemps soumise à la tutelle de son aînée britannique. Elle fut relayée en 1864 par la Société biblique de France, qui contribua à la publication d' éditions tenant compte des progrès de l' exégèse, notamment celle de Louis Segond. Aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, en 1946, fut fondée l' Alliance biblique universelle pour permettre aux Sociétés bibliques nationales de mettre en commun leurs moyens financiers et leurs compétences. Composée aujourd' hui de 145 sociétés, elle collabore activement avec l' Eglise catholique. Cette collaboration,

rendue possible par le Concile Vatican II, fut stimulée en 1968 par la publication avec le Secrétariat pour l' unité, alors présidé par un bibliste, le cardinal Bêta, d' un important document : "Directives concernant la coopération inter confessionnelle dans la traduction de la Bible", révisé en 1987. Depuis lors, de nombreuses traductions interconfessionnelles ont vu le jour.

C' est dans ce climat de coopération œcuménique qu' œuvre l' Alliance biblique française. Son président, le pasteur Claude Baty, est membre du Bureau du Conseil d' Eglises chrétiennes en France. Et c' est avec toutes les familles chrétiennes que l' Alliance travaille aujourd' hui sur trois gros chantiers :

- l' Ancien Testament interlinéaire hébreu/français, un ouvrage scientifique en cours de réalisation depuis plus de trois ans avec l' Association œcuménique pour la Recherche biblique (qui porta la réalisation de la TOB) ;

- la Bible des jeunes, une bible sur papier, sur CD-Rom et sur Internet, assortie d' aide à la lecture pour les adolescents ; projet mené en partenariat avec plus d' une douzaine d' Eglises ou



de mouvements de jeunesse, catholiques, protestants et orthodoxes ;

- la refonte totale de l' exposition "La Bible, patrimoine de l' humanité", susceptible d' être labellisée par l' Education Nationale afin de servir de support pédagogique à l' enseignement du fait religieux dans les établissements scolaires.

Le Secrétaire général de l' Alliance biblique est le maître d' œuvre de ces chantiers :

- dans le cadre de l' Alliance biblique, il travaille, avec 4 salariés, à organiser et financer les chantiers de traduction ainsi que la promotion de la Bible auprès des milieux les plus divers : Eglises, mouvements, mais aussi de plus en plus, la société civile.

- Il est aussi le gérant d' une société d' édition de 12 salariés, qui publie désormais sous la marque Bibli'O et dont la raison sociale est Société biblique française.

Du sens,
des mots

Bibli'O

La mission ne peut être séparée aujourd' hui des contraintes de gestion. Les Eglises en sont-elles suffisamment conscientes, et sauront-elles apporter au pasteur Coyault le soutien budgétaire dont l' Alliance biblique a besoin ?

M.M.

Les migrations en Europe : un défi pour les Eglises

Politique migratoire et Union européenne

Catherine Wihtol de Wenden



Pour introduire ce dossier, Catherine Wihtol de Wenden, spécialiste des questions liées à l'immigration, directeur de recherches au CNRS (CERI) et enseignante à Sciences Po, a bien voulu répondre aux questions d'Unité des Chrétiens.

Les migrations en Europe, aujourd'hui, qu'est-ce que cela représente ?

Il faut distinguer entre réfugiés politiques, expression qui évoque davantage un individu isolé, issu d'une élite politico-culturelle, cherchant refuge hors de son pays parce que le régime politique entraîne des menaces contre sa liberté et sa vie, et migrants, qu'on se représente comme des groupes d'hommes socialement défavorisés, que la pauvreté chasse de leurs pays pour chercher ailleurs un emploi et du pain : ce sont ceux des migrations économiques des "trente glorieuses", en particulier.

Mais au fond, ces catégories sont-elles si différentes ? Si elles l'ont été longtemps, les différences s'estompent : bien des migrants qui frappent aujourd'hui aux portes de l'Europe fuient à la fois la misère et un régime dictatorial qui les

menace s'ils essaient de le combattre. Des régimes autocratiques, assis sur le népotisme et la corruption, se perpétuant de père en fils et ne donnant ainsi aucun espoir d'un changement dans l'espace d'une vie humaine, créent les conditions de cet exode permanent vers des régions du monde plus ouvertes au plan politique et favorisées au plan économique.

Depuis trente ans, les pays d'Europe de l'Ouest destinataires de migrations importantes (France, Grande-Bretagne, Allemagne, pays du Bénélux...) ont fermé leurs frontières à l'immigration de travailleurs : même avec un contrat de travail, un ressortissant d'un pays hors Union européenne n'a plus automatiquement droit à y résider. Le durcissement continu de la réglementation des entrées fait qu'il devient de plus en plus difficile à un non-européen d'entrer en Europe pour y travailler. D'où diverses tentatives de contournement : prolongation d'un visa de tourisme, mariages arrangés, regroupement familial "élargi", statut d'étudiant reconverti en statut de travailleur, recours à la demande d'asile politique... D'où, surtout, le développement du flux des clandestins.

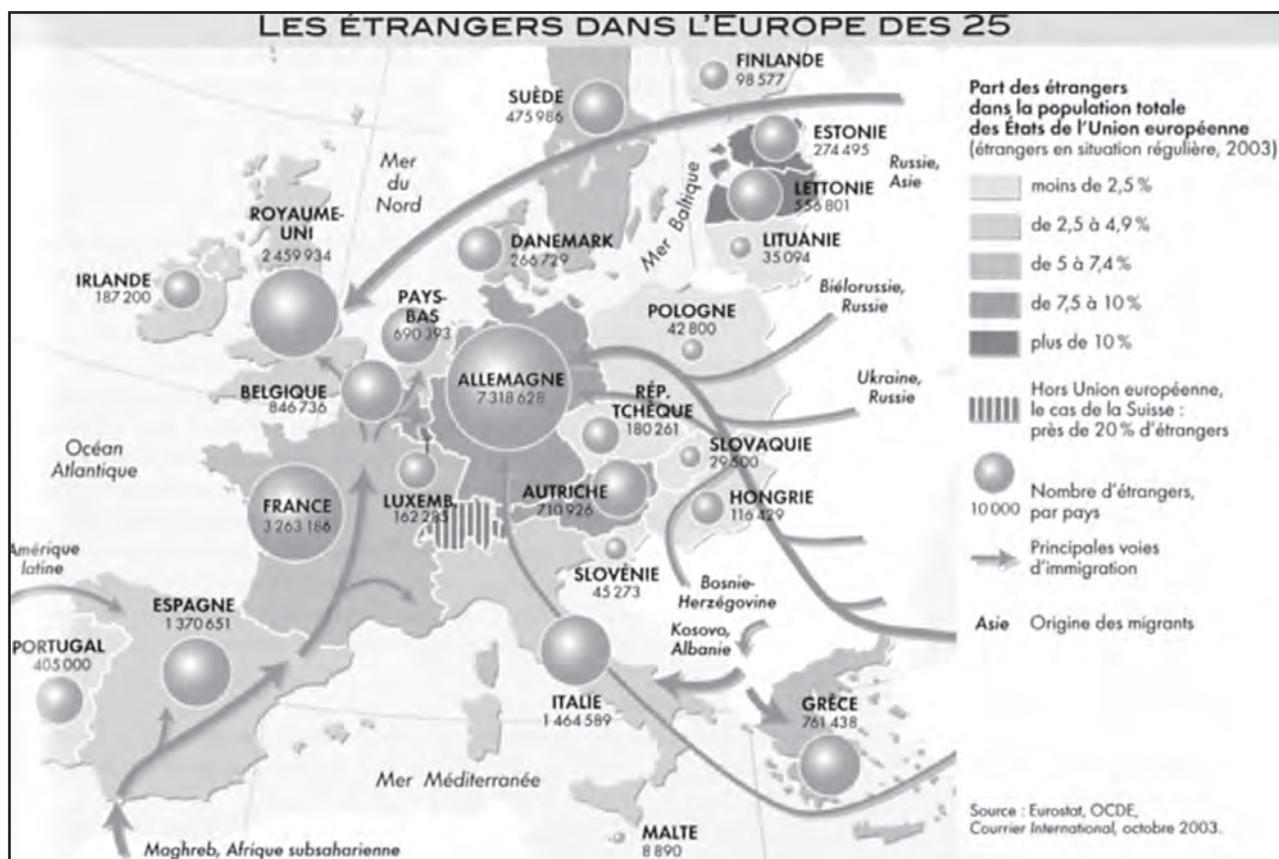
Depuis le milieu des années 70, on ne peut plus résider dans un pays de l'Union européenne qu'en

invokant l'un des motifs suivants : regroupement familial, asile politique, études, voyage d'affaires ponctuel, ou intervention d'experts. La dimension sécuritaire de la gestion des migrations en Europe a pris le pas sur les autres, et cette tendance se renforce beaucoup actuellement. L'Europe n'est pas faite à l'idée d'être une terre d'accueil, elle n'est devenue une terre d'immigration que récemment, et cela s'est fait malgré elle ; elle ne s'est pas construite en intégrant cette idée, à la différence des Etats-Unis ou du Canada, où on définit l'identité nationale en tenant compte du phénomène de l'immigration.

Peut-on chiffrer les entrées en Europe ?

Sur 450 millions de personnes vivant en Europe de l'Ouest, on compte près de 20 millions d'étrangers (5 millions d'Européens "communautaires" et 15 millions de ressortissants de pays tiers). L'Europe est devenue la première région d'immigration du monde, de vant les Etats-Unis, le Canada et l'Australie confondus.

Légalement, entre 1 million et 1 million 400 000 non-Européens entrent dans l'Union européenne chaque année, essentiellement à la faveur du regroupement familial. Ils viennent du Maghreb et



Les étrangers dans l'Europe des 25.

Atlas des migrations dans le monde, Catherine Wihtol de Wenden, Collection Mini Atlas, Editions Autrement, Paris 2005.

d'Afrique de l'Ouest (Mali, Mauritanie, Sénégal) pour la France, de Turquie et d'ex-Yougoslavie pour l'Allemagne, d'Indonésie pour les Pays-Bas, etc. A peu près 500 000 y pénètrent illégalement, en provenance essentiellement de Chine, d'Afrique subsaharienne, du Maghreb, du Pakistan, d'Haïti, des pays de l'ex-Yougoslavie, d'Ukraine, Biélorussie, Moldavie. Bref, de pays et régions du monde en crise. Les demandes d'asile politique viennent du Moyen et Proche Orient, d'Afghanistan, de Russie (Tchéchènes), d'Irak (en particulier de Kurdes) et d'Iran. Bon nombre de demandes d'asile d'Afghans et de Tchéchènes, mais aussi de Sri-Lankais, d'Iraniens ou de Syriens ont été acceptées ces dernières années. Mais de nos jours, 80% des demandeurs d'asile politique sont déboutés ; il y a trente ans, c'était au contraire 80 % des demandes

qui étaient acceptées. L'examen des demandes est de plus en plus restrictif : les gens qui sont menacés non par un Etat, mais par la société civile en crise¹ ont le plus grand mal à faire prendre en compte leur demande. Des groupes entiers sont menacés pour des raisons ethniques : faire admettre cette menace globale, très réelle pourtant, pour des individus est presque impossible. Il y a maintenant une liste de pays dits "sûrs" dont les ressortissants ne peuvent pas demander l'asile politique, et dans les pays en guerre des zones d'"asile interne" (parce qu'il y existe des zones protégées par la Croix-Rouge ou une autre OIG ou ONG) d'où on ne peut plus demander l'asile. Dans ce domaine du droit d'asile, la situation se dégrade donc aussi. Toutes ces restrictions créent une véritable "économie du passage". Et celui-ci devient de plus en plus

cher, puisque les difficultés augmentent. Certains (pêcheurs marocains, albanais) se reconvertissent en passeurs. Cette économie de l'ombre favorise la prostitution qui accompagne parfois l'économie du passage, ne serait-ce que parce qu'un grand nombre de femmes se prostituent pour se procurer l'argent nécessaire pour partir. Toute une économie mafieuse s'est développée au service des migrations, les entretient, est entretenue par elles.

Les Eglises chrétiennes d'Europe ont une position affirmée sur ce sujet, elles parlent souvent d'une seule voix, comme si ce problème politique et humain les concernait particulièrement.

Les Eglises chrétiennes ont toujours reconnu le droit d'asile, elles l'ont même créé.

¹ La charia dans certains pays musulmans, par exemple (NDLR).

Une protection a toujours été systématiquement accordée à quelqu'un qui se réfugiait dans une église, lieu sacré, inviolable - en référence aux périodes pendant lesquelles le peuple de Dieu a vait lui-même émigré sur des terres étrangères, pendant l'Exode en Egypte en particulier . Aujourd'hui toutes les Eglises chrétiennes d'Europe soutiennent la cause des réfugiés, des sans-papiers, et sont en porte à faux avec les politiques migratoires des gouvernements.

Les migrants constituent un des aspects centraux de la pastorale du Vatican, qui lui consacre le travail de tout un dicastère, le Conseil pontifical pour la Pastorale des migrants et des personnes en déplacement. L'occupation de l'église Saint-Bernard, dans le nord de Paris, par des "sans-papiers" en 1996 est une illustration récente de cette attitude fondamentale, comme l'occupation de la basilique Saint-Denis il y a deux ans : l'Eglise a ouvert ses

portes aux sans-papiers, même si les forces de l'ordre ont fini par intervenir dans les deux cas. La reconnaissance d'un droit d'asile "laïc" date de la fin de la Première Guerre mondiale, avec la création du "passeport Nansen" ².

Que faudrait-il faire ?

La politique migratoire de l'Union européenne est rigide: il faut entrouvrir les frontières. La fermeture ne fonctionne pas. La dissuasion ne sert à rien : on n'a réussi à établir aucune preuve de son efficacité. Les clandestins qui risquent leur vie dans des périples à travers déserts et mers, pendant des semaines voire des années, sont prêts à tout, même à recommencer plusieurs fois de suite, en risquant chaque fois leur vie - parce qu'ils n'ont pas d'autre choix que de partir . Leur horizon est bouché dans des pays pauvres et dictatoriaux, où il n'y a pas de réinvestissement sur place, pas d'avenir. Dans beaucoup de pays relativement riches, les richesses sont

confisquées par un petit nombre, à cause de la corruption et du clientélisme. Le seul espoir: partir. Il y a un rêve, c'est certain, de l'Eldorado occidental, et la réalité à l'arrière est souvent décevante et dure. Mais cela n'empêche pas les départs. Les proches déjà installés, la télévision, les objets manufacturés qui arrivent sur les marchés locaux, tout parle d'une vie meilleure, au plan économique, mais aussi culturel, religieux, social, sexuel...

Les pays européens ont leur part de responsabilité : on soutient des régimes autoritaires, pour maintenir une stabilité politique (on craint que l'instabilité pousse de plus en plus de monde vers l'Europe !) ou pour soutenir la francophonie...

² Du nom du célèbre explorateur norvégien qui a milité au sein de la SDN pour la création de ce passeport pour les réfugiés qui fuyaient le régime soviétique: ayant perdu leur nationalité d'un Etat qui n'existait plus, ils se retrouvaient sans papiers; le "passeport Nansen" leur donnait un statut d'apatride internationalement reconnu, leur permettant de passer des frontières et d'être accueillis dans d'autres pays (NDLR).



photo Vivant Univers

Revoir les modalités d'exploitation des matières premières : fabrication de charbon de bois à Madagascar

Il faut avoir le courage de revoir les modalités d'exploitation des matières premières (or, diamant, pétrole) pour qu'elles ne spolient pas le plus grand nombre. Il faut reconsidérer le problème de la dette, qui dans certains cas empêche tout progrès. Les normes de commercialisation adoptées par l'Union européenne sont trop rigides, elles font barrière à toutes sortes de produits venus d'autres continents. Des mesures de développement durable et de commerce équitable freineraient l'exode rural et, en aval, l'émigration.

Comme on a régularisé, dans les années soixante-dix, les travailleurs dont on a vait alors besoin, il faut régulariser les clandestins et leurs familles durablement installés. Ils travaillent aujourd'hui dans le bâtiment, l'hôtellerie, les services à la personne, l'agriculture, le textile. Etablir des quotas sélectifs, passer des accords bilatéraux avec les pays voisins, lever "l'opposabilité de l'emploi", qui accorde systématiquement la préférence aux nationaux et aux Européens, accorder aux étudiants qui ont fait leurs études en France la possibilité d'y travailler ensuite est une façon de desserrer l'étau protectionniste qui sévit depuis près de trente ans. Certaines filières de travail clandestin, celles qui fournissent le textile chinois, le bâtiment, les employés de maison sont tolérées pour des raisons économiques, ce qui brouille le dispositif sécuritaire affiché par ailleurs.

Ces nouveaux arrivants ne sont pas à confondre au chapitre de "l'intégration" avec ceux qui sont déjà là depuis une génération, voire deux...

Il faut être attentif à plusieurs aspects : veiller à l'orientation scolaire, certaines filières n'offrant que très peu d'emplois ; faire en sorte que les stages soient accessibles aux jeunes issus de l'immigration ; lutter contre toutes les formes de discriminations : à l'embauche, en matière de logement, contre les discriminations policières.

Il faut surtout permettre aux gens de sortir des banlieues. Passer toute sa vie dans certaines cités, pour un jeune, c'est se condamner à une vie médiocre, dans une semi-marginalité alimentée par la petite délinquance, puisqu'il n'a que peu de chances de trouver un emploi stable. Il faut casser la carte scolaire, créer des établissements situés en dehors des cités pour accueillir ces jeunes.

Il faut financer solidement les associations qui sont à l'œuvre en banlieue, en particulier celles qui s'occupent de soutien scolaire. Or le financement de ces associations s'est justement fortement ralenti depuis quelques années. Il y a beaucoup de familles monoparentales, en général des mères seules avec un ou plusieurs enfants : c'est un vrai problème de société. Ces femmes n'ont souvent pas le choix : elles font des ménages dans des bureaux, le matin avant le début du travail, le soir après la fermeture : juste aux heures où leurs enfants auraient besoin d'elles à la maison. Il faut trouver des solutions de remplacement, des structures d'accueil pour ces enfants. Il faut que l'Etat intervienne davantage. Les Eglises, les associations religieuses pourraient jouer un rôle plus important aussi.

Nous avons d'ailleurs besoin de l'immigration...

L'Europe vieillit, elle aura de plus en plus besoin d'une main-d'œuvre immigrée. Mais elle ne se pense pas comme terre d'immigration, et c'est cette mentalité qui doit changer d'abord. Plusieurs pays d'Europe (Italie, Espagne, Allemagne, Hongrie, République tchèque) ne renouvellent plus leur population ; d'ici à 2050, selon un rapport des Nations Unies (mars 2000), l'Europe perdrait 60 % de sa population actuelle. Dès aujourd'hui, le secteur du bâtiment ne pourrait pas tourner sans l'apport de la



photo Ezra Nahmad
Les emplois occupés par les étrangers sont ceux auxquels les Français ne postulent pas

main-d'œuvre étrangère : même au chômage, un Français n'accepte pas d'y travailler, à cause de la dureté des conditions de travail (intempéries, accidents). L'agriculture manque périodiquement de bras, pour les travaux saisonniers en particulier (récolte des fruits, vendanges). Bien peu d'Européens acceptent un emploi auprès de personnes âgées, à cause des contraintes qu'il implique (horaires, obligation de résidence, qualités personnelles de patience, de tolérance). La plupart de ces emplois sont déjà tenus par des Africains, des Malgaches, des Philippins.

On va de plus en plus manquer d'infirmières, de médecins pour les remplacements d'été, de nuit. Il va donc falloir se pencher sur la question des équivalences de diplômes, un autre moyen de régulariser des emplois indispensables à nos sociétés.

La mondialisation, l'accès général aux passeports, le développement des moyens de transport expliquent l'émergence de nouvelles migrations, concernant de nouvelles catégories de personnes (femmes, classes moyennes, mineurs) venant de nouveaux pays de départ. Les facteurs d'attraction ("pull") sont aujourd'hui souvent plus forts que ceux qui poussent les gens hors de chez eux ("push"), car ce ne sont pas les plus pauvres qui partent, mais ceux qui sont au contact de réseaux transnationaux.

Réflexion biblique et théologique sur le migrant

“L'étranger comme toi-même”... regards bibliques

Pasteur Michel Bertrand



D.R.

A. Dans l'Ancien Testament : trois figures de l'étranger

Le peuple d'Israël n'a jamais pu se croire seul au monde. Le territoire où il vit a toujours été un lieu de passage. Ce peuple lui-même sait depuis toujours que lui aussi vient d'ailleurs, que les ancêtres dont il fait sans cesse mémoire étaient “étrangers et voyageurs sur la terre” comme le dira plus tard l'épître aux Hébreux (11/13 ; Gen. 23/4 et Ps. 39/13). Bref, Israël n'a cessé d'être en confrontation avec d'autres peuples, dont l'altérité est exprimée dans le vocabulaire par un couple de mots antithétiques : le “peuple” se distingue des “nations”.

1^{re} figure : l'étranger dangereux

Ce qui donne une certaine priorité à cette figure, c'est la place que tient dans la foi d'Israël l'événement de l'Exode. En tête du Décalogue, “loi fondamentale” de ce peuple, figure ce rite solennel : “C'est

moi, le Seigneur ton Dieu qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte et de la maison de servitude” (Ex. 20/2, Dt 5/6). Apparaît ici et pour toujours l'image de Pharaon, décidé à transformer les Hébreux-réfugiés sur le sol égyptien, en immigrants-esclaves. Mais cette menace ne se limitera pas aux origines. Tout au long de son histoire, le petit peuple sera menacé par les puissants empires. Deux fois au moins elle reprendra l'aspect tragique du danger absolu, où Israël est sur le point de perdre sa vie. L'étranger, c'est ici la puissance maléfique que seule la force divine peut repousser.

L'étranger peut prendre encore la figure d'un rival. Tout se passe cette fois sur le territoire même qu'Israël considère comme le sien. Il n'y est pas arrivé le premier. Il a fallu, après la sortie d'Égypte et la traversée du désert, conquérir pied à pied cette terre en délogeant les habitants. Ce sont les récits étranges et effrayants de Josué et des Juges. L'étranger est ici celui qui veut prendre la place, celui contre lequel on mène une existence lassante pour garder son droit à l'existence.

Parfois l'étranger se fait séducteur. Ce sont les mêmes que précédemment mais vus sous un autre aspect, et sans doute avec un danger d'autant plus grand qu'il est plus insidieux. Vaincu, voire soumis, l'étranger parle encore de ses dieux : dieux de la nature, idoles de la fécondité. Contre ce danger, il va falloir se défendre. Pour cela on renforce les interdits et les lois de pureté qui maintiennent la communauté d'Israël repliée sur elle-même

et séparée du reste du monde : interdits alimentaires, interdiction de se marier avec des étrangères. C'est la logique du pur et de l'impur qui fonctionne aujourd'hui en bien des lieux. L'étranger c'est ici le dangereux séducteur dont il faut fuir au maximum le contact. Mais cela force à mieux savoir à quoi et à qui on croit, c'est-à-dire à approfondir sa propre identité.

2^e figure : l'étranger perçu positivement

Il s'agit toujours d'ennemis mais dont l'action est considérée avec un certain recul, interprétée comme une action de Dieu envers son peuple. L'exemple le plus célèbre est celui de Cyrus, le roi perse présenté comme servant le dessein de Dieu. Appelé par ce Dieu qu'il ne connaît pas, il va être celui par qui le Seigneur rend au peuple d'Israël sa liberté et sa terre perdue (Es.44/28 à 45/4). L'étranger, c'est ici un élément d'une action de Dieu aux dimensions de l'histoire : il s'intègre dans un ensemble où tous les événements ont un sens.

Dans cette même catégorie il y a aussi les étrangers voisins. Israël découvre qu'il n'est pas seul au monde et qu'en dehors des grands empires menaçants, il y a toute une série de petits peuples avec lesquels il va avoir des relations certes changeantes mais parfois amicales. On pourrait parler longuement de tout l'apport de la sagesse étrangère, rameau important de la pensée biblique. L'étranger, c'est ici un “autre”, dont la différence mérite respect et avec qui on peut envisager une coexistence pacifique.

C'est quelqu'un que l'on regarde avec attention et de qui l'on a quelque chose à attendre.

Enfin parfois l'étranger apparaîtra comme béni de Dieu. Ainsi en Gen.12/1-3, l'avenir promis à Abraham et à sa future descendance contient une ouverture très vaste et une perspective universaliste qui sera toujours présente au cœur de la foi d'Israël: "en toi seront bénies toutes les familles de la terre". L'étranger c'est ici quelqu'un que Dieu aime et à qui le peuple de Dieu est en voyé, non pour le combattre mais pour lui faire partager la promesse.

3^e figure: l'étranger en danger

C'est sans doute ceux qui ressemblent à tous les déboutés du droit de vivre que les sociétés riches rejettent sur les bords des chemins de l'histoire. Cet étranger-là vient vers Israël les mains nues et lui rappelle ses ancêtres errants et étrangers. Ce sont ceux que nos traductions françaises appellent les "étrangers" (Bible de Jérusalem) ou "émigrés" (TOB). Il s'agit de non-Israélites qui sont venus généralement à cause des malheurs de l'existence (guerre, famine...) s'établir dans leur pays. Il ne faut pas qu'Israël les reçoive comme l'Égypte a traité ses pères et comme plus tard l'Assyrie et la Babylonie recevront les captifs du peuple. P'auvres parmi les pauvres, ils constituent avec la veuve et l'orphelin ce que le Deutéronome (28/43-44) appelle "la queue de la société". Leur place est tout en bas de l'échelle sociale. Mais cette situation démunie en fait justement l'objet d'attentions toutes particulières. Il faut relire avec attention Exode, Deutéronome, Lévitique pour découvrir la générosité et la finesse des lois qui protègent l'étranger. "Tu n'exploiteras ni n'opprimeras l'immigré" (Ex.22/20 et 23/19) et même "Vous aimerez l'étranger comme vous-mêmes" (Lév.19/34). Nous voilà au cœur de notre thème. "La justice sera la même pour l'immigré et l'autochtone" (Lév.24/22). En tant qu'immigré, "l'étranger qui est dans tes portes", a les mêmes droits que le cito yen (Lév.24/22),

y compris le droit au soutien de la collectivité en cas de besoin et celui d'acheter des esclaves israélites en cas de prospérité! "Si ton frère s'appauvrit jusqu'à perdre son indépendance envers toi, tu le soutiendras même s'il est immigré ou résident temporaire, afin qu'il puisse survivre à tes côtés." Bel exemple de protection sociale antique et non sélective. Symétriquement "si un immigré ou un résident temporaire a des moyens, il peut arriver que ton frère se vende à lui pour cause de dettes..." (Lév.25/35 et 47-48)

Enfin s'il est esclave, l'étranger appartient corps et biens à la famille qu'il sert: il est "ton argent" dit la Loi (Ex.21/20-21). Il pourra alors se trouver astreint à subir la circoncision, comme les fils du pays (Gen.17/12-13). Mais on aurait tort de voir dans cette opération une brimade, car elle lui donnera le droit de participer aux fêtes juives et principalement à la Pâque qui précisément célèbre la libération des esclaves. La circoncision fonctionne donc comme marque et procédé d'intégration des étrangers à la famille d'Israël. Concrètement on peut dire que le territoire d'Israël reçoit de ces dispositions un statut exceptionnel et subversif: celui de terre d'asile pour esclaves en fuite (Deut.23/16-17). Au fond pour ne pas finir par être soi-même l'Égypte, c'est-à-dire l'opresseur de quelqu'un, le peuple d'Israël doit s'efforcer de demeurer étranger dans son propre pays: "...car le pays est à moi, vous n'êtes chez moi que des étrangers et des hôtes."

Et tous ces appels à l'accueil, à l'hospitalité, à la solidarité sont toujours ponctués par la phrase célèbre: "souviens-toi que tu as été toi-même étranger et esclave" (Ex.22/20, 23/9, Deut.5/15, 10/19, 26/5).



L'Exode (monastère de Sucevita, Roumanie, XVII^e s.)

Archives JDC

Mémoire et identification

Etrangers en Égypte, exilés à Babylone en terre étrangère: ces deux expériences seront pour Israël fondamentales, fondatrices. Elles sont tout à la fois un temps de misère profonde et celui d'un geste libérateur de Dieu en vers son peuple. Israël va fusionner ces deux souvenirs: vous avez souffert et vous avez vu Dieu vous libérer; sachez maintenant être le peuple du Dieu qui délivre. L'étranger bénéficie ainsi en quelque sorte d'un mouvement d'identification de l'Israélite pieux qui doit essayer de se mettre à la place de l'étranger, de comprendre comme de l'intérieur de lui-même ses difficultés de réfugié. C'est cette identification qui va générer les mesures d'accueil, de charité, de fraternité en vers l'étranger à aimer (Deut.24/22, Lév.19/33-34, Ex.23/9). Le procédé éthique du Pentateuque consiste à situer l'Ébreu dans une relation d'empathie. C'est la mémoire collective de l'exode et de l'exil et avec celui-ci du vécu de l'étranger, qui met en mouvement la dynamique de l'accueil et de l'acceptation de l'amour, de la justice et de la paix, appelés à constituer l'essence même de la Loi et des Prophètes.

B. L'étranger dans le Nouveau Testament

La place des étrangers

Il y a d'abord au début du premier Évangile les femmes de la généalogie de Jésus qui ont des attaches étrangères et qui ont pleinement trouvé leur place au sein du peuple de Dieu. Leur présence rappelle la dimension universelle du salut annoncé par Jésus.

Dans tout son ministère Jésus lui-même fait une place à l'étranger dans le plan de salut préparé par Dieu. Il n'est plus seulement réservé aux Juifs pieux, bien-pensants et bien-croyants. Jésus accueille non seulement l'étranger au sens propre, mais tous ceux qui étaient alors les exclus, les marginalisés de la société et de l'histoire : les lépreux, les possédés, les malades, les publicains, les païens, les mécréants de tout poil, les Samaritains, les femmes. On trouvait déjà à l'époque de Jésus, cette idéologie "différentialiste" qui me paraît être celle de notre époque : ce n'est pas seulement l'étranger qui est rejeté, mais l'autre différent. Face à cela le Nouveau Testament élargit la

perspective de manière subversive : on repense ici au message de Paul dans l'épître aux Galates : "Il n'y a plus ni Juif, ni Grec, ni esclave, ni homme libre, ni homme, ni femme, car vous n'êtes qu'un en Jésus-Christ" (Gal.3/28) et dans l'épître aux Ephésiens : "Aujourd'hui vous n'êtes plus des étrangers... vous êtes de la maison de Dieu" (Eph.2/19).

Le Nouveau Testament s'achève sur une vision de paix et de réconciliation dans la cité nouvelle vers laquelle marchent toutes les nations et tous les rois de la terre (Ap.21 et 22) ; mais il s'agit d'une visée tournée vers l'avenir, qui certes nourrit une espérance, mais qui laisse subsister pour aujourd'hui la nécessité et difficile "confrontation" avec l'autre, l'étranger dans toute sa différence.

"L'étranger comme toi-même"

On voit bien ici la référence à Lévitique 19/34 et 19/18 reprise par Jésus.

Deux textes bien connus du Nouveau Testament éclairent la notion de prochain, où des associations étroites s'établissent entre les notions d'étranger et de prochain.

- La parabole du Bon Samaritain (Luc 10). De manière inattendue et provocante, c'est le Samaritain, l'étranger, celui qu'à l'époque de Jésus on regardait encore de manière hostile, qui devient le prochain agissant à l'égard d'autrui, dans le sens de la volonté de Dieu. Il y a de surcroît une notion de réciprocité : le prochain c'est l'étranger, l'inconnu dont je m'approche ("Va et toi aussi fais de même" dit Jésus) mais c'est aussi l'étranger, le Samaritain qui s'approche de moi. Ce qui peut dire que si je suis certes appelé à accueillir le pauvre, l'exclu, l'homme blessé, je suis aussi appelé à me reconnaître pauvre et à recevoir de l'étranger, ce prochain que je n'ai pas choisi. Jésus brise ici toutes nos bonnes consciences charitables, tout rapport de supériorité et de

condescendance envers celui que nous voulons accueillir. Cela implique que nous acceptons aussi d'être accueillis par lui.

- L'enseignement de Jésus sur le jugement des nations (Mat.25). Ce sont l'étranger, le pauvre, l'affamé, le prisonnier qui deviennent les prochains des disciples de Jésus, car c'est le Christ lui-même qui est mystérieusement présent en chacun d'eux. "Chaque fois que vous avez fait ces choses à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous les avez faites." Mystérieuse solidarité qui unit le Christ aux plus démunis et qui unit au Christ ceux qui se solidarisent avec eux. Comment reconnaître le Christ que nous ne voyons pas, si les étrangers que nous pouvons voir nous restent inconnus ? L'étranger devient mon prochain, celui qui s'est approché de moi, ou dont je m'approche, le frère inattendu, inimaginé, qui m'ouvre à l'itinérance à laquelle nous sommes appelés les uns et les autres. L'étranger est celui qui me sort du rôle que je me donnais et de tout ce qui risque de m'enfermer sur moi-même, dans un monde totalitaire, où il n'y a plus place pour la différence. C'est lui qui rappelle en quelque sorte au croyant comme à Israël, sa véritable condition. Cela m'amène à mon dernier point de cette deuxième partie.

De l'exclusion de Jésus à celle de ses disciples

"Elle est venue chez les siens, mais les siens ne l'ont pas reçue" : ces mots de l'évangéliste Jean (1/11) expriment que Jésus prend la figure de l'exclu. Du simple fait qu'il annonçait l'Évangile aux siens, Jésus leur est devenu étranger. Et cette figure de l'exclu traverse tous les évangiles. Déjà à Nazareth pour son premier discours officiel à la synagogue, Jésus (Luc 4/29) va susciter la colère, la haine, le rejet. C'est déjà la croix qui se dresse pour celui qui mourra "hors des murs de la ville".



Archives UDC

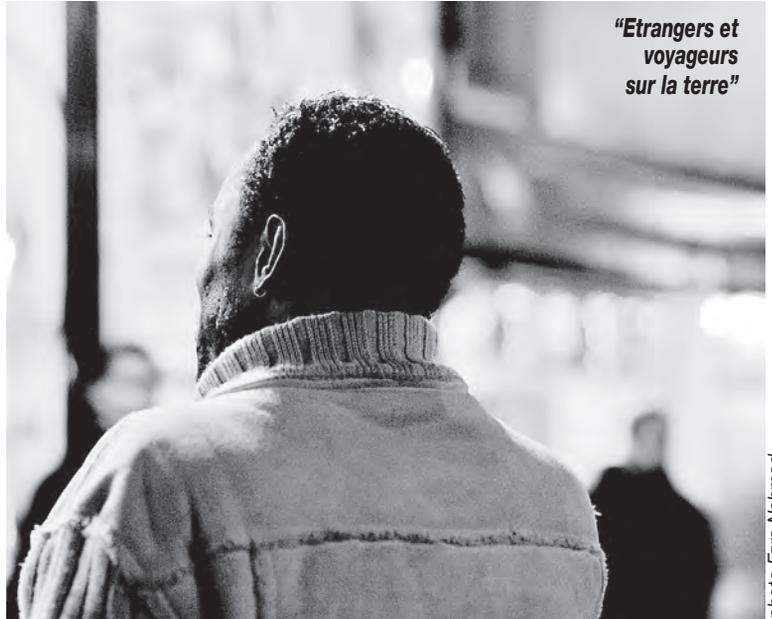
Salomon et la reine de Saba, l'étrangère
(N.D. de Corbeil, XII^e s.)

Et aujourd'hui encore le Christ continue de déranger. Ce constat nous rappelle ce que devrait être notre condition. En disant que les siens ne l'ont pas reçu, l'évangéliste Jean donne à entendre que quiconque annonce ou accueille l'Évangile doit s'attendre à connaître l'exclusion, parce qu'il y en viendra un étranger pour les siens. Considérés à partir du fait de l'exclusion, l'Évangile et l'étranger ont bien partie liée. Parler de Jésus-Christ qui entre dans sa gloire par-delà l'exclusion de sa mort donne à entendre que l'exclusion fait partie des processus par lesquels s'effectue l'accès à plus de vie. Ainsi dans l'Évangile la vraie naissance est bien dans l'abandon, le renoncement, le douloureux arrachement au tombeau des modèles, valeurs ou projets dans lesquels les puissances de ce monde cherchent à garder l'homme enfermé.

On retrouve ici les catégories théologiques de l'Ancien Testament : dans l'hospitalité et l'adoption pratiquées vis-à-vis de l'étranger, il est évident qu'Israël se reconnaît toujours lui-même comme étranger et nomade, c'est-à-dire dépouillé, disponible, serviable, non attaché à des biens périssables, non installé dans des structures figées, "étrangers et voyageurs sur la terre" (Hébreux 11/13).

Michel Bertrand

*Eglise réformée de France
Service de formation
à distance Théovie*



"Étrangers et voyageurs sur la terre"

photo Ezra Nahmad

Bibliographie

- Daniel Sibony *Entre-Deux. L'origine en partage* ; Le Seuil 1991.
- Revue *Autres Temps* consacré à "la Frontière" numéro 33-34.
- Miguel Brun "Étrangers, des frères ?" in *Cahier de l'A.P.F.* n° 20, août 1989.
- Les "fiches bibliques" du dossier *Racismes 4* de la Fédération protestante de France.
- Claude Wiener (Mission de France, Fontenay-sous-Bois) : *Etranger dans la Bible*.

Du rôle des chrétiens¹

Père Joseph Joblin



Le devoir d'assistance immédiate n'est pas le seul dont les chrétiens doivent s'acquitter vis-à-vis des populations immigrées. Il ne suffit pas de panser une plaie ; encore

faut-il supprimer le désordre qui en est la cause. Comme le réclame Jean XXIII dans *Pacem in terris* (102) dans un texte extrêmement fort et qui suggère la direction que doit prendre toute prise en compte sérieuse de la question des migrations :

"Nous estimons opportun que, dans toute la mesure du possible, le capital se déplace pour rejoindre la main-d'œuvre et non l'inverse. Ainsi on permet à des foules de travailleurs d'améliorer leur condition sans avoir à s'expatrier, démarche qui entraîne toujours des déchirements et des périodes difficiles de réadaptation et d'assimilation au nouveau milieu." Un conflit peut donc exister dans la conscience du chrétien entre ce qu'elle lui dit être une exigence d'humanité et son devoir de solidarité avec les autres membres de sa communauté nationale.

Quelques propositions permettent de résumer l'enseignement de l'Eglise catholique sur l'aide d'urgence à apporter aux migrants :

- Il existe une obligation générale d'accueil des migrants car il y a une obligation générale de solidarité entre tous les membres de la famille humaine.

- Les gouvernements ont ainsi une double obligation : d'une part, celle d'assurer aux migrants la possibilité d'être accueillis par la communauté nationale et de s'y intégrer sur un pied d'égalité en leur offrant entre autres le droit de travailler et de bénéficier du même régime social que les autres travailleurs. L'adage "à travail égal salaire égal" s'applique ici.

¹ extraits d'une conférence donnée au Centre culturel Saint Louis de Rome en 2002, reprise dans *L'Europe, l'Eglise et les migrations* (Centre culturel Saint Louis et Palombi ed., Rome, 2005).

Mais d'autre part les gouvernements ont le devoir d'assurer le bien de la communauté nationale dont ils ont la charge et donc de veiller à tout ce qui rentre sous le vocable "ordre public". Ils doivent notamment établir la ligne au-delà de laquelle l'accueil des valeurs et coutumes d'un groupe de migrants porterait atteinte aux principes fondamentaux de sa propre culture. Ceci va de la sécurité au maintien des valeurs culturelles, spirituelles et religieuses qui constituent la charte implicite de la vie commune du pays. Il est donc légitime qu'un gouvernement légifère sur les modalités d'accueil des migrants, en fonction des possibilités d'insertion dans le tissu économique et culturel, et du maintien de l'ordre public.

- Les mesures restrictives prises par un gouvernement doivent être réduites au minimum. Elles favorisent en effet l'apparition d'une zone de non-droit dans laquelle on trouve cette catégorie spéciale de migrants qu'on appelle les clandestins ou les "sans-papiers". Ceux-ci, bien que dépourvus légalement de droits, n'en sont pas moins titulaires des droits universels qui appartiennent à tout être humain parce qu'ils conditionnent leur "croissance en humanité qui est comme un résumé de nos devoirs"², ainsi que leur "progrès matériel et développement spirituel" sans discrimination et avec des chances égales.³

- Les emplois non déclarés,

"au noir" suivant l'expression populaire, donnés aux travailleurs clandestins posent davantage de problèmes. D'un côté, ceux-ci ont le droit de travailler pour gagner leur subsistance et celle de leur famille; mais d'un autre côté, il est certain que l'employeur enfreint la loi qu'il est tenu d'observer; il risque une amende et de nombreuses complications en cas d'accident du travail. En toute hypothèse, l'employeur de travailleurs clandestins doit leur donner un salaire juste et ne pas tirer parti de sa position dominante pour leur imposer des conditions de travail inférieures à celles établies par la loi.

- Les organisations caritatives offrent des secours à tous ceux qui sont dans le besoin, et n'ont pas à leur demander de justifier de leur identité et de l'existence d'un titre de séjour. Elles les considèrent en tant qu'êtres humains et leur reconnaissent les droits fondamentaux qui sont attachés au fait d'être un homme.

- Les associations non gouvernementales qui veillent à la défense des clandestins ne doivent pas hésiter à dénoncer les abus qui se produisent, notamment à l'endroit des clandestins les plus faibles, les femmes et les enfants. Des assistances en matière juridique, sanitaire et scolaire sont également un devoir dont il convient de s'acquitter soit en étant actif dans des organisations bénévoles soit en les soutenant.

Mention doit être faite ici de l'importance, au point de vue chrétien, du rôle joué par les congrégations religieuses, en général féminines. Celles-ci sont présentes dans les quartiers populaires par leurs dispensaires et les visites à domicile, et elles doivent être reconnues par les communautés chrétiennes comme un moyen privilégié pour exprimer leur solidarité et leur compassion à l'égard des plus démunis. Il n'y a pas là un simple acte de bienveillance à l'égard des populations pauvres mais aussi une obligation de justice. (...)

Dissipation d'un malaise

Les considérations sur les occupations d'églises peuvent laisser l'impression d'une certaine ambiguïté. D'une part, elles mettent en avant le caractère organique et solidaire du genre humain pour affirmer que tout homme, et donc tout immigré, a le droit de recevoir ce qui est indispensable à son maintien dans l'existence et que, en conséquence, chacun doit se considérer comme débiteur vis-à-vis des plus pauvres d'entre eux que sont les "sans-papiers"; mais d'autre part, elles se retranchent derrière des arguments juridiques, comme les lois réglant la destination des lieux de culte, pour refuser aux immigrés de recourir au moyen qu'ils jugent le plus approprié pour obtenir leur régularisation et garantir leur survie. Nous nous trouvons effectivement devant un conflit de droits et de points de vue qui doit être résolu en l'analysant dans son fonds.

Il ne s'agit pas ici d'évaluer le risque encouru par les immigrés, ni à partir de quel moment il y aurait abus de droit de la part des croyants à exiger le respect de la destination originelle des lieux de culte. C'est à tort qu'on réduirait le problème posé à celui d'un conflit entre deux volontés, celle de croître en humanité de la part des "sans-papiers" et celle de réserver l'usage des lieux de culte aux usages consacrés par la tradition.

² *Populorum Progressio* & 16.

³ Déclaration de Philadelphie, 1944.



photo E. Nahmad

Entretien dans une permanence de la Cimade

La réduction du problème à une opposition immigrés/croyants relève d'une conception individualiste de la société et ignore la dimension collective du bien commun en faisant abstraction du rôle des différentes autorités dans sa gestion et sa promotion. Le vice fondamental de l'occupation des lieux de culte se trouve dans le fait qu'elle méconnaît un point essentiel de l'état de droit des sociétés pluralistes et démocratiques. Celui-ci repose sur le respect d'un certain nombre de libertés publiques dont la liberté religieuse. Or le *Pacte international sur les droits civils et politiques* (1966) classe cette dernière parmi les droits auxquels il ne peut être dérogé "même en cas de danger public exceptionnel" (art. 4). Les autorités, dans les Etats démocratiques, sont ainsi dans l'obligation de la faire respecter lorsqu'elle est violée comme c'est le cas lors d'une occupation sauvage d'église. Est-ce à dire que les Etats démocratiques seraient insensibles à la dimension humanitaire de la situation des immigrés et se désintéresseraient des populations marginales, ce qui serait aller à l'encontre de leur vocation à pourvoir au bien commun de tous ? Cette difficulté est résolue dans les Etats démocratiques en assurant la "participation organique" des diverses forces sociales à la réalisation du bien commun.

Alors que les Etats totalitaires entendent pourvoir eux-mêmes à la fois au maintien de l'ordre public et aux besoins essentiels des populations, alors que l'histoire récente montre qu'ils exercent ce double pouvoir au détriment d'une frange dite "a-sociale" de la population, le propre des Etats démocratiques est de laisser à l'initiative privée le soin d'organiser l'assistance humanitaire, quitte à lui en donner les moyens.

Conclusion

La foi chrétienne structure la liberté et est à la source de nombreuses initiatives. Alors que la société pluraliste ne peut présenter



photo E. Nahmad

File d'attente nocturne devant une antenne de la Préfecture à Paris

une interprétation de l'existence qui fonde l'obligation morale sur un Absolu, le chrétien voit dans chaque situation qui se présente à lui l'occasion d'inviter d'autres hommes à entrer dans une société plus fraternelle. Sans doute, la présence massive d'immigrés en Occident est-elle actuellement source de tension mais le croyant voit une étape nécessaire dans la constitution d'une humanité plus unie. Aussi s'applique-t-il dans le quotidien de sa vie à faire tomber les barrières psychologiques qui s'opposent à une plus grande égalité effective entre les peuples.

Toute réponse aux problèmes posés par la présence massive d'immigrés sans relation avec les racines chrétiennes de l'Europe comportera deux temps après que les premiers secours indispensables auront été accordés. Le premier sera d'établir un code de conduite qui fasse clairement comprendre : que nous vivons dans un état de droit dont les libertés de conscience et de religion sont des éléments fondamentaux, et que la mission des autorités civiles et religieuses est de le sauvegarder. Le second sera celui où les chrétiens donnent sens aux mesures immédiates d'accueil et de défense. Pour le

chrétien, la rencontre des blocs de civilisation n'est pas seulement la manifestation de la répartition nouvelle des forces politiques et sociales dans une région, elle a un sens et ils s'efforcent de l'inscrire dans la réalité. Le développement du phénomène migratoire place les chrétiens d'Europe devant le défi de rompre l'isolement entre les civilisations. Telle est la perspective dans laquelle le problème doit être abordé si l'on ne veut pas se bloquer sur des excès découlant d'une logique purement humanitaire ou d'une autre purement juridique et rationnelle. Une telle approche relativise les points de vue, elle voit les forces sociales dans un mouvement construisant l'unité quasi biologique du genre humain. Mais ne cédant pas à l'illusion d'un égalitarisme idéologique, elle sait aussi que toutes les cultures n'ont pas pénétré le mystère humain avec la même profondeur et ne peut renoncer à celles qui sont identifiées comme des valeurs de progrès, telle la liberté religieuse. Chacun et chacune peut alors prendre conscience de sa responsabilité personnelle, là où il est, dans l'actuelle phase de l'histoire.

Joseph Joblin sj

Université grégorienne

Les Eglises face aux politiques des migrations

L'avenir de l'Europe : unir une vision des valeurs, des citoyens ? ¹



L'Europe : une forteresse ou une chance ?

J'ai fait en 1975 un voyage scolaire à Berlin ouest. Nous avons bien sûr visité les grands musées, mais aussi le Mur de Berlin. Nous avons vu le mémorial aux personnes tuées en essayant de passer la frontière entre l'Est et l'Ouest. Nous avons aussi fait un tour dans Berlin est, après avoir passé la frontière avec ses vérifications de passeport et l'obligation de changer une certaine somme d'argent pour la journée. On nous dit à ce moment-là que cette barrière était la frontière de la liberté, liberté de mouvement, liberté de pensée et de parole. On nous a appris que des gens s'opposaient à ce contrôle et exigeaient le respect des droits de l'homme.

Aujourd'hui j'entends à nouveau parler aux actualités d'un bateau qui a sombré dans la Méditerranée, de gens qui se sont noyés ou qui ont atteint de justesse l'Italie ou l'Espagne, ou bien d'un camion de plus transportant des gens morts pour

avoir essayé d'entrer dans l'Union européenne; ou bien, quand je vois les grilles et les tours de garde près du tunnel sous la Manche, je me rappelle ma première rencontre avec une frontière fermée. Et je me pose la question : la liberté est-elle réservée aux citoyens de l'Union européenne ? (...)

Un espace de liberté, de sécurité et de justice

Avec le Traité d'Amsterdam, entré en application en 1999, l'Union européenne est devenue compétente dans le domaine des migrations et du droit d'asile. Jusque-là c'étaient les ministres de chaque Etat, parfois (mais pas systématiquement) en accord avec les parlements, qui s'accordaient sur des règlements et procédures communs. (...) Le sommet de Tampere (Finlande) est considéré à juste titre comme un tournant vers une politique migratoire plus réaliste. On y a étudié une politique d'asile européenne commune, basée sur la Convention de Genève sur les Réfugiés, des règlements communs de protection temporaire, une définition commune des personnes reconnues comme réfugiés ou ayant besoin d'une façon ou d'une autre d'une protection internationale, une harmonisation des modalités d'examen et des conditions d'acceptation des demandes d'asile. On a reconnu pour la première fois que les Etats de l'Union européenne auraient besoin de l'immigration dans le futur, et les chefs de gouvernements sont donc tombés d'accord pour mettre au point des règles communes pour l'entrée et le séjour des migrants. On a admis qu'il était essentiel de rapprocher les droits des ressortissants des pays tiers de ceux

des citoyens de l'Union européenne pour faciliter l'intégration sociale. Mais des mesures communes contre l'immigration irrégulière, permettant l'expulsion des clandestins ont également été examinées.

La Commission européenne a relevé le défi et présenté en décembre 1999 des mesures anti-discriminatoires et une première proposition de directive sur le droit à la réunion familiale pour les ressortissants des pays tiers. Une protection temporaire en cas d'afflux considérable de réfugiés – sur fond de crise en Bosnie et au Kosovo – fut proposée et assez rapidement acceptée en Conseil des Ministres. Les projets de loi des années 1999-2001 ont été rédigés dans l'esprit de Tampere, dans le but d'harmoniser critères et droits. Mais depuis lors cet objectif n'a plus été respecté dans les négociations.

Une politique migratoire pour politique sécuritaire ?

Depuis les attaques contre les Etats-Unis du 11 septembre 2001 ², une politique sécuritaire et "antiterroriste", dominée par les notions de contrôle et de restriction, a pris le pas sur la politique migratoire et d'asile. En particulier, le Conseil des Ministres continue à stocker et à échanger activement les données entre autorités, et certaines atteintes aux droits des personnes sont, semble-t-il, considérées comme nécessaires.

¹ Extraits d'une conférence donnée à Dublin le 15 septembre 2005.

² La définition des attaques du 11 septembre comme "crimes" est pour nous préférable à la qualification d'"actes terroristes". La législation courante offre des moyens suffisants pour condamner les criminels, et dans le cas des attaques sur le World Trade Center, pour une condamnation pour "massacre", si les gens sont reconnus coupables. Par contre le concept de "guerre à la terreur" n'appartient pas au système judi-

cière et constitue une menace grave contre les normes internationales en matière de droits de l'homme.

Les étrangers, particulièrement en provenance de pays à majorité musulmane, sont maintenant tenus en suspicion généralisée. Le principe légal qui veut qu'une suspicion raisonnable soit le point de départ du contrôle des individus est de plus en plus mis en cause. Pour les demandeurs d'asile, qui doivent de toute façon présenter leurs coordonnées personnelles, leur *curriculum vitae* et le récit de leurs persécutions politiques, et dont on relève les empreintes digitales conformément à la procédure EURODAC, des mesures de sécurité spécifiques sont même envisagées, comme un marquage électronique. (...)

Il est plus que douteux que ces mesures puissent améliorer la sécurité. Par contre, elles contribuent au sentiment d'insécurité ressenti dans la société. Un rapport du Centre européen de Surveillance du racisme et de la xénophobie l'année dernière disait que les actes de violence contre les institutions musulmanes et juives avaient augmenté. Les partis populistes de droite utilisent ces peurs et suscitent des craintes supplémentaires envers les étrangers. Comme les mesures de contrôle des gouvernements s'appuient également sur une attitude de suspicion généralisée à l'encontre des ressortissants de pays tiers, elles préparent le terrain sur lequel s'épanouit le racisme et alimentent conflits et violences.

La politique d'immigration de l'Union européenne

En même temps que ces mécanismes de contrôle se développent, on se préoccupe en Europe de l'immigration sur fond de situation démographique : dans la majorité des 25 États la population est en déclin et le pourcentage de personnes âgées doit augmenter dans les années à venir. Comme les règlements concernant l'entrée et le séjour dans l'Union qui avaient été proposés à l'origine n'ont pas été adoptés, la Commission européenne a remis en janvier 2005 un Livre Vert sur l'immigration économique pour rouvrir

le débat.

Dans la plupart des pays il y a des secteurs économiques qui manquent de personnel qualifié, particulièrement dans les domaines de la santé et des soins à la personne, de l'artisanat, de l'hôtellerie, mais aussi dans l'agriculture. Dans ces secteurs on voit bien aujourd'hui que ce sont souvent des étrangers qui font le travail. Ceci n'est pas vrai seulement pour les "vieux" États membres de l'Union, mais aussi pour les "nouveaux" membres. L'internationalisation du marché du travail se développe, mais la législation est à la traîne. Entrer légalement dans un pays et y trouver du travail est souvent si compliqué – et les décisions parfois si arbitraires – que bien des ressortissants de pays tiers préféreraient se tourner vers des passeurs, les rémunérant pour le voyage, les papiers aussi bien que pour trouver un emploi, plutôt que d'utiliser les canaux légaux. Cela comporte de gros risques pour eux qui se retrouvent souvent dans une situation de dépendance précaire.

Il est essentiel d'améliorer la sécurité des ressortissants de pays tiers pour créer la confiance dans les autorités et les décisions qu'elles prennent. La régularisation de personnes en situation irrégulière, telle qu'elle a été organisée plusieurs fois en Italie, France, Belgique, Grèce et Espagne constituerait un grand pas en ce sens. La récente campagne de régularisation en Espagne avait pour but de créer des emplois réguliers et était dirigée vers l'économie de l'ombre. Il faudra regarder de près cette nouvelle approche et de l'évaluer soigneusement. Nous pourrions découvrir que ces mesures sont bien plus efficaces que des contrôles aux frontières à grande échelle. Un emploi régulier veut dire à la fois sécurité pour l'employé, et participation à la société et aux impôts. Il peut y avoir là des bénéfices pour l'ensemble de la société dont on ne tient pas suffisamment compte quand on conçoit les politiques migratoires.

Une réglementation commune, un contrôle et une coordination renou-



photo D. Delaporte

Au Centre de Rétention administrative de Bordeaux
D.R. Cimade/D. Delaporte

velés et stables de l'immigration en Union européenne : ce serait un premier pas important vers une législation transparente et ouverte sur les migrations, qui contribuerait à réduire l'immigration (et le travail) clandestins.

La protection des réfugiés dans l'UE

Les États de l'UE se sont engagés à protéger les réfugiés, en accord avec la Convention de Genève sur les Réfugiés. Cet engagement était inclus dans la Constitution. Malgré cela, le Conseil des Ministres a adopté en novembre 2004 une directive amendée sur les critères communs concernant les procédures d'asile. Fin septembre 2005 le Parlement européen a rendu un rapport critique sur cette directive, mais le Conseil des ministres n'a pas tenu compte de l'avis du Parlement et l'a adoptée en novembre 2005, sans amendement. Cette directive peut exclure de fait bien des demandeurs d'asile du simple examen de leur candidature. Le Parlement européen a donc décidé au début de l'année 2006 de la soumettre à la Cour de Justice européenne. Le simple itinéraire d'arrivée d'un demandeur d'asile détermine s'il est, ou non, susceptible de bénéficier d'une procédure d'examen de sa demande d'asile. Dès la frontière, l'aéroport ou le port d'entrée, une procédure

accélérée (et donc incomplète) permet de décider si un individu aura accès à la procédure complète concernant la recevabilité de sa demande d'asile, et donc à la protection. On peut discuter du fait que cette directive ouvre la porte à des régularisations de demandes d'asile votées à la majorité ou décidées d'un commun accord avec le Parlement européen. Mais le Haut-commissaire aux réfugiés des Nations Unies, les Organisations non gouvernementales et les Eglises considèrent que cette directive pose des problèmes graves, puisqu'elle peut de fait exclure certains réfugiés de la protection à laquelle ils ont droit. (...)

Quelle évaluation peut-on faire de la politique européenne de migration et d'asile ?

Actuellement, la politique européenne de migration et d'asile européenne est contradictoire et ambiguë. On constate de plus en plus de restrictions, une augmentation des expulsions et des déportations, de la détention de personnes qui n'ont commis aucun crime ; bien trop de gens meurent aux frontières de l'Europe aujourd'hui. Cette politique est caractérisée par le souci des intérêts et des objectifs propres aux Etats membres ; une vraie politique commune, une vraie transparence, l'application de la loi dans l'intérêt des ressortissants de pays tiers commencent seulement à se développer,

lentement.

La gestion des migrations est aujourd'hui encore conçue comme un contrôle, comme un ensemble de règlements concernant visas et permis. Ceci en dépit du fait que les migrations entre les Etats de l'Union (à l'exception de huit des nouveaux Etats) ont été régularisées bien mieux que par n'importe quel contrôle aux frontières. On pourrait dire que la réussite de la politique migratoire à l'intérieur de l'Union européenne, basée sur la liberté de mouvement des personnes et leur droit de vivre en famille, est un exemple pour la gestion des migrations en général. Les migrations internes ont aussi leurs problèmes d'intégration, d'accès au marché de l'emploi, de reconnaissance des diplômes, et d'autres. Mais on s'attaque à ces problèmes non pas avec une législation pour étrangers, mais avec des programmes sociaux dans un but d'intégration. A notre avis, c'est aussi la bonne réponse aux problèmes des ressortissants de pays tiers. L'intégration ne serait plus abordée sous l'angle de l'accord ou du refus du statut de résident, mais par la mise en place de services adaptés à leurs besoins. Une politique migratoire, une politique d'intégration requièrent une gestion diversifiée, et des services qui aident les sociétés à changer et à s'adapter, plutôt que de charger les seuls ressortissants des pays tiers de la responsabilité du succès ou de l'échec de leur intégration. Si les pratiques efficaces de l'Union européenne en matière de migration interne pourraient être introduites dans la politique commune envers les pays tiers, si on pouvait développer une politique qui respecte les droits de la personne, reconnaît la contribution des immigrants à nos sociétés, et établit des



Manifestation pour les droits de l'homme

relations avec les pays tiers plutôt que de faire pression sur eux pour qu'ils contrôlent leur émigration, l'Union européenne serait plus sûre, plus respectée et plus solidaire, et il serait possible de faire respecter ces valeurs fondamentales dans les forums internationaux avec davantage de crédibilité. La ratification de la Convention internationale pour les droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles, entrée en vigueur en 2003, serait une importante étape. Les migrations internationales, vivre ensemble dans la diversité sont des défis pour l'avenir qu'on ne peut affronter au seul niveau de la politique des Etats. L'Union européenne a bien mieux à offrir que de fermer sa forteresse. Mais les craintes et les inquiétudes actuelles de la population et des hommes politiques nous entraînent loin d'une vision commune pour l'Europe et les peuples vivant sur son territoire. Dans le débat politique actuel, les hommes politiques ont besoin d'un grand courage pour poursuivre avec constance une politique européenne qui respecte les droits de l'homme, et fasse respecter ces valeurs fondamentales que sont la solidarité, la justice et la liberté de mouvement.

Doris Peschke

Secrétaire générale de la Commission des Eglises pour les migrants en Europe

(traduit de l'anglais par C. Aubé-Elie)



Squat de Cachan : plus de 800 personnes précarisées attendent d'être logées

Quelle approche face aux mouvements migratoires ?

Laurent Giovannoni



D.R.

Ces perspectives n'ont rien d'enthousiasmant. Refusant le fatalisme face à cet avenir, les débats se développent entre et dans les associations pour tenter de penser et d'élaborer une autre vision, une autre politique qui serait mieux en phase avec les valeurs de justice et d'humanité qui nous inspirent.

Au sein de la Cimade, les débats internes ont relancé ce questionnement, et la question des quotas a récemment provoqué nombre de réactions et contributions.

De nombreux membres de la Cimade attendent qu'elle se détermine clairement quant à la politique d'immigration qu'elle souhaite promouvoir. De façon très schématique, deux approches se distinguent :

Celle qui prône l'ouverture des frontières, la suppression des obstacles à la libre circulation des personnes, la régularisation de tous les sans-papiers. Cette position, simplifiée par ces quelques slogans et revendications, conteste le principe même d'une politique de contrôle des flux migratoires.

De l'autre, une vision qui accepte ou estime inévitable la mise en œuvre d'une immigration maîtrisée, intégrant donc des processus de contrôle, des conditions et des règles que tous, par définition, ne pourront pas remplir ou respecter.

Il ne faut pas se faire d'illusion : la poursuite de l'harmonisation de la législation européenne va encore renforcer la dégradation actuelle de la situation des migrants. Plus de contrôles et de mesures répressives, plus de précarisation, plus de remise en cause des droits fondamentaux pourtant perçus comme universels. Les années à venir s'avèrent bien sombres pour les migrants qui seront toujours prêts à tout afin de venir en Europe et qui, pour éviter les dispositifs de contrôles policiers sophistiqués, seront encore plus nombreux à tomber dans les filets des réseaux et des organisations mafieuses.

Aucune de ces deux approches ne me convient :

Celle de "l'ouverture des frontières" porte en elle de sérieux dangers :

- pour les pays d'origine qui risqueraient de voir partir principalement leurs forces vives, ceux et celles qui ont le dynamisme, l'énergie et les moyens de partir,

- pour l'Europe : sans accrédi- ter les vieux fantasmes de l'invasion, il est très probable qu'une telle ouverture entraînerait la venue d'un nombre important d'étrangers, notamment en provenance du Maghreb et d'Afrique. Les régimes démocratiques de l'Europe n'y survivraient probablement pas, balayés par une réaction profonde et brutale des populations qui basculeraient dans le soutien à des régimes d'extrême droite.

Qu'elle se mette en œuvre par des quotas ou d'autres moyens, une politique "d'ouverture contrôlée" n'est pas plus convaincante.

Une telle politique ne peut se passer d'un volet dissuasif et d'un dispositif sécuritaire important, et elle ne sera de toute façon pas en mesure de canaliser la puissance des mouvements migratoires. Les migrations illégales - dont la légitimité est incontestable - continueront, maintenant les intéressés dans la précarité juridique et sociale, et favorisant leur exploitation par certains secteurs de l'économie ou par des organisations criminelles. Alors que dire ? A gros traits,

j'aurais plutôt l'approche suivante :

1/ Les mouvements migratoires actuels - que leurs motifs soient principalement économiques, ou politiques - sont la conséquence des désordres du monde, des inégalités, de l'absence de justice et de démocratie sur la planète. On doit avoir conscience et prendre acte que la définition d'une politique souhaitable à l'égard des populations migrantes et réfugiées n'a pas de sens si elle ne s'intègre pas dans un projet global de transformation du monde.

2/ Les visions globales pour créer un monde plus juste se sont effondrées. D'autres se cherchent et sont sans doute en gestation. La Cimade n'a ni la vocation ni les moyens de proposer cette vision d'ensemble pour organiser un monde plus juste. Elle peut et doit toutefois y contribuer, mais à sa place, c'est-à-dire d'un point de vue partiel et modeste.

3/ Il n'y a pas de honte à affirmer qu'il ne peut y avoir, ou qu'en tout cas, compte tenu des valeurs de justice et de liberté qui doivent sous-tendre tout projet d'ensemble, nous ne voyons pas quelle politique d'immigration pourrait être satisfaisante dans le contexte actuel de désordre mondial généralisé. Cette absence de proposition générale n'empêche pas d'émettre un certain nombre de propositions ou de revendications sur des thèmes particuliers.

4/ Notre absence de proposition globalisante sur les mouvements

migratoires n'est pas incompatible avec des exigences fortes : le refus de toute atteinte à la dignité et à l'intégrité des personnes, de toute pratique ou mesure déshumanisante, la défense intransigeante des droits et libertés fondamentaux et des conditions qui permettent à tout individu de vivre pleinement sa vie d'être humain, dans toutes ses dimensions.

Un tel positionnement n'est pas un handicap pour développer des

actions, des analyses, des exigences, une parole forte. Elles seront toujours insatisfaisantes du fait de leur incomplétude. Mais notre conviction commune pourrait être que, de même que la fin est contenue dans les moyens, chaque atteinte à l'intégrité d'une personne est une atteinte à l'humanité et à l'avenir, et que cet avenir, si nous ne pouvons le décrire, dépend de l'attention portée à la dignité de chaque personne aujourd'hui.

L'absence de projet d'ensemble ne nous empêche pas d'agir, de même que l'action ne nous empêche pas de continuer à réfléchir pour en concevoir un.

Laurent Giovannoni

Secrétaire général de la Cimade, association œcuménique (créée en 1939) qui accueille, oriente, défend migrants et demandeurs d'asile - et exerce une mission de vigilance sur le respect des droits fondamentaux.

La question de la Migration au Troisième Rassemblement œcuménique Européen de Sibiu - 2007

La question de la migration constituera le thème générique du programme pour Sibiu, capitale culturelle de l'Europe tout au long de l'année 2007. La migration fait partie intégrante de l'histoire humaine et représente un défi pour les Eglises européennes aujourd'hui. Les citoyens européens continuent à émigrer d'Europe ou à l'intérieur du continent, tandis que des migrants et des réfugiés originaires d'autres parties du monde viennent construire une nouvelle vie dans un foyer européen. Même si l'arrivée en Europe de nouveaux venus et de résidents au long terme soulève des défis, ces individus contribuent largement au bien-être économique et servent l'enrichissement de nos diverses cultures. Mais la tradition européenne de protection des droits de la personne humaine, d'intégration des migrants et des réfugiés et de mise à l'honneur de la diversité culturelle, est actuellement mise à rude épreuve. De par leur vocation, les Eglises sont bien placées pour promouvoir la compréhension et l'acceptation mutuelles entre différentes communautés et pour jouer un rôle actif dans l'édification d'une juste société à la diversité culturelle, raciale et religieuse. La *Charta Oecumenica* invite "à surmonter notre propre suffisance et à écarter les préjugés, à rechercher la rencontre les uns avec les autres et ainsi, à être là, les uns pour les autres".

1/ Comment les Eglises d'Europe devraient-elles réagir ensemble face aux nouveaux défis de la migration ?

2/ Quelle sera la contribution spécifique des Eglises pour améliorer la politique des pays européens en matière de migration ?

Extraits de l'exposé de Sarah Numico et Viorel Ionita à la Rencontre de la première phase de préparation, à Rome (24-27 janvier 2006)

Nous considérons comme une richesse de l'Europe la diversité des traditions régionales, nationales, culturelles et religieuses. Face au grand nombre de conflits, il est de la mission des Eglises de contribuer ensemble au service de la réconciliation des peuples et des cultures. Nous savons que la paix entre les Eglises est également, pour cela, un présupposé important.

Nos efforts communs se portent sur l'appréciation critique et la solution des questions politiques et sociales, dans l'esprit de l'Evangile. Puisque nous considérons la personne et la dignité de tout homme comme image de Dieu, nous nous portons garants de l'absolue égalité de valeur de tous.

Comme Eglises, nous voulons encourager ensemble le processus de démocratisation en Europe. Nous nous engageons pour un ordre de paix, sur la base des solutions non-violentes des conflits. Nous condamnons toute forme de violence contre les êtres humains, spécialement contre les femmes et les enfants.

Il appartient à la réconciliation de favoriser la justice sociale, dans et entre tous les peuples, avant tout, de surmonter le fossé entre les pauvres et riches, ainsi que de vaincre le chômage. Nous voulons ensemble contribuer à ce que les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile soient accueillis dignement en Europe.

Nous nous engageons :

* à nous opposer à toute forme de nationalisme, qui conduit à l'oppression d'autres peuples et de minorités nationales et à nous engager pour des solutions non-violentes ;

* à renforcer la place des femmes et l'égalité de leurs droits dans tous les secteurs de la vie, ainsi qu'à encourager une juste communauté des femmes et des hommes, dans l'Eglise et la société.

Charta Oecumenica, n° 8

M. Ezra Nahmad, président de la Cimade Ile-de-France, a bien voulu nous donner un certain nombre de photos prises par lui ou certains de ses collaborateurs et amis . Une bonne dizaine illustrent ce dossier. Nous l'en remercions vivement !

Instances ecclésiales européennes au service des migrants

De nombreuses instances ecclésiales travaillent au service des migrants, réfugiés ou personnes déplacées en Europe.

1. Du côté de l'Eglise catholique

Le Conseil des Conférences épiscopales européennes (CCEE), qui regroupe 34 conférences, a un évêque délégué et une commission pour les migrations. Il organise régulièrement des rencontres des évêques et responsables des services de la pastorale des migrants. La dernière rencontre a eu lieu du 20 au 23 octobre 2005 à Stubické-Toplice, près de Zagreb (Croatie) ; elle a porté sur le thème "le flux migratoire d'Est en Ouest".

Au sein de la Commission des évêques de l'union européenne (COMECE), il existe, depuis 1998, un "groupe de travail sur les migrations" qui rassemble des experts de plusieurs conférences épiscopales comme aussi d'organisations catholiques présentes à Bruxelles travaillant pour les migrants et les réfugiés. Participent à ce groupe de travail notamment trois organisations qui font un travail important dans le domaine des migrations, dont les rapports annuels donnent un aperçu :

- Caritas Europa, qui est l'une des sept régions de Caritas Internationalis. Créée en 1971, elle rassemble 48 organisations présentes dans 44 pays, et concentre ses activités sur les questions de pauvreté et d'inégalité sociale, de migrations et d'asile, tant dans les pays de l'Union européenne que dans tous les autres pays européens.

- La Commission internationale catholique pour les Migrations, fondée en 1951 par des laïques et religieux allemands, italiens et américains, avec Mgr J.B. Montini

(futur Paul VI) et le cardinal allemand Joseph Frings, pour répondre au défi de l'afflux en Europe occidentale de milliers de réfugiés de l'Est. Actuellement, elle comprend 172 membres et membres affiliés provenant de 65 pays nommés par les conférences épiscopales catholiques et par les organisations nationales catholiques travaillant au service des réfugiés et des migrants. La CICM a des bureaux dans 12 pays, dont l'Albanie, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la Suisse, la Turquie et la République fédérale de Yougoslavie (Kosovo, Monténégro, Serbie).

- Le Service Jésuite des Réfugiés en Europe (JRS-E), branche européenne d'une organisation fondée en 1980 par le père Pedro Arrupe SJ, alors Supérieur Général, pour répondre aux besoins spirituels et matériels des réfugiés. Il travaille dans plus de 23 pays par l'intermédiaire de bureaux ou de représentants.

2. Du côté des autres Eglises

Des actions et prises de position sont élaborées en étroite coopération œcuménique avec d'autres agences chrétiennes telles :

- La Commission des Eglises pour les migrants en Europe (CEME), fondée en 1964, est une organisation d'Eglises et de conseils d'Eglises d'une vingtaine de pays d'Europe. Lors de son assemblée générale, à Järvenpää, en Finlande, en octobre 1999, la CEME décida d'élargir son champ d'activités aux problèmes de réfugiés et demandeurs d'asile, ainsi qu'à la lutte contre le

racisme et la xénophobie, en étroite collaboration avec la Conférence des Eglises d'Europe (KEK) et le Conseil œcuménique des Eglises (COE). Elle a le statut d'observateur auprès du conseil de l'Europe.

- et le Conseil Quaker pour les affaires européennes (QCEA), fondé en 1979 pour promouvoir les valeurs de la Société des Amis (Quakers) en Europe. Il a produit une série d'études sur la politique européenne en matière d'asile et d'immigration, notamment à la suite d'une conférence de ses membres associés sur le thème de l'étranger en octobre 2000.

3. Travail œcuménique

Ces différentes instances mènent des actions communes. En particulier le Groupe de travail "migrations" de la COMECE et le CEME ont signé plusieurs documents importants :

- *Lettre sur la mise en application du plan d'action du Programme de La Haye*, à Jean-Claude Juncker, Président du Conseil européen, le 15 juin 2005.

- *Intégrer les Migrants - Intégrer les Sociétés. Eléments essentiels pour une politique de Migration*, du 15 décembre 2004.

- *Vers une Approche équilibrée dans la Politique européenne de Migration et d'Asile - 12 Recommandations*, du 21 octobre 2004.

- *Eglises et organisations chrétiennes sur migrations et asile en Europe*. Compilation de commentaires et prises de position en vue de la politique de l'UE en matière de migration et d'asile ; éditée par Heike Vierling-Ihrig et Doris Peschke, de la CEME, en juin 2003.

- *De meilleures procédures d'asile dans l'UE.* Position conjointe concernant la Proposition modifiée de directive du Conseil relative à des normes minimales concernant la procédure d'octroi et de retrait du statut de réfugié dans les États membres, du 12 mai 2003.

- *Re groupement familial III.* Position conjointe concernant une proposition modifiée de la Commission européenne sur le droit au regroupement familial Bruxelles, du 17 décembre 2002.

- *Une politique communautaire en matière d'immigration.* Contribution conjointe au débat sur la communication de la Commission : "Une politique communautaire en matière d'immigration", du 28 mai 2001.

M. M.



photo Corinne Simon/BSE

France : loi sur l'immigration

Les chrétiens réagissent ensemble

Les trois coprésidents du CECEF, Le cardinal Jean-Pierre Ricard, président de la Conférence des Evêques de France, le pasteur Jean-Arnold de Clermont, président de la Fédération protestante de France et le métropolitain Emmanuel, président de l'Assemblée des Evêques orthodoxes de France, ont signé le 25 avril une lettre adressée au Premier ministre. Ils ont tenu à adopter une position commune sur la loi qui allait être discutée au Parlement, faisant connaître leurs réserves et critiques. Cette prise de position conclut toute une série de consultations et d'échanges de courriers entre N. Sarkozy et les représentants des Eglises sur ce qu'ils considèrent comme un enjeu majeur pour la société française.

Après avoir souligné que "les questions que soulèvent les migrations... constituent un véritable défi pour notre avenir et mériteraient d'être situées dans le cadre d'une politique globale de développement des pays du Sud", ils avertissent : "Ces mesures ayant de sérieuses conséquences sur le sort qui sera réservé à tant d'hommes et de femmes à la situation fragile, vous comprendrez que le Conseil d'Eglises chrétiennes en France, alerté par nos Eglises et les associations (Secours catholique, CIMADE...) qui œuvrent

pour l'accueil des migrants, tient à vous faire part des réelles inquiétudes que soulève ce projet." Ils analysent ensuite les dispositions les unes après les autres, insistant particulièrement dans leurs recommandations sur le respect du droit à la vie privée et familiale. Le lendemain, le Conseil d'Eglises de la communauté urbaine de Strasbourg adressait à son tour une lettre aux parlementaires du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dans laquelle il affirme partager la teneur de la lettre du Cecef.

Par ailleurs, un collectif de 46 associations chrétiennes a lancé l'appel *Ne transigeons pas avec le droit de l'étranger*, qui fait le point sur les dispositions de la nouvelle loi, en souligne le caractère restrictif et dangereux pour le droit des personnes et s'engage à "agir pour que notre société porte un autre regard sur l'immigration". Il dénonce le fait que "cette réforme s'inscrit délibérément dans une perspective utilitariste. Seront acceptables en France les étrangers perçus comme nécessaires pour l'économie, la personne humaine et sa situation personnelle de venant secondaires et ses droits restreints. Il est de notre devoir de chrétiens de rappeler que l'homme doit toujours être au cœur de nos choix et la loi toujours viser à protéger les plus faibles".

L'impact des migrations dans les grandes familles confessionnelles

Le baptême, chemin de l'unité

P. Pierre Luc Ha Quang Minh

Chaque communauté humaine a son histoire, sa raison d'être, son espoir. La communauté catholique vietnamienne essaie de se constituer comme telle à travers une trentaine d'années en France. L'histoire fait son œuvre avec les hommes. Au-delà de la question d'identité culturelle, la mission reçue de l'Eglise interpelle les acteurs de cette histoire. Une relecture du passé éclaire la pensée sur le présent.

Au commencement était l'histoire

Les Vietnamiens arrivés en France par vagues successives ont été pour la plupart victimes des événements politico-militaires : les deux guerres mondiales, la chute de Dien Bien Phû en 1954, la prise du pouvoir du communisme au Sud Vietnam en 1975. La vague la plus importante était celle des *Boat People*. Selon certaines estimations, il y a eu en viron 200 000 arrivées en France entre 1975 et 1994. Parmi eux, 75 000 catholiques. Contraints de quitter leur mère patrie, ils vivent leur nouvelle situation comme un exil. Réfugiés politiques ou rapatriés, ils partagent la même nostalgie, avec peu d'espoir de retour au pays. La date du 30 avril 1975, jour de la chute de Saigon, résonne comme un coup de tonnerre chaque fois qu'ils parlent de cet effondrement. Nombreux ont dramatiquement vécu ce changement de régime au Sud Vietnam. A l'humiliation d'avoir

perdu leur combat idéologique s'ajoute maintenant un dépouillement total dû au changement de pays. L'histoire les a poussés à tout abandonner, biens matériels et spirituels, pour une destination inconnue, et un avenir incertain. Il est difficile de comprendre leurs motivations de fuir le pays sinon que la soif de liberté n'a pas de prix. Pourquoi la France et non les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, la Grande-Bretagne, l'Allemagne ? La réponse est complexe. Si certains ont des attaches historiques ou familiales avec la France, la majorité d'entre eux n'ont pas eu de choix. Tout dépendait de la bonne volonté du pays d'accueil, et de la politique d'immigration des gouvernements. En tout cas, l'essentiel était de quitter le Vietnam, même au péril de sa vie.

La France, terre d'accueil

La France, compte tenu de ses liens historiques avec l'Indochine, a vite ouvert la porte aux réfugiés de ces trois pays : Cambodge, Laos et le Vietnam. Des centres d'hébergement, les foyers d'accueil étaient mis en place dans différentes villes. Médecins Sans Frontière, le Secours Catholique, des paroisses, des communes, des entreprises, des particuliers... s'organisaient devant l'ampleur de la catastrophe. Sans oublier les médias qui jouaient un rôle important dans la conscientisation de la tragédie des *Boat People* et des camps des réfugiés. Un élan de solidarité s'est fait sentir à travers tout le pays. Dans la communauté vietnamienne, dès le départ, prêtres, religieux,

religieuses se mettaient au service des nouveaux arrivants : traductions, démarches administratives, recherche d'emploi, de logement... et pour les catholiques : messe, baptême, catéchuménat. Chacun se débrouillait individuellement comme il le pouvait. Leur présence au milieu des leurs était salutaire. Le service religieux était très demandé par les catholiques. En 1977, on recensait déjà 17 centres pastoraux à travers la France. En cette même année, une double nomination a eu lieu : le père Samuel Truong Dinh Hoe était nommé Délégué national auprès des aumôniers des Vietnamiens et le père Jean-Baptiste Etcharren, Secrétaire adjoint de la Commission épiscopale des Migrations, avec la charge particulière des Sud-Est asiatiques en France. Les deux prêtres s'employaient activement à recenser la population des migrants, les conditions de leur intégration, à repérer les structures d'accueil mises en place, les demandes religieuses, les activités pastorales, les liens avec les paroisses d'accueil.

Très rapidement, cette Commission des Migrants a attiré l'attention des bienfaiteurs sur la complexité des relations humaines. L'aide matérielle est nécessaire, certes. Mais l'unité de la personne humaine enveloppe également les dimensions culturelles et morales. La question qui se posait à l'époque était comment permettre aux familles des réfugiés de trouver l'équilibre des relations entre parents et enfants ? Leurs rôles semblent être renversés du fait que les enfants s'adaptent plus rapidement que leurs parents au contexte socioculturel du pays

d'accueil. L'initiation aux expériences humaines, au savoir-faire n'appartient plus aux parents mais revient à la charge de ceux qui maîtrisent la langue du pays. Le français est la clé qui ouvre toutes les portes. Parmi les migrants, les prêtres et les séminaristes ont connu un accueil plus personnalisé de la part de l'Eglise de France. Plusieurs diocèses ont pris en charge la formation des séminaristes. Tandis que les prêtres, après un temps d'adaptation limité, sont sollicités à être incardinés dans un diocèse. Cela ne s'est pas réalisé sans quelques difficultés. Certains d'entre eux ont choisi d'être prêtres au travail, soit dans le secteur de la santé, du social ou en entreprise. Les religieux, religieuses ont connu une intégration plus facile. Arrivés en France, ils étaient tout de suite accueillis par leurs confrères.

La gestion identitaire

Dès le début, les aumôniers vietnamiens ont adopté une orientation pastorale reposant sur deux piliers : la langue maternelle et la communauté locale. Tout en encourageant leurs compatriotes à s'intégrer à la communauté paroissiale, ils les rassemblent une fois par mois à la messe en vietnamien. Aujourd'hui, trente années se sont écoulées, ce rassemblement a-t-il encore un sens ? Il ne s'agit pas seulement d'une nécessité de compréhension de la Parole de Dieu, mais aussi d'une inculturation. L'Evangile se fait corps dans l'existence humaine. Pour les Vietnamiens, c'est le seul moment où ils se sentent appartenant à la même histoire, à la même culture. Voici un témoignage : *“En effet, pour nous tous qui sommes exilés, qui vivons, travaillons en France et prions en français, la réunion entre Vietnamiens et la communion dans la prière récitée en vietnamien nous réconfortent et nous sentons monter une ferveur toute particulière de la solidarité qui nous unit dans ces moments. La souffrance de l'exil semble alors s'éloigner à la mesure de la*

proximité que nous ressentons” (communauté de Rouen). A travers ce témoignage, nous sentons bien que l'intégration sociale est vécue comme une nécessité, alors que le rassemblement entre compatriotes est d'une autre nature, celle d'une reconnaissance, du symbolique. L'une ne peut exister sans l'autre. Vivant dans une société occidentale, les Vietnamiens n'échappent pas à de nouvelles réalités : mariages interethniques, couples mixtes, divorces, religions non-chrétiennes... De nouveaux repères sont en recherche. La culture confucéenne qui donne au père et au mari une place primordiale au sein de la famille semble être mise à l'épreuve par la démocratie occidentale. L'autorité du prêtre au sein de la communauté souffre du relativisme environnant, des effets dus au déplacement culturel d'un pays à l'autre. La crise de la vocation sacerdotale et religieuse se fait aussi sentir dans la communauté vietnamienne.

Vers un nouveau départ

Cette année, les aumôneries catholiques vietnamiennes fêtent leur trentième année de fondation (1976-2006). C'est l'occasion de revenir sur une question qu'on n'a pas fini de se poser : Comment garder l'identité culturelle tout en faisant partie de l'Eglise locale ? Quel sens donner à l'existence d'une communauté culturelle au sein de l'Eglise locale ? Posée comme telle, cette question soulève deux problématiques : l'identité culturelle, et l'institution ecclésiale (française), deux pôles

différents situés face-à-face, avec le risque d'absorption de l'une par l'autre. Il me semble que cette façon d'aborder le sujet ne favorise pas, au point de vue conceptuel, le rapprochement des deux entités. Comment sortir de ce binôme ? Comment des chrétiens de cultures différentes peuvent-ils être partenaires d'un même projet ?

Le nouveau chemin que nous pouvons tracer ensemble sera, à mon avis, la prise en compte de la vocation baptismale. Chrétiens de tous pays, nous sommes baptisés au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Le baptême nous met sur la même voie, nous établit sur la même dignité, nous envoie vers la même destination. Nos différences culturelles, loin de faire défaut, enrichissent notre unité. La question ne sera plus : de quelle communauté êtes-vous ? Mais qu'avez-vous fait de votre baptême ? Nous allons à inventer, à partir de cette nouvelle base, des chantiers où chacun sera reconnu à part entière comme membre du peuple de Dieu, comme partenaire d'une même alliance.

Toutes nos questions ne seront pas réglées pour autant dans ce nouveau départ. Cependant, il me semble qu'aujourd'hui, en prenant conscience de notre baptême, nous dessinons un nouveau visage d'Eglise. Risquons-nous vers ce nouveau départ, tous ensemble !

Pierre Luc Ha Quang Minh,

*prêtre du diocèse de Poitiers,
Coordinateur national des
aumôneries catholiques
vietnamiennes en France.*



photo A. Pinoges/CIFIC

De l'exil à la diaspora, une lecture de la spiritualité protestante d'expressions africaines de France

Pasteur Majagira Bulangalire



A – La création de la Communauté des Eglises d'expressions Africaines de France (CEAF)

Cinq mots signifient les enjeux de sa création : exil, association, dissidence, églises et diaspora.

L'exil intègre libération et dépassement en référence à l'Exode, mais est proche d'asile - refuge ou folie - deux réalités qui sont le lot quotidien de ceux qui s'échappent de la misère du tiers-monde et ne trouvent où se reposer. Il renvoie à la déchirure - éloignement du pays, de la famille et de sa culture - et conduit à la dispersion et à l'isolement. Le terme intègre la réalité de la résistance à l'échec et à l'exclusion exprimée le plus souvent à travers l'aménagement de situations précaires. Construire un projet qui vise à permettre aux uns et aux autres de prendre véritablement pied dans la société française - ne serait-ce que professionnellement - mais aussi à conserver ou à renouer avec les solidarités des pays d'origine est l'essentiel de la démarche.

L'usage du droit associatif est en fait une manière de s'organiser contre la marginalisation. Si user d'un droit permet de réduire l'insécurité et la précarité de bien des situations individuelles, être privé d'autres droits permet d'affronter les limites et pousse à d'autres types d'ouverture. La situation d'exil reste une situation intermédiaire, inconfortable avant la transformation conséquente en situation de dissidence.

Le refus de consentir à la marginalisation, de se résigner à demeurer en périphérie explique la prise de risque que constitue la transformation de l'exil en dissidence. Le premier devoir, c'est de gérer ce que Vaclav Havel désignait comme "le pouvoir des sans pouvoirs", pouvoir d'agir au ras des vrais soucis, de recréer la culture d'imaginer, ce que pourrait être une vie dans la vérité. Il s'agit en fait "de viser une réappropriation des droits et des espoirs dont l'exil prive brutalement..."

Le terme d'églises inscrit la démarche dans une sorte d'irruption au nombre des religions de France. Il s'agit de s'introduire dans une concurrence sur le thème du christianisme authentique ou de la fidélité à son fondateur.

Si l'organisation en association est en soi occupation d'espace et prise de parole, l'accès ouvert, et saisi en premier, à la constitution en association loi 1901 manifeste pour le législateur et pour celui qui en use, le désir d'intégrer un exotisme non dérangeant et facilement tolérable. Imprévu, le saisissement de l'espace ouvert conduit au dépassement de l'exotisme pour une réclamation participante : le cas de la CEAF mais aussi celui de SOS racisme.

La primauté culturelle, même si le religieux n'est jamais loin de la culture, fait inédit dans la

construction de la spiritualité des immigrés a des répercussions sur les rapports clergé/laïcs et sur la gestion paroissiale. Un nouveau type d'organisation ecclésiastique est un train de se constituer.

Les églises de maisons qui se constituent en HLM sont des lieux où se récapitule et se constitue une expression de foi toute nouvelle. Il s'agit de créations françaises avec une double réclamation : une prise de place culturelle et économique qui se double d'une affirmation d'existence. Elles se caractérisent principalement par :

- une liturgie spécifique appelée culte concert où se côtoient musique, expression théâtrale et corporelle, mais aussi, protestantisme oblige, une prédication fleuve.

- une ecclésiologie qui affirme l'existence réelle de l'Eglise, corps du Christ, sans temple identifié, qualifiée d'Eglise sans domicile fixe, récapitulation de la théologie de l'Exode : Dieu du tabernacle n'habite pas une maison - pierres, mais affirmation extraordinaire, Dieu est avec les pauvres, les exilés et les marginalisés.

- du point de vue de la conception des ministères, se développe un type nouveau de clergé qui fait du pasteur plutôt un coordinateur des différents ministères impliquant tous les membres de l'Eglise engagés dans différentes responsabilités qui intègrent à la spiritualité des responsabilités socio-économiques. L'église est ici présente dans tous les domaines de la vie, notamment le soutien scolaire, l'accueil des nouveaux arrivés, la prise en charge des actes de la vie courante tels que le mariage, le deuil, mais aussi la formation ou l'organisation de différents moyens de survie. Ces églises sont une interrogation



photo Pauline Vachon

et un positionnement de l'immigré devenu banlieusard avec d'autres marginalisés du système socio-économique occidental en vue d'une réconciliation tant externe qu'interne avec soi-même, avec sa société et avec son Dieu. L'établissement en Eglise est en fait l'apogée de la constitution en diaspora, même si les situations ne sont jamais définitivement établies.

Etablir une spiritualité protestante d'expressions africaines, c'est certes souligner une rupture, mais aussi et surtout, c'est viser à guérir cette faille qui est en chaque être. C'est dans la rencontre de l'étrangeté des immigrés venus d'ailleurs avec celle des autochtones, eux-mêmes étrangers sur terre que se constituera la véritable diaspora chrétienne.

B – Une lecture de la spiritualité protestante d'expression africaine

Le paradoxe de la rencontre manquée ou impossible (?), malgré une appartenance dogmatique et théologique commune, pousse à la prise en compte de deux réalités ambiantes et dont les effets et les influences sont loin d'être négligeables :

- la persistance de la mentalité post-coloniale, responsable du maintien du double sentiment, de part et d'autre ou à l'intérieur d'un des groupes, des attitudes d'infériorité ou de supériorité qui induit une mentalité dangereuse que l'on qualifierait "d'infériorisante".

- la manifestation d'une attitude conservatrice, frein à l'adaptation, résultat d'une considération traditionnelle de la culture qui la

dogmatise et lui enlève toute vie, tout mouvement. Une culture constructive refuse tout enfermement ou fossilisation. Elle est alliée et non ennemie du religieux.

C'est de la capacité à produire une culture adaptée à son temps et de l'intelligence d'agencement de sa production à celle d'autres, engagés dans ce mouvement commun, que dépend l'intégration. Elle intègre la coopération, l'échange et la mise en commun nécessaire et indispensable.

Pour ce faire, quatre éléments sont indispensables pour aboutir à un résultat positif :

- l'affirmation de soi à travers une redécouverte constamment renouvelée, et renouvelante de son identité considérée comme une réalité en mouvement et toujours en construction. La CEAF en parle en terme d'assumer sa *négritude*. Il s'agit de la prise de conscience de sa responsabilité. Celle-ci intègre le refus de toujours se retrancher derrière les responsabilités réelles ou supposées des autres pour excuser ses propres manques ou simplement ses pareses. Pour une véritable libération et délivrance, la CEAF plaide pour un engagement réel et pratique, constructif d'une réelle émancipation, tant matérielle que spirituelle.

- le désir d'assumer, en s'en donnant les moyens, son histoire, afin de participer à la construction du présent et de l'avenir. Le déni ou le rejet de soi restent les chemins à éviter. Assumer pour vaincre, telle serait la devise. Le terme usité au sein de la CEAF est celui du *négro-africanisme*. Il s'agit de l'attestation d'une culture nègre consciente de sa place dans l'universalité. Elle est le refus d'une existence de périphérie ou en périphérie. Elle est engagement dans la confrontation aux autres, afin de construire un avenir meilleur pour tous.

- la persuasion que c'est dans la participation de tous à la construction de l'universel qu'est la solution, alors que l'exclusion actuelle des uns par rapport aux autres n'est qu'accentuation des clivages et des inégalités. Ce mouvement conduit

à une curiosité positive qui accepte d'apprendre des autres sans toutefois dédaigner son propre apport.

L'expression spirituelle africaine intègre la globalité et la totalisation. Elle est aux antipodes de l'exigence républicaine de la privatisation du fait religieux. La tension foi publique/foi privée, non résolue de fait dans une société de type judéo-chrétien est remise en exergue. Chercher à l'assumer par une présence politique accrue : le citoyen français est aussi chrétien, donc citoyen du ciel. On ne peut diviser sans écarteler, on ne peut écarteler sans tuer. Seule une séparation logique est salutaire. Celle-ci sépare les sphères, tout en les distinguant : il y a une sphère qui contient l'autre. Dieu est au-dessus de César. César n'est que sa création. Apolitique et refusant d'influencer politiquement dans le sens d'être le relais de tel ou tel autre parti, la foi oriente vers une prise de place plus soutenue et plus clairement dite de l'humain par rapport à la matière.

L'expérience de l'immigration et différents "vagabondages" spirituels partant des "animismes" des Afriques aux "modernismes" des Occidentaux, en passant par différentes structurations "négro esclavagistes" des églises indépendantes, manifestations de la résistance à une évangélisation culturaliste, civilisatrice et conquérante, en prise avec la réalité d'une chrétienté "décadente" chez les jeunes générations aux lieux mêmes de son ancrage historique, rendent manifestes des nouvelles formes d'idolâtrie : l'homme, l'argent et l'économique sont au centre et ont l'allure des "nouveaux dieux".

Face à ces négations actuelles qui proclament à leurs manières la mort de Dieu, la CEAF proclame : Dieu n'est pas homme pour mourir, il est simplement à retrouver, à rencontrer à nouveau. Pour vivre de/avec Dieu, il faut trouver le moyen de communiquer avec lui. Une culture africaine christianisée, plongée dans une société de type capitaliste et "socialisante",

en voie de recomposition, permet une récapitulation du christianisme caractérisée par :

- La recherche et la promotion d'un Dieu globalement présent pour l'homme.
 - L'expression d'un homme conscient du désespoir inhérent au matérialisme et en recherche des vraies solutions.
 - La constitution d'une quête de Dieu qui privilégie la proximité et la communication.
 - L'interrogation constante de ses propres structurations par celles des autres, conscients des dérapages historiques, des effets temporaires, et leur résultat sur les découvertes de foi ou leurs expressions spirituelles passées.
 - La construction d'une théologie non "dogmatique", ouverte à l'esprit, à l'histoire et à la vie.
- Ces éléments poussent à la vigilance et à l'écoute. Ils permettent de privilégier une sorte de réforme permanente. Cela explique l'ouverture universaliste et œcuménique de la CEAF.

Pour la CEAF, la tâche consiste au passage ensemble, d'une mentalité traditionnelle à une mentalité ouverte à la nouveauté, sans que pour autant l'une ou l'autre perde son âme.

Si "le dépôt" qu'est l'Évangile doit être conservé, les formes nécessitent un important toilettage pour que les générations actuelles et futures s'y reconnaissent. Celui-ci n'a pas été l'objet d'un choix délibéré, intentionné et programmé. Il est le résultat d'une rencontre fructueuse. La réalité des églises qui se vident, choc spirituel important pour l'immigré chrétien, perdu mais à la recherche de fraternité et d'accueil, a poussé à la création des lieux et des moments de prière où l'on redécouvre l'importance des "psaumes".

Les chants, élément culturel important chez les noirs, rencontrent les psaumes et les cantiques, faits essentiels dans la liturgie de l'Ancien Testament, et dans une récapitulation unique, aboutissent

à la construction liturgique désignée sous le vocable de "cultes concerts". C'est une réalité nouvellement construite à travers la redécouverte du rôle du chant libre, expressif.

La question de l'efficacité de la médiation des rites du passé continuellement répétés se pose avec acuité. Ont-ils encore un sens ou en donnent-ils encore pour les générations actuelles? Pour la CEAF, l'objectif est plutôt de participer avec les autres à la construction d'une réponse commune. Cette mission est triple :

- Elle concerne d'abord la présence auprès des autres protestants "en prenant chez eux" et "en profitant" des libéralités de ceux-ci à leur égard. La CEAF se réclame et se veut être bénéficiaire des droits de l'héritage protestant.
- Elle concerne ensuite sa place auprès des autres christianismes, notamment l'Église catholique et l'Église orthodoxe avec lesquelles elle veut développer une collaboration de plus en plus riche.
- Elle concerne enfin l'ouverture au judaïsme et à l'islam, religions des livres, dont la dernière est très présente en Afrique. L'islam en effet, est très influent auprès des jeunes issus de l'immigration, partout où ils se trouvent dans le monde. Il est urgent de le comprendre et de

l'associer à toute démarche d'éducation à la paix et à la tolérance. L'ouverture à l'État français et aux États dont sont originaires les membres des Églises de la CEAF, est une des priorités de son action.

C – La lutte contre l'ethnisation de la foi

Le passage ou la progression d'Églises africaines à Églises d'expressions africaines n'est pas uniquement rhétorique. Il est pris en compte du fait que le problème de l'immigration et des immigrés en France est au-delà du cas des Africains considérés dans leur double existence d'immigrés d'aujourd'hui (déçus des indépendances et de la colonisation) et d'immigrés forcés d'hier (descendants d'esclaves) quels que soient les moyens mis en œuvre pour les constituer en déplacés. Les di-vers immigrés côtoient aujourd'hui di-vers ex-clus de la croissance, non issus de l'immigration lointaine, à travers les HLM ou les lieux de travail, de sorte qu'il est désormais possible de parler d'"immigrés internes". Il y a des bannis sociaux qui ressemblent tellement aux exilés venus d'ailleurs, fréquentent les mêmes bus, habitent les mêmes immeubles, vivent dans la même misère et dont les enfants arpentent les couloirs tristes des



photo A. Pinoges/CIRIC

Culte du dimanche au foyer protestant d'Aubervilliers

immeubles en voie de destruction où ils n'apprennent que désespoir, enfermement et recours aux drogues...

En amont comme en aval, une liturgie qui intègre la culture artistique, théâtrale, musicale ou autre, aujourd'hui n'a rien d'éthnique. Elle est plutôt de type universel. L'art et la musique n'ont pas de barrières. L'africanité "réclamée" est culturelle, liturgique et non

clanique, raciale ou ethnique. C'est le sens de l'usage du pluriel. Car multiples et au-delà des continents.

La construction à laquelle invitent les Eglises d'expressions africaines est une invitation à repenser pour aujourd'hui les réformes d'hier pour une adaptation au monde désormais ouvert. Une réforme des mentalités qui vise la solidarité des personnes et des

peuples en tenant compte des complexités culturelles, socio-économiques en vue de les adapter à une démarche émancipatrice consciente de la réalité fraternelle liée à l'appartenance spirituelle commune.

Majagira Bulangalire

*Pasteur de l'Eglise réformée de France
Président de la Communauté des Eglises
africaines en France (CEAF)*

Les communautés orthodoxes de France face aux nouveaux immigrants venus de l'Est



Michel Sollogoub

L'histoire de la présence des Eglises orthodoxes en Europe occidentale en général et en France en particulier débute avec l'arrivée et l'installation de vagues d'émigrants venus d'abord de Russie, de Grèce, d'Asie Mineure, dans les années vingt, puis de Yougoslavie, de Roumanie, et des territoires de l'URSS occupés par les Allemands, après la Seconde Guerre mondiale, enfin du Moyen Orient dans les années soixante-dix, à la suite des différentes

tragédies politiques ou économiques qui se sont abattues sur ces pays. Qu'elles en soient directement issues ou qu'elles soient le fruit de leur témoignage, les communautés orthodoxes en France ont donc, depuis toujours, partie liée avec les immigrations accueillies dans ce pays.

Les plus anciennes communautés issues de ces émigrations, la russe et la grecque, se sont largement intégrées dans les sociétés occidentales. Elles ont aussi porté témoignage et accueilli ceux des Ouest-Européens de souche qui ont trouvé dans la tradition et l'enseignement théologique et spirituel de l'orthodoxie, un mode privilégié d'accès à l'enseignement de l'Évangile.

Pour les populations provenant d'Europe centrale et orientale, le fait nouveau qui a marqué ces quinze dernières années est évidemment lié aux suites de la chute du communisme et à la liberté rendue à l'Eglise de vivre en plénitude dans les pays de l'Est. Les conséquences en ont été les plus visibles et les plus fortes dans l'ex-URSS mais elles se sont également fait sentir en Roumanie. L'ouverture des frontières a provoqué un afflux d'immigrants

venus grossir les rangs des paroisses orthodoxes et parfois les bouleverser. Depuis la chute du mur de Berlin et l'ouverture des frontières, ainsi que l'admission sous des statuts divers de pays de l'Est au sein de l'Union Européenne, le nombre de ces migrants en provenance d'Europe de l'Est a ainsi considérablement augmenté dans nos pays : selon certaines sources, sur une population moldave de 4 millions d'habitants, le quart se trouvait à l'étranger. Il y aurait près de 250 000 personnes "russophones", nouvellement arrivées, en Grande-Bretagne. Leur nombre serait de 100 000 en France. Il y aurait près de deux millions de Roumains sur le territoire de l'Union Européenne et près de 800 000 Ukrainiens et Moldaves en Italie. Un nombre important de nouveaux arrivants se serait établi en Espagne. Beaucoup de ces personnes, de nationalité russe, sont issues non des territoires de la Fédération de Russie mais de ce que l'on appelle "l'étranger proche" (les anciennes républiques soviétiques, comme les pays baltes ou les républiques d'Asie centrale) ou encore des Républiques du Caucase.



photo Ch. Forster

2002 : le métropolite Jérémie (patriarcat de Constantinople), l'archevêque Serge (exarchat des paroisses russes - patriarcat de Constantinople), et le métropolite Joseph (patriarcat de Roumanie)

Il est extrêmement hasardeux de chiffrer ces populations. Il était généralement admis, dans les années quatre-vingts, que la France comptait de 150 à 200 000 fidèles orthodoxes, la Belgique 35 000, la Grande-Bretagne plus de 300 000, et l'Allemagne 700 000. Si on fait la somme des chiffres généralement avancés, il y aurait au total plus de 1 500 000 fidèles orthodoxes résidant en Europe occidentale. Ces quinze dernières années ont vu s'accroître, du fait des immigrations en provenance de l'Est, le nombre des chrétiens orthodoxes dans l'ensemble de l'Union Européenne en général, et en France en particulier. Mais l'ampleur de cet afflux est difficile à évaluer¹.

L'arrivée de ces nouveaux venus pose un certain nombre de problèmes et de défis aux communautés en place installées pour certaines depuis longtemps dans nos pays. Chaque communauté nationale a des problèmes spécifiques. Ainsi les immigrants roumains très nombreux viennent, par villages entiers, séjourner et travailler quelque temps en Europe occidentale, puis repartent chez eux. D'autres au contraire, dans diverses circonstances - travail, mariage, mais aussi demande d'asile - viennent pour s'installer longtemps et parfois définitivement dans la mesure du possible. C'est le

cas des ressortissants de l'ex-URSS (Ukraine, Moldavie, Asie Centrale, Caucase) mais aussi des Serbes, bien que la tradition d'immigration de ces derniers en France soit ancienne. Dans la suite de cet article, je m'intéresserai plus spécialement à la communauté russophone, la plus ancienne en France et l'une des mieux intégrées.

Les problèmes créés par l'arrivée de ces nouveaux venus sont de nature diverse. Le premier problème qui est un défi, sans doute le plus difficile, est d'abord celui de l'accueil de l'étranger. Il est de nature spirituelle. Nous y sommes tous confrontés. Le Christ nous appelle à voir en l'étranger notre frère, celui que nous devons accueillir et aimer. Mais l'accueil de l'étranger est exigeant : il nous incite à sortir de nous-mêmes, à renoncer à nous-mêmes. Nous nous y refusons souvent, ce n'est pas facile. Il est plus commode de passer à côté et de ne pas voir. Le défi supplémentaire auquel sont confrontés les descendants de l'émigration russe tient à ce que cet étranger n'en est pas tout à fait un puisque comme eux, il est russophone, sinon Russe.

C'est là que survient le second problème ou défi : les différences de mentalité rendent la communication difficile. Pour beaucoup de nouveaux arrivants, qu'ils soient

réfugiés ou non, l'église constitue un lien immédiat avec la patrie qu'ils ont quittée et avec laquelle ils veulent maintenir une relation, ne serait-ce que par la forme et le rite. L'église est aussi un lieu de rencontre privilégié de la communauté des immigrants. Sans connaître la langue, dans un pays étranger, il est bon de se retrouver entre soi, d'échanger et de se soutenir.

L'incompréhension est souvent considérable entre les différentes vagues d'émigration des Russes en France. D'un côté, les Russes émigrés de la première vague (celle qui s'est réfugiée en France après la révolution d'octobre), chassés de leur pays pour des raisons politiques ont cherché, et leurs descendants cherchent toujours, à préserver leur foi et leur culture en vue de porter témoignage du "vrai" visage de la Russie éternelle. D'un autre côté, des générations nées en URSS, profondément marquées, inconsciemment ou non, par leur histoire et la mentalité soviétique. Souvent venus à l'Eglise après la chute du communisme, c'est-à-dire souvent sans aucune formation catéchétique, ces hommes et ces femmes baptisés à la hâte au moment du grand engouement pour la foi, lorsque le baptême signifiait réintégration dans la tradition et l'histoire de la Russie éternelle, n'ont le plus souvent pas pris part à la renaissance de l'Eglise que l'on observe là-bas, car ils ont dû ou voulu partir.

¹ Selon le Conseil œcuménique des Eglises, ils seraient 736 200 en France (*Handbook of Churches and Councils*, Genève WCC 2006, p. 375, NDLR)



photo Cimade

Accueil à la Cimade



photo A. Pihogés/CIRIC

Camp de sans-papiers roumains près de Paris

Les raisons de ce départ sont le plus souvent incomprises des personnes intégrées. Les difficultés de tous ordres (administratif, économique, social, etc.) auxquelles sont confrontés ces nouveaux arrivants ne sont pas compréhensibles pour la troisième ou quatrième génération des descendants de la première vague d'émigration, complètement intégrés à la société française. De plus, comme il arrive souvent, les immigrés intégrés ont tendance à oublier ce qu'ont vécu leurs parents ou leurs grands-parents et à rejeter la nouvelle vague. En outre, formés dans la réalité soviétique, aux mœurs grossières et dures, les modes de fonctionnement et les réactions des nouveaux venus ont souvent déconcerté. S'est donc ainsi développé un décalage qu'un intellectuel russe a appelé un "choc des civilisations" entre une population intégrée et souvent ecclésialisée et des nouveaux arrivants aux tendances ritualistes et fondamentalistes très en cours en Russie. Pour les femmes, le port du foulard sur la tête, par exemple, pratiquement obligatoire en Russie, illustre ce décalage. D'autres pratiques liturgiques ne sont pas habituelles pour des nouveaux

immigrants et sont âprement débattues. En Occident, le renouveau de la pratique de la communion eucharistique, initié, en Russie même, dès le début du XX^e siècle, par des personnalités en vue de l'Eglise russe comme saint Jean de Cronstadt, ou, en émigration, comme le père Serge Boulgakov ou le père Alexandre Schmemmann, a conduit à rompre le lien obligatoire entre la confession et la communion. Mais la restauration de la pratique ancienne de la communion hebdomadaire n'a pas encore touché l'Eglise russe en profondeur. D'où une incompréhension profonde, les communautés existantes étant souvent traitées de "modernistes".

L'arrivée des nouveaux immigrants pose aussi la question de l'organisation de l'Eglise orthodoxe dans nos pays d'Europe occidentale avec une acuité renforcée. Il n'est pas inutile à ce stade de rappeler les principes d'organisation de cette Eglise en l'absence de centre d'autorité et d'unité comparable à la juridiction universelle du Pape dans l'Eglise catholique romaine. Le premier est eucharistique : tous les chrétiens (orthodoxes) d'un même lieu se réunissent pour célébrer

ensemble l'Eucharistie qui est le sacrement de l'Amour dans l'Unité de la communauté ecclésiale de venant Eglise-Corps du Christ. La communauté eucharistique s'organise de façon hiérarchique autour de son évêque ou de ses délégués, les prêtres. Le second principe est territorial : comme l'écrivait l'apôtre Paul, l'Eglise "qui est à Corinthe" vit la plénitude de la vie ecclésiale. Cette plénitude est garantie dans la mesure où cette communauté est en relation de communion avec les Eglises situées en d'autres lieux qui confessent la même foi. Dans la conscience orthodoxe, qui est celle de l'Eglise indivise du premier millénaire, la dimension territoriale de l'Eglise prévaut sur la dimension nationale. On sait que les déviations par rapport à ce principe territorial ont conduit au XIX^e siècle les patriarches orthodoxes à réagir en dénonçant l'"ethnophylétisme" et à affirmer que le nationalisme religieux "se trouve en contradiction manifeste avec l'esprit et l'enseignement du Christ".

Or, aujourd'hui, la position des grandes Eglises autocéphales, russe, roumaine, grecque, serbe, bulgare, etc. consiste à dire qu'elles ont à l'égard de leurs "ressortissants" nationaux, roumains ou russes ou serbes ou libanais, se trouvant en dehors des frontières de leur territoire traditionnel, un devoir pastoral d'autant plus évident que ces communautés "à l'étranger" sont numériquement importantes. La conséquence en est une situation de coexistence de diocèses superposés - pas moins de six évêques orthodoxes dont les troupes sont ethniquement définies, au moins au départ, exercent leur ministère sur le territoire de la France - situation absolument contraire à tout l'enseignement de l'ecclésiologie orthodoxe fondée sur l'Unité de tous en un lieu donné. Avec la création et l'installation, en 1997, d'une Assemblée des évêques orthodoxes en France (AEOF), faisant suite au Comité interépiscopal orthodoxe, un pas a été franchi pour résoudre le problème. Mais un pas encore bien timide. Cette

assemblée devrait à terme de venir, avec l'accord des Eglises orthodoxes, le synode dirigeant de l'Eglise orthodoxe ici. Mais la route pour aboutir à une telle solution est longue et semée d'embûches, dont la moindre n'est pas que la décision devra être entérinée par un concile dont la date de convocation n'est pas fixée.

L'ingérence des politiques vient encore compliquer le tableau passablement délicat que nous venons d'esquisser. Les relations de l'Eglise et de l'Etat en Russie sont, par exemple, telles que le ministre russe des Affaires étrangères pouvait déclarer, à Vienne, le 15 février dernier : "Avec le patriarcat de Moscou nous menons une action commune en vue de faire avancer les intérêts de la Russie sur la scène internationale" (cité par *Itar-Tass*). Les déclarations du Métropolitain Cyrille de Smolensk souhaitant récupérer les églises russes construites en France avant la révolution vont dans le même sens. Les récentes affaires de l'église de Biarritz que le Patriarcat de Moscou a voulu transférer sous la juridiction

de l'"Eglise Mère" (le Patriarcat de Moscou) alors que la très grande majorité des paroisses d'origine russe sont en France, depuis 1931, sous l'omphore du Patriarcat de Constantinople - ce que Moscou conteste - ou de Nice où l'Etat russe, cette fois, prétend être le propriétaire de la cathédrale Saint-Nicolas, ou encore la décision de l'évêque Basile Osborne, le successeur du Métropolitain Antoine Bloom à Londres, de demander à quitter le Patriarcat de Moscou et à être reçu au sein du Patriarcat œcuménique, sont autant d'illustrations des difficultés de la relation entre les communautés orthodoxes implantées en Occident et les "Eglises-mères" dans la période postcommunisme. L'arrivée de ces nouveaux venus pose aux communautés orthodoxes en France un triple devoir. Spirituel d'abord : accepter et accueillir l'autre dans sa différence et sa difficulté comme un frère qu'il faut aimer et chérir. Lui faire découvrir un christianisme orthodoxe qui porte des réponses à des vraies questions d'existence dans le monde concret

où il vit et dans les conditions de déracinement qui sont les siennes. Lui faire découvrir la solidarité de la communauté ecclésiale, une solidarité fraternelle, désintéressée et authentique, qui intègre et accueille le frère. Une solidarité qui se traduit par un réel réseau de solidarité et de soutien actif. Enfin, la mise au point et la pratique d'une catéchèse ouverte et adaptée à des personnes dotées d'une mentalité si différente tout en étant si proche. Il y a là tout à faire : des tentatives sont en cours, et de nouvelles initiatives verront le jour. On le voit, les nouveaux immigrants venus de l'Est sont pour les communautés orthodoxes l'occasion d'une mise en cause profonde et, espérons-le, bénéfique, de leurs modes de vie et de leur témoignage dans les conditions concrètes de l'Europe du XXI^e siècle.

Michel Sollogoub

Professeur à Paris I - Panthéon Sorbonne

Responsable de la Commission Eglise et Société de l'Assemblée des Evêques orthodoxes de France

"J'étais étranger, et vous ne m'avez pas accueilli"

Tatiana Morozov

Les lois Sarkozy ont des répercussions dramatiques sur la vie quotidienne des étrangers qui demandent asile et protection à la France, traditionnellement terre d'asile. A Montgolfière, association d'aide aux demandeurs d'asile, nous constatons tous les jours que les étrangers qui demandent asile sont rejetés, niés, réduits à la mendicité pour des raisons administratives. Victime de ces lois, la personne disparaît pour des raisons dérisoires

(une adresse, un pays d'origine soi-disant sûr, un délai à respecter, pouvoir rédiger en français, etc.). Voici deux exemples, qui illustrent particulièrement bien le non-respect des droits humains inhérent à ces lois :

- Julia vient de Russie, elle ne parle pas le français, elle a 64 ans. Venue seule de Russie, elle s'adresse à la préfecture avec une adresse de domiciliation. Elle repart avec le dossier de demande d'asile destiné à l'OFPPA et une autorisation provisoire de séjour d'un mois. Lorsqu'elle revient un mois plus tard à la préfecture, le récépissé de demande d'asile

ne lui est pas délivré, car elle n'a pas d'adresse. La loi précise que le récépissé ne peut être délivré ou renouvelé qu'aux demandeurs d'asile qui ont une véritable adresse ou un certificat d'hébergement. N'ayant pas de récépissé, Julia ne peut pas toucher la somme mensuelle versée par les Assedic pendant un an aux demandeurs d'asile. Elle ne peut plus être hébergée à l'hôtel où elle a passé un mois. Elle n'a pas la CMU. A partir de ce moment, elle erre dans Paris, complètement perdue, recherchant des russophones. Compte tenu de la gravité des événements qui l'ont forcée à quitter son pays, elle a été

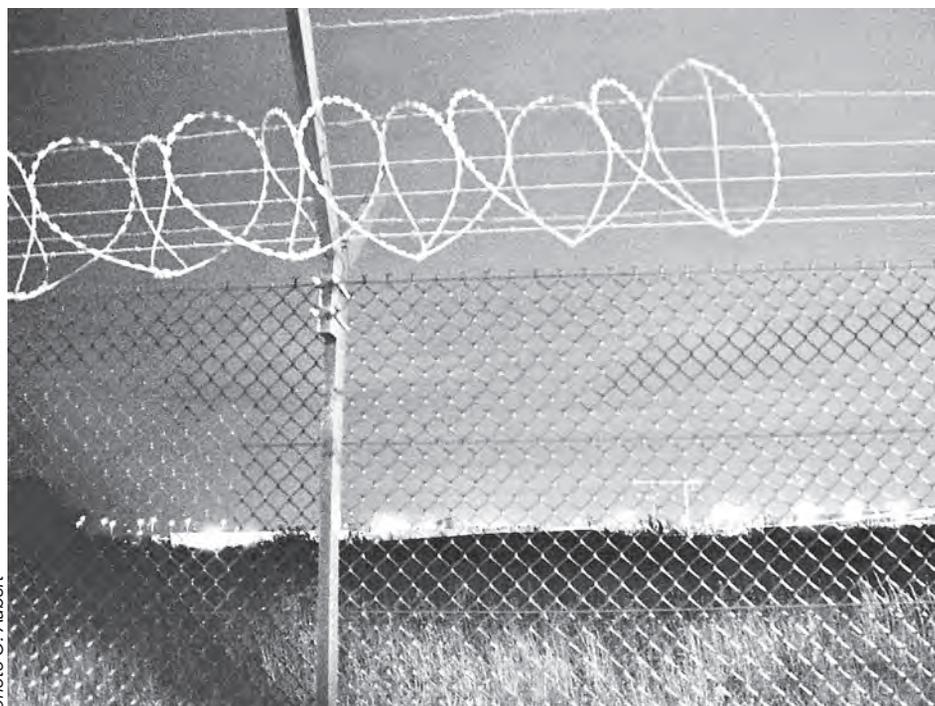


photo O. Aubert

Le Centre de Rétention administrative du Mesnil Amelot (près de Roissy)

D.R. Cimade/O. Aubert

reconnue réfugiée à la Commission des recours, où elle s'est rendue seule, sans avocat en novembre 2005. Convaincue qu'ayant le statut de réfugiée, la préfecture ne pouvait plus lui refuser un titre de séjour, elle s'y rend avec la décision de la Commission des recours. Cependant, la préfecture refuse une fois de plus de lui délivrer un récépissé, en attendant la carte de séjour, toujours pour la même raison : elle n'a pas d'adresse. Julia a donc vécu toute une année sans aucune aide légale, sans hébergement : elle a passé plusieurs nuits dehors.

● Fanta est arrivée du Sénégal en janvier de cette année. Elle se rend à la préfecture pour demander une Autorisation Provisoire de Séjour (APS), afin de déposer sa demande d'asile à l'OFPRA.

La préfecture juge cette demande "manifestement infondée", et refuse de lui délivrer ce document nécessaire pour les démarches à l'OFPRA. En effet, le Sénégal faisant partie de la liste des "pays sûrs" établie par l'OFPRA, les

persécutions politiques ne peuvent y exister, ce qui rend légitime le refus de la préfecture. Malgré tout, la demande d'asile de Fanta sera étudiée en urgence par l'OFPRA. Pourtant, et bien que le Sénégal soit un "pays sûr", Fanta nous a expliqué qu'elle a fui un mariage forcé, après avoir été persécutée, victime de sévices de la part de sa famille. Nous savons que ce motif est mentionné dans la convention de Genève et justifie une demande d'asile. N'ayant aucun titre de séjour, Fanta, de même que Julia, n'a droit à aucune aide légale.

Nous voulons que les réfugiés sachent qu'en cette période si difficile, nous sommes avec eux. Ils ne le savent que si nous continuons à les aider, si nous nous engageons à leur côté, si nous acceptons de nous laisser guider par eux, de nous laisser déranger par ces hommes et ces femmes qui sans le savoir sont notre conscience.

Montgolfière a vu le jour, un peu par hasard, en 1996, à une époque - celle des lois Pasqua - où comme actuellement les temps étaient durs

pour les réfugiés. (...) Quelques mots sur Angelo, celui sans lequel nous ne serions pas : rescapé d'une histoire dramatique, il est arrivé en France en 1990, où il a demandé l'asile. Son pays, l'Angola, était alors plongé dans une guerre civile, la famille d'Angelo avait été massacrée, lui-même détenu et torturé dans un camp. Des prêtres catholiques l'ont aidé à fuir vers la France. (...) Un jour il est venu, accompagné d'une femme et d'un enfant âgé de 3 ans. Il était rayonnant : ce petit garçon était son fils, miraculeusement échappé au massacre de la famille. Maria, la femme qui l'accompagnait était elle aussi une rescapée de guerre, seule survivante de sa famille. (...) Ni l'un ni l'autre n'ont obtenu le statut de réfugié, ils sont donc devenus clandestins, sans aucun droit, ni aide. Victime des lois Pasqua, cette famille s'est retrouvée à la rue.

C'est pour qu'ils aient un toit que nous avons imaginé de créer un réseau de personnes solidaires qui accepteraient de verser tous les mois 100 francs pour cette famille. En moins de 15 jours, nous avons trouvé 50 personnes auxquelles nous avons expliqué la situation d'Angelo, qui se sont engagées dans ce réseau. Trois paroisses orthodoxes ont tenu à y participer, considérant que dans l'Eglise il n'existe pas d'illégaux, que l'accueil de l'étranger est un acte évangélique. Quelques mois plus tard, Angelo et Maria ont été reconnus réfugiés à la commission des recours, grâce au témoignage d'un pasteur qui voyageait en Angola, auquel nous avions demandé de rencontrer les prêtres catholiques qui avaient joué un rôle si important dans la destinée de chacun d'eux. C'est ainsi que Montgolfière est née, grâce à Angelo, à son obstination, à sa foi.

Tatiana Morozov

Présidente de Montgolfière

Montgolfière

Association d'aide aux demandeurs d'asile
5 rue de Charonne - 75011 Paris
montgolfiere.refugie@free.fr

Nicolas Lossky

Le théologien français d'origine russe Nicolas Lossky, avec son sens du dialogue et sa liberté de pensée, a participé aux plus hautes instances de dialogue entre catholiques et orthodoxes : il a été membre de la commission Foi et Constitution du Conseil œcuménique des Eglises pendant 25 ans, du Groupe mixte de Travail entre l'Eglise catholique et le Conseil œcuménique des Eglises de 1998 à 2006, et de la commission mixte de dialogue catholique-orthodoxe française pendant plus de vingt ans. Il est toujours membre du Conseil d'Eglises chrétiennes en France (CECEF) - son unique membre orthodoxe titulaire qui ne soit pas prêtre ou évêque. Aujourd'hui âgé de 76 ans, N. Lossky est diacre à la paroisse Notre-Dame Joie des Affligés et Sainte-Geneviève, rue Saint-Victor à Paris (Patriarcat de Moscou), et professeur à l'Institut de Théologie orthodoxe Saint-Serge (Patriarcat de Constantinople) : il peut donc être un lien privilégié entre les deux Patriarcats, en un moment de grande tension. De fait, depuis quelques années il a eu à se soucier de l'unité des orthodoxes en France plus encore peut-être que de l'unité entre chrétiens.



Quelle a été l'influence de votre père, le théologien Vladimir Lossky, sur votre vie et vos engagements de croyant ?

Mon père m'a fait comprendre quelque chose de très important : la seule décision qu'on peut prendre, c'est de servir l'Eglise. Ensuite, c'est l'Eglise qui décide quelle fonction elle va vous confier. J'ai servi l'Eglise orthodoxe au sein de ma paroisse comme premier chœur, puis comme chef de chœur, enfin, depuis trois ans, comme diacre : je n'ai jamais rien sollicité, j'ai été appelé à ces différentes tâches. Cela a été le cas aussi pour ma nomination comme membre de la commission Foi et Constitution du Conseil œcuménique des Eglises : c'est le P. Boris Bobrinsky (alors professeur à

l'Institut Saint-Serge à Paris, et recteur de la paroisse de la Sainte-Trinité, rue Daru) qui m'a demandé de le remplacer, en 1974, et le Patriarcat de Moscou a accepté d'inclure un Français dans sa représentation¹. Cela a été vrai encore pour ma participation au Groupe mixte de Travail (*Joint Working Group*) ou à la commission de dialogue française.

Mon père me disait aussi que tout chrétien sérieux doit faire de la théologie – pas tant pour comprendre Dieu intellectuellement, que pour le contempler en vérité. Lui-même a fait de la théologie toute sa vie. Chercheur au CNRS, il a travaillé sur saint Thomas d'Aquin et sur Maître Eckhart ; le grand mystique rhénan a été le sujet de sa thèse. Mon père cherchait ce qui était orthodoxe chez les Occidentaux, chez ces grands spirituels en particulier. Il s'intéressait à leur théologie négative, à leur théologie de la déification, il cherchait les traces d'apophatisme dans leurs écrits. Et il en trouvait, bien sûr !

Il avait été expulsé de Russie avec sa famille sur le "bateau des philosophes", en 1922 (mon grand-père était un philosophe connu dans son pays). Peu avant son départ mon père a vu assister par hasard au procès et à l'embarquement pour le peloton d'exécution du métropolitain Benjamin de Petrograd : cet épisode dramatique a vu éveiller pour toujours son attachement à l'Eglise.

Ayant obtenu une bourse pour la Sorbonne, il a étudié l'histoire de la philosophie occidentale, en particulier avec le grand médiéviste Ferdinand Lot. Dès l'enfance, il avait toujours eu un amour immodéré pour la France et le Moyen Age occidental, il avait l'esprit chevaleresque.

Il avait aussi une grande vénération pour les saints de la terre de France : Martin, Radegonde, et plus particulièrement pour Geneviève de Paris. En 1936, notre paroisse orthodoxe et Notre-Dame Joie des Affligés et Sainte-Geneviève (elle associe les deux patronages) a d'abord été fondée rue de la Montagne Sainte-Geneviève, non loin de son tombeau². Cela a été dès la fondation une paroisse de langue française, pour témoigner de l'orthodoxie au cœur de Paris.

Au début, nous étions très mal vus à la paroisse catholique voisine de Saint-Etienne-du-Mont ; on nous avait demandé d'organiser le plus discrètement possible, et en dehors de la période de la neuvième traditionnelle à la sainte (3-12 janvier).

¹ Le KGB a d'ailleurs reproché à Mgr Nikodim, métropolitain de Leningrad - connu pour son ouverture d'esprit - d'avoir accepté un étranger, comme membre de la commission permanente, et dans la délégation aux assemblées générales. Il leur a répondu : "Vous faites dire partout que l'Eglise est libre en URSS ; eh bien, en voilà une preuve puisqu'il peut parler librement !"

² Elle a ensuite déménagé sur son site actuel, rue Saint-Victor dans le V^e arrondissement (NDLR).

Le pèlerinage annuel que mon père, avec des amis, a fait créer pour tous les orthodoxes, sur le tombeau de sainte Geneviève. Aujourd'hui, le pèlerinage a toujours lieu, mais en pleine semaine, attirant beaucoup de monde; depuis la fin du concile, des Vêpres orthodoxes sont célébrées à cette occasion dans l'église Saint-Etienne-du-Mont.

L'œuvre principale de Vladimir Lossky, *Essai sur la Théologie mystique de l'Eglise d'Orient* (1944), récemment rééditée³, était la reprise d'une série de douze conférences près de la Sorbonne qui lui avaient été demandées par ses amis les pères de Lubac, Daniélou et Congar, avec lesquels il avait suivi les cours d'Etienne Gilson au Collège de France. Ces prêtres désiraient mieux comprendre ce qu'étaient réellement l'Eglise orthodoxe et sa spiritualité; ils voulaient en entendre parler directement par un orthodoxe et pas, comme cela se faisait à l'époque, à travers l'interprétation d'un catholique. C'est avec eux qu'il a créé la revue *Dieu Vivant*, une revue très riche au plan théologique, l'un des lieux où s'est préparé



Vladimir Lossky

le concile de Vatican II. Malheureusement elle n'a existé que le temps d'une vingtaine de numéros. Mon père m'emmenait avec lui - j'étais alors jeune adolescent - aux cours d'Etienne Gilson, qui a eu une influence très profonde non seulement sur toute cette génération de théologiens, mais aussi sur

moi: son extraordinaire clarté d'esprit et d'expression, son thomisme m'ont profondément marqué.

En 1931, contrairement à une majorité d'orthodoxes d'origine russe en France, mon père a fait le choix de ne pas quitter le Patriarcat de Moscou. Il ne s'est pas joint au métropolitain Euloge quand celui-ci, craignant que l'Eglise de Russie ne devienne complètement la proie du régime soviétique, a demandé au patriarche de Constantinople d'accueillir son diocèse des paroisses de tradition russe. Mon père est parti d'un autre point de vue, qui est le point de vue canonique traditionnel: un chrétien ne quitte pas son évêque, sauf s'il est hérétique.

Comme votre père, et selon son conseil, vous avez étudié la théologie ?

J'ai passé trois années de lycée chez les Pères jésuites: je suis allé à la scolarité à Franklin et j'étais pensionnaire tout près, rue Raynouard, au collège pour garçons d'origine russe Saint-Georges qu'ils avaient ouvert à Constantinople d'abord, puis transféré à Namur, et qui s'est enfin installé à Meudon après la guerre. Les jésuites ont écrit qu'ils avaient ouvert ce collège Saint-Georges dans une perspective prosélyte dans les années vingt, mais qu'ils avaient assez vite évolué: leur but était "seulement" alors de faire aimer l'Eglise catholique. Avec moi, en tout cas, ils ont assez bien réussi. Je garde estime et amitié pour certains de ces prêtres, en particulier pour le P. Mailloux. Nous avions messe obligatoire tous

les matins, j'y somnolais un peu, comme les autres, mais en même temps je m'appropriais la liturgie de l'Eglise romaine - comme plus tard à Oxford je me suis approprié la liturgie anglicane. La liturgie m'a toujours intéressé: c'est une porte d'entrée irremplaçable dans une vie de foi particulière.

Après des études d'anglais à la Sorbonne, j'ai cherché, à Oxford où c'était possible, à marier anglais et théologie: je me suis consacré aux "poètes métaphysiques" du début du XVII^e siècle; j'ai choisi comme sujet de thèse le théologien anglais Lancelot Andrewes (1555-1626), véritable pont entre l'Orient et l'Occident, qui connaissait une quinzaine de langues (dont l'hébreu et le syriaque) et qui avait une connaissance approfondie des Pères de l'Eglise. C'était comme un inspirateur lointain du Mouvement d'Oxford qui, au XIX^e siècle, allait remettre à l'honneur justement l'étude des Pères de l'Eglise, et rendre une place centrale à la liturgie dans la vie de foi. Andrewes a traduit toute une partie de la Bible pour la première version en anglais autorisée (*King James' Bible*).

Quels souvenirs gardez-vous de votre travail à Foi et Constitution ?

C'était passionnant. D'autant plus que je faisais partie de la commission permanente, à 30, qui siégeait entre les réunions de la grande assemblée à 120 membres. A 120 il n'est pas possible de matérialiser grand-chose, mais à 30 on avance vraiment. J'ai ainsi participé à la rédaction du BEM (*Baptême, Eucharistie, Ministère*) adopté à l'unanimité à l'assemblée de Lima en 1982: un document capital, qui a donné naissance ensuite au document *Confesser la foi ensemble*, dans lequel nous avons étudié les deux Credo - ce qui à son tour a donné naissance à un questionnaire sur l'Eglise: *Nature et But de l'Eglise*; j'ai écrit pour ce dernier texte la partie consacrée à l'autorité, la primauté, l'épiscopat.

³ Cerf, Paris 2005.



Le tombeau de sainte Geneviève (église Saint-Etienne-du-Mont)

photo B. Elie

Nous avons insisté sur la nécessité de rétablir l'unité visible des chrétiens - mais dans la diversité. Notre Eucharistie doit être une, mais nos liturgies peuvent et doivent rester diverses, et cela même dans un même lieu.

Le Conseil d'Eglises chrétiennes en France se place dans une perspective plus pastorale, plus pragmatique.

On a beaucoup avancé. Au début on ne savait pas trop de quoi parler. Mais petit à petit un vrai dialogue s'est instauré, sur les sujets les plus divers. Actuellement il porte beaucoup sur les relations avec l'Islam, domaine dans lequel les orthodoxes ont une longueur d'avance sur les autres : l'explosion de l'URSS a obligé la Russie, et le patriarcat de Moscou, à établir des relations et un vrai dialogue avec les nouveaux Etats musulmans du Caucase et d'Asie Centrale, et le patriarcat d'Antioche est un vieux routier de ce dialogue.

Les tensions actuelles entre le patriarcat de Moscou et celui de Constantinople doivent vous affecter particulièrement, puisque, d'une certaine façon, vous dépendez des deux : du Patriarcat de Moscou d'abord pour votre vie paroissiale, mais aussi de celui de Constantinople pour votre enseignement à Saint-Serge...

J'essaie de réconcilier tout le monde... j'essaie de rappeler que dans l'Eglise, il ne peut être question de pouvoir, mais de service. Que le pouvoir, qui ne peut être qu'un service, n'appartient pas qu'aux évêques et aux prêtres. Mais la tentation du pouvoir est forte !

Tous ces conflits sont nés non pas par la volonté de l'Eglise orthodoxe russe, mais, à mon avis, parce que le président Poutine veut être présent en Europe occidentale. Il cherche à récupérer tout ce qui appartenait à l'Empire russe avant la Révolution, et tout ce qui appartenait à l'Eglise de Russie à l'étranger avant 1917, pour asseoir une forme de présence dans l'Union européenne. Il instru-

mentalise dans ce but le Patriarcat de Moscou, dont beaucoup de clercs, prêtres et évêques, ont une sorte de nostalgie d'une Eglise d'Etat, d'une Eglise puissante. La vérité c'est que l'Eglise en Russie n'est pas encore sortie de la sujétion imposée pendant 75 ans, et qu'il y a encore bien des traces de "soviétisme" dans les esprits de certains. Mais en lançant son appel pour la constitution d'une Eglise locale regroupant toutes les juridictions d'origine russe, le patriarche voulait respecter ce qui a été fait en France après 1917.

J'ai travaillé pendant des années à Foi et Constitution avec le métropolitain Cyrille de Smolensk, président du Département des relations extérieures. Il est vraiment convaincu de la nécessité d'une ouverture, d'un rapprochement avec les autres chrétiens. Comme il me demandait un jour ce qu'il fallait faire en Russie pour ouvrir les esprits des futurs prêtres, je lui ai conseillé de leur faire apprendre les langues étrangères - et d'abord le français, à cause de la collection "Sources chrétiennes"⁴. C'est ce qu'il a essayé de faire à l'Académie de Leningrad dont il était recteur avant d'être "expulsé" par le KGB car il essayait d'instaurer un dialogue entre les théologiens et les athées.

Que faut-il faire pour aller vers l'unité ?

Nous traversons une zone de turbulences, l'histoire de l'Eglise est arrivée à un tournant. Il faut continuer à marcher vers l'unité visible des chrétiens - je n'utilise pas le mot "œcuménisme", je parle de "mouvement œcuménique", car nous sommes en marche vers cette unité visible. Il faut absolument continuer le dialogue doctrinal, à tous les niveaux - national, international. Au Conseil œcuménique des Eglises, il faut se battre pour le dialogue théologique, pour que le travail de la commission Foi et Constitution soit replacé au premier plan : c'est essentiel. C'est une opinion que je partage avec mes confrères catholiques : on ne peut pas faire l'unité sans accord sur ce qui est



Ex-voto des pèlerins orthodoxes près du tombeau de sainte Geneviève

fondamental. La notion de "hiérarchie des vérités", à laquelle se réfère l'Eglise catholique dans *Unitatis redintegratio*, implique qu'il existe un essentiel sur quoi on ne peut pas diverger.

Mais il faut replacer nos problèmes dans les dimensions de l'Histoire : saint Basile, dans son *Traité sur le Saint-Esprit*, prophétisait que l'Eglise ne survivrait pas au IV^e siècle, tant les divisions étaient profondes et nombreuses ; saint Athanase, par exemple, évêque d'Alexandrie à cette époque, qui défendait la divinité du Christ, a passé presque toute sa vie en exil. Nous considérons pourtant aujourd'hui ce IV^e siècle comme un siècle d'or ! Et l'Eglise est toujours bien vivante...

Il faut être à l'écoute de l'Esprit Saint, de ce que "l'Esprit dit aux Eglises", car pour "rendre compte de l'espérance qui est en eux" (1 P 3, 15), il est indispensable que les chrétiens soient unis.

Propos recueillis par Catherine Aubé-Elie

⁴ La collection "Sources chrétiennes", créée en 1942 par les PP. Daniélou et de Lubac pour mettre à la disposition du public les textes des Pères de l'Eglise dans une édition bilingue, a permis la redécouverte de ce patrimoine commun aux grandes confessions chrétiennes. Elle a concouru ainsi à la remise à l'honneur de certains concepts ecclésiologiques fondamentaux, et à l'ouverture de l'Eglise catholique au mouvement œcuménique, qui ont été des acquis fondamentaux de Vatican II (NDLR)

SUR LA ROUTE DE L'UNITÉ FÉVRIER - AVRIL 2006

Catherine Aubé-Élie

Disparition d'un pionnier de l'œcuménisme

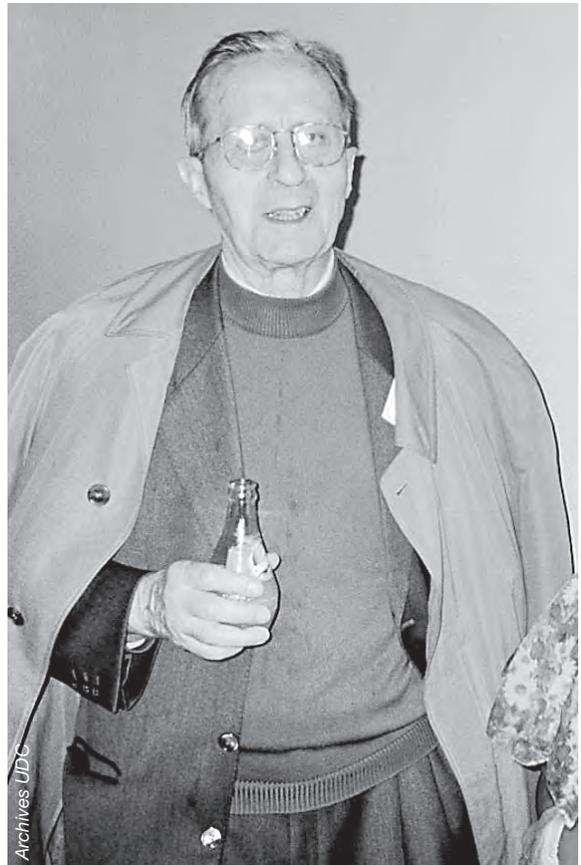
Le P. René Girault, prêtre du diocèse de Poitiers, grand artisan de l'œcuménisme, est mort le 21 avril après toute une vie consacrée au rapprochement entre les chrétiens, et aussi au rapprochement entre tous les hommes : il avait pour cela appris l'espéranto, et jusqu'à la fin de sa vie a célébré une messe dans cette langue tous les mois. A une époque où l'Eglise catholique y était peu favorable, il organisa nombre de veillées de prières et de semaines d'études sur l'œcuménisme. Très impliqué dans la mise en œuvre de Vatican II, il a fait fondé en 1974 le Centre théologique de Poitiers, dont il fut le premier directeur. Sa compétence œcuménique en ecclésiologie allait de pair avec son souci permanent du dialogue "sans tricher ni trahir", avec une profonde humilité et un grand sens de l'écoute. Il devint très tôt membre du Groupe des Dombes, et fut secrétaire national du Service épiscopal pour l'unité des chrétiens de 1980 à 1986. Parmi ses ouvrages sur la question : *L'œcuménisme. Où vont les Eglises ?* (Centurion, 1983), *Sans tricher ni trahir* (Cerf, 1985) *Construire l'Eglise une* (DDB, 1990).

Dans l'homélie de la messe de funérailles, Mgr Rouet, archevêque de Poitiers, a évoqué l'engagement passionné du P. René dans l'œcuménisme : "Pourquoi, lui qui savait être discret, austère et réservé, était-il sur ce sujet aussi emballé et aussi ardent ? Il a apporté lui-même la réponse à cette question. Encore faut-il en mesurer l'importance. Quand il était jeune prêtre, la question de l'unité des chrétiens

était considérée avec une certaine réserve et distance. On laissait cette question, dans l'Eglise catholique, à quelques doctes chanoines en fin de carrière ; on n'aurait jamais autorisé un jeune prêtre, ou un séminariste, à s'aventurer dans ces eaux réputées dangereuses. En tout cas, l'unité, telle que l'Eglise catholique l'envisageait à cette époque, consistait en un retour, une réintégration, afin de remonter en avant de la scission. Comme si cinq siècles d'histoire n'avaient rien apporté, rien appris, rien construit. On s'imaginait une unité fantasmagorique, celle d'avant la crise. Comme si

la crise avait été sans raison, sans motif, sans aucune provocation. (...) Un risque plus actuel serait, à l'inverse, d'avoir les bureaux, les services, les organismes, les revues, les quêtes, bref tout, et de faire marcher la question de l'unité avec conscience professionnelle, avec soin, avec gentillesse, de colloques en congrès, de semaines spécialisées en semaines de prière. Mais où seraient passés le zèle et l'ardeur qui ont fait que des gens, tel René Girault, se sont lancés et sont partis à la suite du Christ vers une unité qu'ils ne pouvaient être que devant eux et non pas derrière. L'unité consiste à savoir comment des Eglises différentes, avec des vocations différentes, arriveront à se retrouver ensemble autour du Christ, garant de leur communion et non point de leur uniformité."

Dans son témoignage, Suzanne Martineau a rapporté ce qu'il disait lui-même, à propos du cheminement œcuménique : "Nous



Archives UDC

sommes comme des explorateurs dans un champ de mines qui, détecteur à la main, avancent avec une infinie patience pour désamorcer un à un tous les engins explosifs." Il disait aussi, à propos des dialogues : "Pouvons-nous, sans trahir notre propre fidélité à l'Evangile, écouter les questions que nous posent, au nom même de leur propre fidélité, les autres Eglises ? Ce qui entraîne d'accepter qu'aucune Eglise ne coïncide totalement avec le mystère du Christ. Or, c'est bien cela que le dialogue œcuménique, parfois sans le dire explicitement, a peu à peu amené toutes les Eglises à commencer d'accepter. C'est ce que le décret sur l'œcuménisme du concile a explicitement affirmé dans sa pérégrination terrestre, l'Eglise a besoin d'une "réforme permanente" pour remédier aux déficiences toujours possibles dans les mœurs, la discipline ecclésiastique ou même dans la manière d'énoncer la doctrine, qu'il faut distinguer avec soin du dépôt de la foi."



Février

HAÏFA

Le P. Elias Chacour archevêque

Le pape Benoît XVI vient de confirmer la nomination du père Elias Chacour, 65 ans, comme archevêque melkite d'Akka (Saint-Jean d'Acre) en Israël (avec siège à Haïfa). Elias Chacour avait été élu archevêque le 10 février par le Saint-Synode de cette petite Eglise chrétienne de rite grec unie à Rome. Arabe, né en 1939 à Biram, dans la Palestine d'alors, Elias Chacour est devenu citoyen israélien en 1948. Francophone (il a fait des études à Paris), infatigable artisan du rapprochement entre juifs, chrétiens et musulmans d'Israël, le P. Elias était jusque-là curé d'Ibillin et directeur-fondateur du collège universitaire Mar Elias, en Galilée, où il mettait en pratique avec succès ses idées de rapprochement entre toutes les populations : Mar Elias accueille et éduque à la paix des jeunes de toutes les confessions et nationalités. C'est là qu'il a été intronisé archevêque le 25 février. Le P. Elias Chacour a écrit plusieurs livres édités en France, notamment *Frères de sang* (1985), *Nous appartenons à la terre* (1992) et *J'ai foi en nous au-delà du désespoir* (2002).

PARIS

Colloque de l'ISEO : lire la Bible aujourd'hui

Les 31 janvier, 1^{er} et 2 février, l'Institut supérieur d'Etudes œcuméniques (Institut catholique de Paris, Faculté de Théologie protestante de Paris, Institut de Théologie orthodoxe Saint-Serge) tenait son colloque annuel, sur un thème (*lire la Bible*) qui a confirmé le succès grandissant

de ce rendez-vous annuel des grandes confessions chrétiennes. Il a fallu équiper en vidéo une grande salle supplémentaire pour accueillir tout le monde... Réflexion et discussions ont démarré sur la problématique de la lecture proprement dite, avec l'aide d'un professeur de lettres en lycée et d'un sémiologue. Approches historique puis théologique de la lecture de la Bible par les différentes confessions, suivies d'une table ronde passionnante animée par les théologiens intervenus le matin. Enfin une matinée consacrée à repérer les enjeux de la lecture de la Bible pour la vie des chrétiens (et des non-chrétiens), pour la vie des Eglises et leur marche vers l'unité : un ensemble d'interventions denses, enracinées dans la vie, révélatrices de l'intérêt grandissant que suscite la lecture du livre saint : en témoignent les lectures en continu et en public qui se multiplient un peu partout, même si, on l'a plusieurs fois rappelé, seule une très petite minorité de Français le lisent. (C.A.-E.)

GRAND RAPIDS (ETATS-UNIS)

Vers une "Communion réformée mondiale"

Les responsables de l'Alliance réformée mondiale (ARM) et du Conseil œcuménique réformé (COR) proposent de s'unir en une nouvelle entité qui s'appellerait *Communion réformée mondiale* et regrouperait plus de 80 millions de protestants se référant à Calvin.

A l'origine de cette "communion", il y a des Eglises réformées des Pays-Bas et leurs filiales issues de l'émigration néerlandaise aux Etats-Unis, en Afrique du Sud et en Indonésie qui se sont groupées après la Deuxième Guerre mondiale. Aujourd'hui, le COR compte 40 Eglises réparties dans 25 pays, et 12 millions de membres. En France, les Eglises réformées évangéliques indépendantes (EREI) en font partie, alors que l'ERF (Eglise Réformée de France) et l'ERAL (Eglise réformée d'Alsace

et de Lorraine) sont affiliées à l'Alliance réformée mondiale. L'Alliance réformée mondiale rassemble 218 Eglises dans 107 pays totalisant quelque 72 millions de membres. La recommandation de fonder une nouvelle entité mondiale est issue de la rencontre d'un Comité mixte qui a eu lieu le 31 janvier et le 1^{er} février dernier à Grand Rapids, aux Etats-Unis. Cette communion réformée mondiale va devoir maintenant être ratifiée de part et d'autre. (d'après E. Hausser)

FLOSSENBÜRG

Centenaire de la naissance de Dietrich Boenhoffer

Dietrich Boenhoffer est né à Breslau (aujourd'hui Wrocław, en Pologne) le 4 février 1906. Il sera pendu par les nazis le 9 avril 1945 au camp de concentration de Flossenbürg, avec cinq autres participants de la conjuration de Canaris. A partir de 1935 il anime avec Barth et Niemöller l'Eglise confessante, pour s'opposer à la mainmise de Hitler sur l'Eglise officielle. Toute sa vie D. Boenhoffer, qui avait de nombreux amis catholiques et s'est appuyé sur nombre d'entre eux dans ses années de résistance au nazisme, a été un fervent partisan du rapprochement entre les chrétiens.

L'Eglise confessante (Bekennende Kirche) fut constituée au synode de Barmen en mai 1934. En s'appuyant sur la Bible et les grandes professions de foi chrétiennes, de Nicée à Augsbourg, elle rejeta l'idéologie nazie, notamment la collaboration des "Chrétiens allemands" et l'exclusion des pasteurs d'origine juive. Elle se divisa ultérieurement entre ceux qui cherchèrent un compromis avec



Boenhoffer avec des catéchumènes en 1933

le régime nazi et ceux qui, comme Boenhoffer, estimaient tout compromis impossible. La Déclaration de Barmen fait aujourd'hui partie de la Confession de l'Eglise protestante d'Allemagne (EKD) qui réunit les principales Eglises luthériennes et réformées du pays.

FRIBOURG

Une relique de saint Nicolas pour la Beliorussie

La relique a été remise le 22 février au métropolite Philarète au cours d'une prière célébrée dans la cathédrale Saint-Nicolas de Fribourg. Ce signe d'amitié entre les Eglises a été rendu possible grâce au travail effectué depuis de nombreuses années par l'Institut d'études œcuméniques de l'Université de Fribourg et son directeur le Prof. Guido Vergauwen o.p. En 2003, le métropolite Philarète était venu à Fribourg, à l'invitation de l'Institut d'études œcuméniques. Il s'était alors montré particulièrement impressionné par la vénération de saint Nicolas à la cathédrale de Fribourg et, en janvier dernier, il a vait adressé au chanoine Claude Ducarroz, prévôt de la cathédrale, la requête suivante : "Chez nous, les fidèles ont une vénération particulière pour ce saint, que nous appelons *thaumaturge plein de miséricorde et suscitant l'admiration*, et nous le chantons chaque jeudi lors des vêpres. Pour les chrétiens orientaux, il est très important d'avoir un témoignage vivant des saints sur qui repose la grâce céleste, car ce témoignage nous conforte dans l'accès à la même grâce. C'est pourquoi je m'adresse à vous pour solliciter le don d'une parcelle des reliques de saint Nicolas appartenant à la cathédrale de Fribourg. Ces reliques trouveront leur place d'honneur dans la cathédrale de Minsk où elles seront vénérées par nos fidèles." Saint Nicolas est vénéré en Suisse depuis les croisades, après le transfert de son corps de Myre – en Asie mineure – à Bari en Italie en 1087. Les Zähringen, fondateurs de la ville de Fribourg en 1157, vouaient un culte

particulier au saint évêque de Myre. Ils placèrent l'église paroissiale sous sa protection. Les reliques actuelles furent apportées à Fribourg en 1506. (d'après *Infocatho*, 21 février)



Saint Nicolas (monastère de Homor, Roumanie, XVI^e s.)

Archives UDC

MOSCOU

Le cardinal Etchegaray remet un message du pape à Alexis II

Le cardinal Etchegaray, président émérite des conseils pontificaux Justice et Paix et Cor Unum, a participé le 23 février à Moscou aux célébrations d'anniversaire du patriarche Alexis II, dans la cathédrale du Christ Sauveur où était rassemblée pour l'occasion toute la hiérarchie orthodoxe du pays. Il a remis au patriarche un message du Pape, dans lequel celui-ci fait remarquer que "les gestes et les paroles d'amitié entre pasteurs du troupeau du Seigneur soulignent



photo L'Osservatore romano

Alexis II et Mgr Etchegaray

la collaboration croissante dans la vérité et la charité, qui font grandir l'esprit de communion de vant guider tous les baptisés".

"Je suis venu à Moscou, à l'invitation du cardinal Etchegaray, à l'invitation du patriarche Alexis II, auquel je suis uni par une relation cordiale, fraternelle, amicale, depuis plus de trente ans. Même s'il s'agit d'une invitation personnelle, elle a cependant un effet public qui, j'espère, aura des repercussions favorables sur la relation entre les deux Eglises".

Le cardinal Etchegaray a expliqué qu'il connaissait le patriarche depuis l'époque où l'Europe était divisée en deux grands blocs : il était alors président du Conseil des conférences épiscopales d'Europe (CCEE), fondé à son initiative en 1971, et le patriarche président de la Conférence des Eglises européennes (KEK : Eglises anglicane, protestantes, orthodoxe et vieille-catholique d'Europe, fondée en 1959). Ils ont tous deux organisé, en 1978 à Chantilly, la première Rencontre œcuménique européenne, et initié un important travail de rapprochement. "Catholiques et orthodoxes doivent collaborer de main dans la main pour donner des réponses aux questions du monde actuel et mieux diffuser la Parole du Christ", a ajouté le cardinal Etchegaray, qui a remporté pour Benoît XVI une lettre du patriarche, dans laquelle celui-ci se dit "convaincu que l'une des missions prioritaires de nos Eglises, qui ont aujourd'hui une vision commune sur de nombreuses questions, est la défense et l'affirmation des valeurs chrétiennes au sein de la société, qui imprègnent la société depuis de nombreux siècles". "J'espère, ajoute Alexis II, que cela favorisera aussi la rapide résolution des problèmes existant entre nos deux Eglises". (d'après *Zenit*, 2 mars et 19 mars)

VATICAN

Des séminaristes grecs en visite chez le Pape

Avec l'appui du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, un groupe de 31 prêtres et

séminaristes du Collège de Théologie de l'*Apostoliki Diakonia* de l'Eglise de Grèce, sous la direction de l'évêque Agathangelos de Fanarion, son directeur, était en visite à Rome du 24 au 28 février. Le groupe a visité la Bibliothèque Vaticane, qui conserve le célèbre Ménologe de Basile II, l'abbaye basilienne de Grottaferrata et les quatre basiliques majeures de Rome. Il a aussi rencontré des prêtres et séminaristes du diocèse de Rome qui, l'an dernier, avaient été invités à passer cinq semaines à Athènes afin de mieux connaître la réalité orthodoxe. Prêtres et séminaristes catholiques de Rome ont participé avec eux à une sainte liturgie de la communauté gréco-orthodoxe en l'église Saint-Théodore du Forum.

Le pape a adressé une salutation particulière à l'archevêque Christodoulos : "Le Seigneur nous indiquera la façon et le moment de renouveler notre rencontre, dans l'atmosphère joyeuse des retrouvailles entre frères". Reconnaisant qu'au début du II^e millénaire, les "forces du mal" l'ont emporté entre les chrétiens d'Orient et d'Occident, le pape a aussi voulu souligner "beaucoup de signes réconfortants" enregistrés au cours des 40 dernières années, dans les relations entre l'Eglise catholique et l'Eglise orthodoxe, couronnés par la rencontre entre Jean-Paul II et Mgr Christodoulos, en mai 2001, suivie par "différents gestes de collaboration" et des "initiatives utiles" pour mieux se connaître et favoriser la formation des jeunes, comme des échanges de visites, des bourses d'études, et des coopérations éditoriales.

Le cardinal Roger Etchegaray, président émérite de Cor Unum et de Justice et Paix, leur a remis en l'église de la Transfiguration, une relique de l'apôtre saint André. La relique sera exposée à la vénération des fidèles dans l'église Sainte-Barbara à Athènes. Les reliques de l'apôtre saint André, frère de Pierre qui a conduit Pierre au Christ, sont conservées depuis 1208 dans la crypte de la cathédrale d'Amalfi ; elles y ont été apportées après l'occupation de Constantinople par la IV^e croisade. L'évêque Agathangelos a souligné

que les étudiants grecs sont venus à Rome pour s'agenouiller devant les tombeaux des apôtres Pierre et Paul, ajoutant : "Dans cette splendide église de la Transfiguration, nous sentons la force de la foi et nous voyons les visages des fidèles unis aux nôtres". Appelant l'Eglise catholique "Eglise sœur", il a exprimé la gratitude de l'archevêque Christodoulos pour cette "très précieuse relique". (d'après *Vis*, 23 février, et *Zenit*, 27 et 28 février)



Mars

PARIS

De nouvelles Eglises dans la Fédération protestante de France

Centenaire depuis peu, la Fédération protestante de France a accueilli de nouvelles Eglises lors de son Assemblée générale annuelle des 11 et 12 mars, cinq Eglises évangeliques, pentecôtistes et charismatiques : l'Union des Fédérations Adventistes de France (UFA), la Communion des Eglises de l'Espace francophone (CEEFF), la Communion d'Eglises protestantes évangeliques (CEPE), l'Union des Assemblées protestantes en Mission (UAPM), et l'Union des Eglises protestantes Foursquare-France (UEPFF). (voir les pages



Assemblée générale de la FPF

"Actualité" d' *Unité des Chrétiens* n° 142, avril)

OHRID (MACÉDOINE)

L'archevêque Iovann a été libéré

L'archevêque d'Ohrid Iovann (Vraniskovski), de l'Eglise serbe, a été libéré le 7 mars. Il était emprisonné en Macédoine depuis le 26 juillet 2005 malgré des protestations venues du monde entier. La Cour suprême de Macédoine a finalement réduit sa peine de deux ans et demi à 8 mois, qu'il avait déjà effectués. L'archevêque Iovann est retourné dans son diocèse et a déclaré qu'il allait tâcher d'agir "pour que la loi soit changée afin que nous puissions enregistrer notre Eglise auprès de l'Etat". L'archevêché autonome d'Ohrid (Patriarcat de Serbie) n'est pas enregistré parce que la loi macédonienne n'autorise pas la coexistence de plusieurs communautés appartenant à la même religion. Or il existe déjà une Eglise orthodoxe macédonienne autocéphale, non reconnue par les autres Eglises orthodoxes, mais soutenue par le nouvel Etat macédonien, ce qui a créé les tensions dont a été victime Mgr Iovann. (d'après *Orthodoxie*, 11 mars)

ROME

Vers une date de Pâques commune

Selon Mgr Brian Farrell, secrétaire du Conseil pour la promotion de l'unité des chrétiens, "l'Eglise catholique est prête à changer le mode de calcul du

jour de Pâques, pour se mettre d'accord avec les Eglises orthodoxes et orthodoxes orientales sur la date, si l'on peut trouver une solution commune. Nous sommes disponibles. C'est un problème compliqué ; il y a eu des discussions sur la date de Pâques dès le III^e siècle de l'Eglise, et il y en a encore

photo FPF

aujourd'hui. C'est un point sur lequel nous discuterons et auquel nous tenterons de trouver une solution. Ce serait un témoignage magnifique pour le monde que les chrétiens célèbrent ensemble, le même jour, la résurrection du Christ, le cœur de notre foi". La question avait été évoquée lors de la 9^e assemblée du Conseil œcuménique des Eglises à Porto Alegre, en février dernier : dans son rapport le président du Comité central, le catholique Aram Ier, patriarche arménien de Cilicie, a proposé de travailler sérieusement à un accord sur la date de Pâques, proposition qui a été reprise par le cardinal Walter Kasper, président du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens.

VATICAN

L'abandon par le Pape du titre de "Patriarche d'Occident"

Suite aux commentaires, émanant en particulier des orthodoxes, sur la suppression du titre papal de "Patriarche d'Occident", le Conseil pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens a publié un communiqué dans lequel, après avoir rappelé les circonstances historiques et culturelles particulières dans lesquels le titre a vait été attribué aux papes, explique sa disparition dans la version de l'Annuaire pontifical 2006 : "...le titre de "Patriarche d'Occident", peu précis depuis son origine, est devenu obsolète et peu utilisable au cours de l'histoire. C'est pour cela qu'il n'est pas jugé utile de le conserver, d'autant plus que l'Eglise catholique, avec le Concile Vatican II, a trouvé pour l'Eglise latine l'ordonnance canonique adaptée aux nécessités d'aujourd'hui sous la forme des Conférences épiscopales et de leurs réunions internationales. Abandonner le titre de "Patriarche d'Occident", conclut la note, ne modifie en rien la reconnaissance des antiques Eglises patriarcales, comme l'a solennellement déclaré le Concile Vatican II. La renonciation à ce titre souhaite seulement exprimer une réalité historique et

théologique, tout en pouvant aider le dialogue œcuménique." (d'après *Vis*, 22 mars)

BRUXELLES

L'évêque de Rotterdam nouveau président de la COMECE

Le nouveau président de la Commission des Conférences épiscopales catholiques des Etats membres de l'Union Européenne (COMECE) est Mgr Adrianus H. van Luyn, évêque de Rotterdam. Il remplace Mgr Homeyer, qui a présidé la commission pendant 13 ans, et à qui la commission a rendu hommage. Pendant son mandat de 3 ans, Mgr van Luyn sera assisté de deux vice-présidents, Mgr Diarmuid Martin, archevêque de Dublin, et Mgr Piotr Jarecki, évêque auxiliaire de Varsovie. Mgr van Luyn, hollandais, évêque de Rotterdam, membre du Conseil pontifical de la Culture, était vice-président de la COMECE depuis mars 2000. (d'après *Zenit*, 24 mars)



NUREMBERG

Eglise luthérienne : un couple marié devient évêque

Pour la première fois, l'Eglise luthérienne a engagé un couple marié pour partager la charge pastorale d'évêque, et cela en dépit des tensions que ce geste était susceptible d'engendrer dans les relations avec les catholiques. Elisabeth Hann von Weyhern, et Stefan Ark Nitsche, sont ensemble depuis le 12 mars dernier évêque de Nuremberg, un des six diocèses de l'Eglise luthérienne de Bavière. Le couple avait déjà occupé des fonctions dans l'administration de cette Eglise. Certains ont exprimé des craintes que ce partage de fonction n'entraîne une dévaluation du ministère de l'évêque et nuise aux contacts avec l'Eglise catholique. "Il n'y

a pas lieu de s'inquiéter" a affirmé la porte-parole de l'Eglise luthérienne, Susanne Hassen. "L'archevêque catholique Mgr Ludwig Schick de Bamberg a adressé ses meilleurs vœux au couple et exprimé l'espoir d'établir avec lui de bonnes relations à l'avenir." (d'après *Infocatho*, 28 mars)

PARIS

Le pasteur Kobia est venu présenter son dernier livre

Invité par les Editions du Cerf, le secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises est venu, le 24 mars, présenter à Paris son livre *Le Courage de l'Espérance - Les racines d'une vision nouvelle pour l'Eglise et sa vocation en Afrique*, qui vient de sortir en français. A cette occasion, lui a été remis le n° 2 de l'édition de tête du 500^e volume de la collection "Sources chrétiennes", illustré d'une lithographie originale du peintre Kim en Jong. Le professeur Andréa Riccardi, fondateur de la communauté Sant'Egidio, a souligné l'importance du ressourcement commun auprès des Pères de l'Eglise. La rencontre s'est close par une célébration au cours de laquelle le pasteur Kobia a donné une méditation sur Jean 14, 27-31 ("je vous laisse ma paix, je vous donne ma paix"), invitait les participants au courage d'espérer et à répondre à l'appel du Christ "au sacrement œcuménique de l'édification de la paix".



photo Paulino Menezes/WCC

ROME

Rencontre du Comité du CIIR avec le cardinal Kasper

Le Comité du CIIR a fait un pèlerinage à Rome du 12 au 16 mars 2006. Ses membres se sont retrouvés à 7, de 7 nationalités différentes, pour vivre un temps fort de prière et de rencontres avec le Père Abbé Primat des Bénédictins, le Cardinal Kasper, l'évêque anglican Joan Flack, avec la Congrégation pour la vie consacrée, le Collège roumain gréco-catholique et la Communauté Sant'Egidio. Ils ont assisté à l'audience générale avec le Saint-Père.

Le président du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, leur a dit en particulier : "Le cœur de votre travail est la prière pour l'unité. Les monastères et les maisons religieuses sont très importants, spécialement pour les orthodoxes. Le témoignage vient de votre vie. Le Saint-Esprit n'est pas dans les documents mais dans le feu ! Il soufflé aussi en dehors de l'Eglise. Je viens de rencontrer des baptistes, ils sont très loin de nous mais j'ai senti l'Esprit en eux. Tous nous vivons l'Evangile, c'est cela l'essentiel."

A la question de savoir quelle était la tâche la plus importante pour le CIIR, le cardinal a répondu : "Vous connaître et vous aimer les uns les autres. Si vous aimez votre frère, vous désirez savoir ce qu'il croit. L'amour vous pousse à l'étude, non dans un esprit de controverse mais pour vous comprendre et vous demander : que

puis-je apprendre de lui ?" (d'après sœur Paula, monastère de Bouzy-la-Forêt)

Il existe deux associations œcuméniques de religieux qui organisent alternativement une rencontre internationale : le CIIR (Congrès international et interconfessionnel des ordres religieux), et l'EIIR (Association internationale et interconfessionnelle des religieuses et religieux).

LAUSANNE

Une messe dans la cathédrale réformée

Pour la première fois depuis 470 ans, un évêque catholique, Mgr Bernard Genoud, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, a célébré une Eucharistie en la fête de l'Annonciation dans la cathédrale de Lausanne, de venue protestante lors de la Réforme. La cathédrale de Lausanne avait certes déjà accueilli trois messes depuis novembre 2004, mais c'était la première fois depuis la Réforme qu'une messe était célébrée par l'évêque du diocèse catholique. Malgré quelques grincements de dents chez certains protestants, la cathédrale était comble de fidèles, ce samedi 25 mars, et la fête de l'Annonciation s'est déroulée dans une ambiance joyeuse de respect mutuel entre protestants et catholiques. Une cinquantaine de prêtres, des religieuses et des religieux, ainsi qu'une foule immense, s'y étaient retrouvés autour de Mgr Genoud.

Dans son mot de bienvenue, le pasteur Etienne Roulet, du Conseil synodal de l'Eglise évangélique réformée vaudoise, a souhaité que la fête soit un pas vers le rapprochement. "Soyez les bien venus, sans arrière-pensées, à cette fête de l'Annonciation, annonce de la venue du Christ bien sûr mais aussi, je l'espère, annonce d'un autre heureux événement. Celui du

nouveau printemps de l'œcuménisme et de la naissance d'une véritable unité." (D'après *Infocatho*, 28 mars)

UPPSALA

L'archevêque primat élu pour la première fois

Le 20 mars, l'Eglise évangélique luthérienne de Suède a élu pour la première fois son primat, rompant avec la tradition qui réservait le droit de nommer le primat au roi : l'Eglise et de l'Etat en Suède sont séparés depuis le 1^{er} janvier 2000. Le futur archevêque, Anders Wejryd, a été désigné par un collège d'électeurs réunis à Uppsala, siège de l'Eglise de Suède. A 58 ans, il devient le 69^e chef de l'Eglise évangélique luthérienne à laquelle appartiennent environ 80 % des quelque 9 millions de Suédois. La Suède compte 158.000 catholiques (0,8 %) et 276.000 musulmans (4,7 %). La cérémonie d'investiture aura lieu le 2 septembre à Uppsala. (d'après *Infocatho*, 30 mars)

LA PLAINE SAINT-DENIS

Embrase nos cœurs 2006

2 000 chrétiens, de sensibilité protestante évangélique et catholique charismatique, se sont retrouvés du 16 au 19 mars en banlieue parisienne. Ils venaient de toute la France et d'au-delà des frontières, de toutes origines ethniques et sociales, chanter Dieu lors de cette rencontre organisée par le mouvement *Embrase nos cœurs*. Engagé dans le Renouveau charismatique depuis 1973, le P. Guy Lepoutre, jésuite, est membre du comité d'organisation. "Des hommes et des femmes de toutes les Eglises chrétiennes, dit-il, ont été touchés par l'effusion de l'Esprit. Ils ont un grand désir de louer le Seigneur et de s'unir dans la présence et dans la louange de Dieu. En laissant s'exprimer leurs émotions. Ensemble, avec les protestants de différentes confessions, mais aussi avec les juifs messianiques, nous faisons un véritable travail de réconciliation. En tant



D.R.

La délégation du CIIR autour du cardinal Kasper

que catholiques, nous devons avoir un cœur fraternel avec les évangéliques. Il faut qu'on s'appriivoise." Le pasteur Gill Daudé, chargé des relations œcuméniques à la Fédération protestante de France, et le P. Michel Mallèvre, directeur du Service national pour l'unité des chrétiens, étaient venus saluer l'assemblée. (d'après *Infocatho*, 21 mars)



Avril

JOINVILLE-LE-PONT

Alliance évangélique: des relations avec les catholiques ?

Au moment où s'achevaient les travaux du comité mixte entre la Fédération des Eglises Évangéliques Baptistes de France et l'Eglise catholique sur l'œcologie, l'Alliance Évangélique Française tenait son Assemblée générale le 1^{er} avril. Au programme : *des relations entre évangéliques et catholiques ?* Pour éclairer le débat, elle avait invité deux orateurs : l'italien Leonardo de Chirico, qui mit en garde les participants, et l'américain Neal Blough, directeur du Centre Mennonite de Paris et professeur à la faculté de Vaux-sur-Seine, qui fit part de son expérience positive du dialogue.

ETATS-UNIS, NORVÈGE

Création de deux grandes structures œcuméniques

- Le "Rassemblement des Eglises chrétiennes" aux Etats-Unis

Après cinq années de discussions et de préparation, un nouveau rassemblement des grandes traditions chrétiennes aux Etats-Unis, qui comprend pour la première fois les catholiques et des Eglises évangéliques et pentecôtistes, a vu le jour

officiellement le 28 mars. Le Rassemblement des Eglises chrétiennes des Etats-Unis – *Christian Churches Together in the USA* (CCT) réunit pour la première fois les cinq grandes familles chrétiennes des Etats-Unis : les Eglises évangéliques/pentecôtistes, protestantes, historiques noires, orthodoxe et catholique romaine. "Nous avons finalement trouvé le courage de surmonter nos divisions visibles et anciennes et de construire une nouvelle manifestation d'unité, enracinée dans l'Esprit, qui renforcera notre mission dans le monde", s'est réjoui le pasteur Wesley Granberg-Michaelson, secrétaire général de l'Eglise réformée d'Amérique et président intérimaire du CCT, dans le communiqué annonçant le lancement officiel. Trente-quatre Eglises et organisations religieuses participent officiellement au CCT aujourd'hui, et huit autres qui projettent d'en faire partie ont le statut d'observateur.

Le lancement a vait été reporté au milieu de l'année 2005 en raison des réserves émises par des responsables d'Eglises noires qui se demandaient s'il était nécessaire d'avoir une autre organisation œcuménique nationale à côté du Conseil national des Eglises, qui rassemble déjà les Eglises orthodoxes et protestantes américaines, et qui s'inquiétaient de savoir si leurs préoccupations au plan social allaient bien être prises en compte. En réponse, la déclaration annonçant le lancement du nouveau rassemblement souligne que la lutte contre la pauvreté est "centrale à la mission de l'Eglise et essentielle pour notre unité en Christ" et que les participants s'engagent à œuvrer ensemble pour remédier à ses causes. (d'après les *Eni*, 4 avril)

- Le "Conseil d'Eglises chrétiennes" en Norvège

Deux unions d'Eglises norvégiennes ont décidé de fusionner pour former un conseil regroupant toutes les grandes Eglises - les traditions luthérienne, orthodoxe, catholique romaine, méthodiste, baptiste et pentecôtiste. Le nouveau Conseil, issu de la fusion du Conseil chrétien de Norvège et du

Conseil des Eglises libres, sera officiellement lancé le 1^{er} septembre prochain. Le Conseil des Eglises libres a été fondé en 1903 pour permettre aux Eglises libres de promouvoir leurs droits religieux dans un pays où l'Eglise (luthérienne) de Norvège était Eglise d'Etat. Le Conseil chrétien de Norvège, créé en 1992, regroupait toutes les grandes Eglises à l'exception du mouvement pentecôtiste. (D'après les *Eni*, 4 avril)

JÉRUSALEM

Aides au gouvernement palestinien : appel des Eglises

A la suite de la victoire du Hamas aux élections législatives, les 13 patriarches et chefs de toutes les Eglises chrétiennes présentes en Terre sainte ont exprimé leur préoccupation pour "l'impasse sans précédent" entre les gouvernements palestinien et israélien et ont critiqué la communauté internationale pour avoir décidé de suspendre les aides "au peuple palestinien", rapporte l'agence missionnaire italienne Misna. Les responsables protestent en disant : "Il n'est pas permis de boycotter un peuple faisant l'objet de graves injustices et d'une forme d'oppression, tandis que la communauté internationale est restée immobile et incapable de mettre fin à ces oppressions, et que sa paralysie a donné lieu aux violences, au terrorisme, aux humiliations contre la personne humaine", lit-on dans le message diffusé à l'occasion de Pâques, qu'ils concluent par un appel : "Nous demandons donc que des mesures



Eglises en Palestine

photo J. Giraud

justes soient prises pour libérer l'être humain, Israélien comme Palestinien, et que l'Autorité nationale palestinienne soit vue comme un partenaire pour construire la paix, sans lequel il est impossible de la réaliser". (d'après *Zenit*, 13 avril)

MOSCOU

Un Conseil pour l'étude des Eglises pré-chalcédoniennes

Lors de sa session, le Saint Synode de l'Eglise orthodoxe russe a décidé de créer un conseil scientifique pour l'étude des spécificités dogmatiques et liturgiques des Eglises pré-chalcédoniennes. Mgr Marc, évêque d'Igoriev et vice-président du Département des relations extérieures a été nommé à la tête de ce conseil dont les membres sont des spécialistes de la commission théologique du Saint Synode, des professeurs de la Faculté de théologie orthodoxe Saint-Tikhon, ainsi que des sciences profanes. (d'après *Orthodoxie*, 14 avril)

EUROPE DE L'OUEST

Nouvelles églises orthodoxes

— A Rome: l'église Sainte-Catherine (Patriarcat de Moscou), construite sur un terrain de l'ambassade de Russie sur le mont Janicule, a été achevée le 31 mars par la mise en place et la consécration de la coupole et de la croix qui la surmontent. Le vice-président du Département des Relations extérieures du Patriarcat de Moscou, Mgr Marc de Yegorevsk, présidait la cérémonie. Pour lui, le nouveau sanctuaire "symbolise le témoignage commun des Eglises orthodoxe et catholique face aux défis de notre temps". Le 19 mai, Mgr Cyrille de Smolensk l'a consacrée, en présence du cardinal Etchegaray (*Orthodoxie*, 3 avril et 19 mai).

— A Paris: la paroisse orthodoxe bulgare Saint-Euthyme de Tarnovo a obtenu en location la chapelle catholique des Quatre Evangélistes dans le 18e arrondissement. Le premier office, présidé par le hiéromoine Emilian (Bocanovski) a eu lieu le



L'église de Nantes

D.R.

16 avril. C'est à notre connaissance le premier lieu de culte ouvert par le Patriarcat de Bulgarie à Paris.

— A Nantes: l'église Saints-Basile-et-Alexis (Patriarcat de Constantinople) a été dédiée le 6 mai.

PARIS

Un prêtre pour les Ukrainiens d'Europe occidentale

Le métropolite Volodymyr (Sabodan), primat de l'Eglise orthodoxe ukrainienne (autonome au sein du Patriarcat de Moscou), a donné sa bénédiction à la venue en Europe occidentale, dans le diocèse de Chersonèse (Patriarcat de Moscou), de l'archiprêtre Mykola Makar, afin de répondre aux besoins de l'importante communauté ukrainienne présente sur le territoire de ce diocèse (France, Espagne, Portugal, Italie, Suisse). Docteur en théologie, le P. Mykola a enseigné à l'Académie de théologie de Kiev. Il parle 14 langues et possède une bonne connaissance des pays d'Europe occidentale.



Le P. Mykola Makar

photo Saint Serge

Le dialogue catholique-anglican

Aux Etats-Unis:

La 60^e rencontre de la commission de dialogue catholiques-anglicans aux Etats-Unis, connue sous le sigle ARC-USA, réunie du 30 mars au 2 avril, a procédé à des échanges théologiques sur trois thèmes: l'autorité dans l'Eglise, la notion de communion, et Marie: une importante partie des débats a été portée sur *Marie, Grâce et Espérance dans le Christ*, le dernier document publié durant la rencontre de l'ARC-USA en 2004 à Seattle. Les intervenants ont évoqué la place de Marie dans les Ecritures, son rapport au baptême, le rôle des croyants dans l'adhésion aux enseignements de l'Eglise sur Marie. (*Infocatho*, 15 avril)

En France:

La réunion annuelle de la Commission anglicane/catholique romaine en France (*French ARC*) s'est tenue à la maison du séminaire de Nice pendant la seconde semaine de Pâques. La commission de 10 membres, coprésidée par l'abbé Léo Hamain du diocèse d'Arras et le père Houghton de l'Eglise anglicane Saint-Georges de Paris, a aussi accueilli le chanoine Roger Greenacre, qui a donné une perspective historique pour aider les travaux futurs entre les Eglises. La Commission a visité les lieux de culte à Nice, et a entendu les témoignages du père Ken Letts, recteur anglican à Nice, des membres de sa paroisse et aussi de laïcs protestants et de catholiques. La discussion s'est tournée vers le rapport de l'ARCIC II sur *Marie, Grâce et Espoir dans le Christ*; la Commission attend la version française et a demandé que les commentaires théologiques soient faits dans les deux langues. Les membres de la Commission se sont réunis pour les Vêpres en anglais et français, et, comme le veut la coutume, pour les célébrations de l'Eucharistie dans les deux traditions. Ce fut une réunion très féconde et très cordiale, conscients que nous étions de notre appel commun au service et à l'amour du Seigneur." (d'après le P. D. Houghton)

A LIRE

Cyprien de Carthage, *l'Unité de l'Eglise (De ecclesiae catholicae unitate)*. Paris, Cerf ("Sources chrétiennes" n° 500), 2006, 334 p., 34 euros.

L'intérêt de la nouvelle édition de ce bref ouvrage est peut-être moins dans le texte lui-même, déjà bien accessible, que dans la copieuse introduction abordant les problèmes complexes qu'il pose: date, destinataires, et surtout authenticité des deux versions des chapitres IV et V qui traitent différemment de la primauté de Pierre comme fondement de l'unité. Un ouvrage essentiel.

Gilles Routhier et Laurent Villemin (dir.), *Nouveaux apprentissages pour l'Eglise*. Mélanges en l'honneur de Hervé Legrand op. Paris, Cerf, 2006. 545 p., 48 euros.

Les contributions des cardinaux Kasper et Martini, du métropolitain Jean de Pergamme et d'une pléiade de spécialistes recommanderaient à eux seuls la lecture de cet ouvrage. Plus qu'un recueil d'hommage à un grand théologien, il offre un excellent panorama des grandes questions actuelles sur l'Eglise et les ministères. On lira tout particulièrement les études de la première partie qui traitent de la quête de l'unité et le texte de la conférence, proposée en conclusion, dans laquelle H. Legrand expliquait à la lumière de sa propre expérience comment on devient ecclésiologue et œcuméniste.

Le Nouveau Testament de Jacques Lefebvre d'Étaples. Nice 1525. Nice, Serre éditeur, 2005. 398 p., 30 euros. (Groupe œcuménique de Nice. 29 boulevard Franck Pilatte. 06300 Nice). Cette magnifique publication de la première bible en français n'est

pas seulement un chef d'œuvre de l'édition, c'est aussi une belle réalisation œcuménique qui manifeste la fécondité des groupes œcuméniques et des exposables. Une excellente introduction, de nombreux fac-similés et des notes marginales donnant les équivalents en français contemporain viennent agrémenter la lecture d'un texte très agréablement présenté.

Véronique Beaulieu-Mathivet. *Vatican II, des images, des témoins*. CFRT Voir et Dire, 2006. DVD 1h30 mn. 22,50 euros.

A travers de précieuses images d'archives, commentées avec clarté, par le cardinal Etchegaray, Mgr Gilson et le Père Cancouët, nous sommes autant invités à réfléchir sur les défis de l'Eglise qu'à revivre le grand événement que fut Vatican II. Bien que le livret d'accompagnement (le xix^e, notices biographiques des personnalités, plans) soit un peu maigre, on ne peut que recommander ce document.

Métropolitain Cyille de Smolensk et de Kaliningrad. *L'Évangile et la liberté. Les valeurs de la tradition dans la société laïque*. Paris, Cerf, 2006. 242 p., 20 euros.

Ce recueil d'articles et de conférences du président du Département des Relations extérieures du Patriarcat de Moscou permettrait de mieux faire connaissance avec une personnalité de premier plan de l'orthodoxie, d'autant qu'il est précédé d'une intéressante interview dans laquelle il évoque sa vie et l'état actuel de l'Eglise russe. Agrémenté de photos, il constitue un précieux document.

Matthieu Arnold et alii. "Le baptême, source de la vie chrétienne". *Positions luthériennes*

54^e année- n° 1 (janvier-mars 2006). 191 p., 15 euros.

Ce numéro nous propose les Actes du Colloque œcuménique international, organisé par André Birmelé et Matthias Wirz à Bose en mai 2005. Un panorama œcuménique de la recherche sur un sacrement qui est au cœur de bien des débats aujourd'hui avec la poussée évangélique et la crise de la transmission de la foi. Une précieuse introduction aussi à la lecture du récent document du groupe de travail COE-Eglise catholique sur les implications ecclésiologiques du baptême commun.

Filippo Margheri, Serena Noceti et Paolo Sartor. *Vivre la Pâque des chrétiens. Un parcours mystagogique après un baptême d'adulte*. Bruxelles, Lumen vitae ("Pédagogie pastorale n° 4"), 2006, 165 p., 16 euros.

Après un rappel de ce qu'est la mystagogie dans l'initiation chrétienne, ce livre propose un parcours pour les nouveaux baptisés catholiques, étalé pendant les sept semaines de Pâques à Pentecôte. Illustré par une série de fiches (biblique, liturgique, catéchétique), cet ouvrage est une intéressante initiative qui rendra grand service mais demanderait un élargissement œcuménique.

Claude Dargent. *Les protestants en France aujourd'hui*. Genève, Payot, 2005. 350 p., 21 euros. L'auteur, spécialiste de sociologie politique, analyse l'originalité des Français qui se réclament de la Réforme. Conjuguant leur situation minoritaire, leur conflit avec les catholiques et les effets de la théologie protestante, il met aussi en évidence l'évolution de leur comportement depuis le XIX^e siècle. Une étude passionnante.

A LIRE

Jean-Yves Carlier. *L'évangélisation. Des protestants évangéliques en quête de conversion.* Cléon d'Andran, Excelsis ("Collection d'Études sur le Protestantisme Évangélique"), 2006. 142 p., 19,5 euros.

Dans l'excellente collection dirigée par S. Fath, voici une nouvelle série de monographies témoignant de l'essor des études universitaires sur le protestantisme évangélique en France. Les analyses présentées sont diverses : du rôle de la Bible dans la conversion au traitement de l'actualité dans un journal pentecôtiste, des expériences passées au Havre et en Kabylie à celles plus récentes de Polynésie et du Rwanda... Une approche fort intéressante des dynamiques prosélytes de la mouvance évangélique.

Henri Dubief et Jacques Pujol. *La France protestante : histoire et milieux de mémoire.* Paris, éditions de Paris, et La Cause ("Bibliothèque protestante") 2005, 454 p., 35 euros.

Troisième édition mise à jour et complétée d'un ouvrage remarquablement illustré, qui propose un panorama historique rédigé par les meilleurs spécialistes, avant de nous faire découvrir le rayonnement du protestantisme dans chaque région de France. À acquérir et faire connaître !

Philippe Henne. *Introduction à Hilaire de Poitiers, suivie d'une anthologie.* Paris, Cerf ("Initiations aux Pères de l'Église"), 2006, 238 p., 25 euros.

Un bon outil pour faire mieux connaître avec cette grande figure du IV^e siècle, qui est un pont entre l'Occident et l'Orient, où l'exil lui permit d'élargir son horizon théologique. Après une introduction présentant la vie, les écrits et la théologie

d'Hilaire, l'auteur nous propose des textes qui invitent à se plonger dans une œuvre encore trop peu connue.

B. Pouderon. *Les Apologistes grecs du II^{ème} siècle.* Paris, Cerf ("Initiations aux Pères de l'Église"), 2005, 355 p., 35 euros
Mis à par t Justin, les Pères Apologistes sont beaucoup moins connus qu'Ignace ou Irénée, entre lesquels ils se situent. Stimulés par leur confrontation avec le paganisme et le judaïsme, ils constituèrent pour tant un jalon important dans l'émergence d'une théologie chrétienne. Une initiation très lisible, par un grand spécialiste, qui appelle des éditions de textes accessibles !

Gerd Theissen. *Le mouvement de Jésus. Histoire sociale d'une révolution des valeurs.* Paris, Cerf ("Initiations bibliques"), 2006, 364 p., 35 euros.

Il s'agit d'une édition profondément remaniée d'un ouvrage présentant une approche originale du christianisme naissant : des charismatiques itinérants auraient suscité une révolution des valeurs en réponse à une profonde crise de la société judéo-palestinienne. Passionnant.

Robert Masson. *Bose : La radicalité de l'Évangile.* Entretiens avec Enzo Bianchi et la communauté. Paris, Parole et silence, 2006. 110 p., 13 euros.

Malgré son titre, il ne s'agit pas d'un livre interview, mais d'une évocation d'un lieu et de son fondateur qui permet de mieux comprendre son grand rayonnement. Pour compléter le numéro 130 de la revue !

Thomas d'Aquin. *Commentaire sur l'Évangile de saint Jean II.*

La Passion, la mort et la Résurrection du Christ Préface par M.-D. Philippe, o. p. - Traduction et notes sous sa direction. Paris, Cerf, 2006. 528 p., 85 euros.

Les passionnés d'œcuménisme ne liront pas seulement avec intérêt les pages relatives au chapitre 17 du quatrième évangile. Malgré sa forme un peu déconcertante pour le lecteur contemporain, ce commentaire, nourri des Pères de l'Église, nous rappelle aussi la place de la Bible dans l'œuvre du grand théologien médiéval qui continue de marquer en profondeur la doctrine de l'Église catholique.

Claude Geffré. *De Babel à Pentecôte.* Essais de théologie interreligieuse. Paris, Cerf ("Cogitatio fidei"), 2006. 363 p., 39 euros.

Constitué de contributions diverses mais remaniées, ce recueil du grand théologien veut être un plaidoyer pour une théologie du pluralisme religieux qui évite de tomber dans un "théocentrisme indéterminé". Une lecture exigeante pour nourrir la réflexion sur un défi que les Églises sont appelées à relever ensemble.

Vladimir Zielinsky. *Révèle-moi ta face.* Paris, Parole et Silence, 2006. 230 p., 22 euros.

C'est toute l'expérience spirituelle d'une vie qui est ici relatée, en dix chapitres publiés dans leur forme initiale dans l'hebdomadaire *France Catholique*. Le P. Vladimir Zielinski, un ancien des cercles de la dissidence religieuse en URSS, est aujourd'hui prêtre de l'Église orthodoxe russe et professeur à l'université de Brescia. Comment s'approcher de Dieu ? C'est la quête sans fin qu'il évoque dans ce livre.

L'Institut supérieur d'Etudes œcuméniques

propose un Certificat d'Etudes œcuméniques "par alternance", destiné à la formation théologique des responsables et acteurs œcuméniques dans les différentes Eglises et confessions chrétiennes. Pendant 2 ans, un vendredi et un samedi groupés par mois : introduction aux diverses traditions chrétiennes, initiation à l'histoire et à la théologie œcuméniques. ISEO, 21. rue d'Assas, 75270 Paris cedex 06 - Tél. : (33) 01 44 39 52 48. iseo@icp.fr - www.icp.fr

Théovie

Un module *Chrétiens désunis: le mouvement œcuménique aujourd'hui*

Théovie, formation biblique et théologique à distance – sur Internet ou sur papier – de l'Eglise réformée de France, propose un nouveau module qui a été réalisé en partenariat avec F.O.I. (Formation Œcuménique Interconfessionnelle), animée par le Centre Saint-Irénée (Lyon). Destiné au grand public, il veut aider à mieux comprendre la position des différentes Eglises et à mesurer les enjeux de l'œcuménisme dans une société déchristianisée.

Théovie, 13 rue Louis-Perrier, 34000 Montpellier. Tél. : 04 67 06 45 80 - theovie@wanadoo.fr.

F.O.I. 2 place Gailleton, 69002 Lyon. Tél. : 04 78 38 05 07 - foi@oecumenisme.info

Sessions Cana prêtres

Le Chemin Neuf, communauté catholique à vocation œcuménique (où sont engagés des membres des différentes Eglises) et la Fraternité œcuménique internationale Cana (rassemblant des couples appelés à œuvrer pour l'unité de la personne, de la famille et de l'Eglise, sous la responsabilité de la Communauté du Chemin Neuf) invitent les prêtres qui le désirent à participer à leurs sessions Cana : retraites avec des couples permettant de les rencontrer en profondeur et constituant un temps fort pour le ministère (dans le service du sacrement de réconciliation, dans la célébration de l'Eucharistie, pour approfondir la dimension de la pastorale familiale). Les prochaines sessions ont lieu :

- du 2 au 8 juillet à La Hulpe (Belgique)
- du 16 au 22 juillet à Ploërmel (56)
- du 13 au 19 août à l'abbaye de Hautecombe (73)

Maison Cana

Les Pothières - 1230 chemin de la Fontaine, 69480. Anse - 04 74 67 28 06 - canafrance@chemin-neuf.org - www.cana.org

Session de l'Amitié Rencontre entre chrétiens

Albi, 2-9 juillet

Transmettre le message de Jésus-Christ aujourd'hui, avec N. Fabre, J.-M. Glé, D. Lossky, J.-P. Willaime

Informations : Christiane Bordeaux (Tél. : 01 42 24 42 76) ou Jeanne Philibert (Tél. : 01 42 46 92 59)

Inscriptions : Marie Durier, 15 rue des Pépinières - 14000 Caen.

Semaine œcuménique des Avents

20-25 août

Qui fait autorité dans l'expression de la foi? à propos de l'étude du Groupe des Dombes. *Un seul maître – l'autorité doctrinale dans les Eglises* (Bayard, 2005), avec les PP. P. Guilbaud et L.M. Renier (Groupe des Dombes) et les pasteurs Y. Noyer et D. Vatinel (Groupe des Dombes).

A la maison diocésaine, 49620. La Pommeraye-sur-Loire.

Renseignements : M. Chappart, 5, rue Jean Auffray - 35235 Thorigné-Fouillard, et F. Wild : wild-esch@9online.fr

3^e Conférence européenne de missiologie

Paris, 24-28 août

l'Europe après les Lumières : oser la mission dans une Europe qui se construit

organisée par l'Association francophone œcuménique de missiologie (AFOM), en coopération avec les autres associations européennes membres de l'International Association for Mission Studies

www.afom.org - info@afom.org - www.missionstudies.org

Monastère de Bose : XIV^e Congrès œcuménique de spiritualité orthodoxe

14/16 septembre : *Nicolas Cabasilas et la Divine Liturgie.*

18/20 septembre : *les missions de l'Eglise orthodoxe russe.*

Monastère de Bose - secrétariat du congrès. I - 13887 Magnano BI - Tél. : + 39 015 679 185 - fax : + 39 015 679 294

convegno.liturgico@monasterodibose.it - www.monasterodibose.it

Revue placée sous le patronage du Conseil d'Églises chrétiennes en France



Pour le chrétien, le migrant n'est pas simplement un individu à respecter selon des normes fixées par la loi, mais une personne dont la présence l'interpelle et dont les besoins deviennent un engagement dont il est responsable. "Qu'as-tu fait de ton frère?" (cf. Jn 4, 9). La réponse ne doit pas être donnée dans les limites imposées par la loi, mais dans l'optique de la solidarité.

JEAN-PAUL II

Message pour la journée des migrants 1996